SAHAM LEASING

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 25/09/2025 sous la référence EN/EM/023/2025.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission d Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 15/01/2021 sous la référence EN/EM/003/2021 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_SOGELEASE_003_2021_1.pdf

SOMMAIRE

ABREVIATIONS 2

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES 5

I.1. Le President du Conseil d'Administration de Saham Leasing 6
I.2. Les Commissaires aux Comptes de Saham Leasing 7
I.3. L'Organisme Conseil 8
I.4. Le responsable de l'information et de la communication financiere 9

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM LEASING 10

II.1. Renseignements a caractere general 11
II.2. Capital social 13
II.3. Endettement de Saham Leasing 15

PARTIE III. GOUVERNANCE DE SAHAM LEASING 20

III.1. Assemblees generales 21
III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'Administration 22
III.3. Les organes de direction 30

PARTIE IV. ACTIVITE DE SAHAM LEASING 34

IV.1. Historique de Saham Leasing 35
IV.2. Appartenance de Saham Leasing a Saham Finances 37
IV.3. Filiales de Saham Leasing 52
IV.4. Le secteur du credit-bail au Maroc 52
IV.5. Activite de Saham Leasing 76

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 85

V.1. Environnement 86
V.2. Social 86

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES 90

VI.1. Strategie d'investissement de Saham Leasing 91
VI.2. Moyens informatiques de Saham Leasing 91
VI.3. Le reseau de distribution de Saham Leasing 91

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE SAHAM LEASING 92

VII.1. Selection d'indicateurs financiers 93
VII.2. Informations financieres sur la periode 2022-2024 94
VII.3. Indicateurs trimestriels : T1 2025 126
VII.4. Indicateurs trimestriels : T2 2025 126

PARTIE VIII. PERSPECTIVES 127

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS 130

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 132

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE 134

XI.1. Risque de credit 135
XI.2. Risque Global du taux d'interet 135
XI.3. Risque de liquidite 135
XI.4. Risque informatique 136
XI.5. Risque operationnel 136
XI.6. Risque reglementaire 136
XI.7. Risque lie a la concurrence 137
XI.8. Risque lie a l'illiquidite des actifs 137
XI.9. Risque Financier lie a l'Environnement et au Changement Climatique 137
XI.10. Risque de concentration 138

PARTIE XII. ANNEXES 139

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attitrée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CBI	Crédit-bail immobilier
CBM	Crédit-bail mobilier
CCG	Caisse Centrale de Garantie
EUR	Euro
MAD	Dirham
KMAD	Millier de dirhams
MMAD	Million de dirhams
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OS	Offshore
PdM	Part de marché
SGMB[1]	Société Générale Marocaine de Banques

[1] Ancienne dénomination sociale de Saham Bank

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I.1. Le Président du Conseil d'Administration de Saham Leasing

Identité

Représentant légal	M. Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	374, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.23.98.00
Numéro de télécopieur	05.22.23.98.01
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@socgen.com

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Leasing. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Ahmed EL YACOUBI
Président du Conseil d'Administration
Saham Leasing

I.2. Les Commissaires aux Comptes de Saham Leasing

Dénomination ou raison sociale	Forvis Mazars	Deloitte Audit	PWC Maroc
Représentant légal	Taha FERDAOUS	Hicham BELEMEQADEM	Mohamed RQIBATE
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	76, Bd Abdelmoumen Résidence Koutoubia, 7ème étage, Casablanca, Maroc	Bd Sidi Mohamed Benaballah. Bâtiment C, Ivoire 3. La Marina. Casablanca	Lot 57 tour CFC,19ème étage, Casa Anfa, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.42.34.23	05.22.22.47.34	05.22.99.98.00
Numéro de télécopieur	05.22 42.34.00	05.22.22.47.59	05.22.23.77.97
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2021	2015	2024
Date de renouvellement	2024	2021	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2026	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2026
Adresse électronique	Taha.Ferdaous@forvismazars.com	hbelemqadem@deloitte.com	Mohamed.rqibate@pwc.com

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Forvis Mazars et Deloitte Audit au titre des exercices 2022 et 2023 et par nos soins au titre de l'exercice 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis MAZARS
Taha FERDAOUS
Associé

PWC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

I.3. L'Organisme Conseil

Identité

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank (Ex-SGMB)
Représentant légal	Abdelhaq Naji BENSARI
Fonction	Directeur - Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

Attestation

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Saham Leasing.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de Saham Leasing recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les comptes sociaux et les rapports de gestion de la société Saham Leasing pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les indicateurs du premier trimestre et du deuxième trimestre 2025 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2022, 2023 et 2024 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les statistiques de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Leasing. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Saham Leasing est une filiale à 99,99% de Saham Bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur – Direction du Conseil
Saham Bank

I.4. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable de l'information et de la communication financière	JAOUI Ali
Fonction	Directeur Financier
Adresse	374, Bd Abdelmoumen 20 390 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.23.98.49
Numéro de télécopieur	05.22.23.98.01
Adresse électronique	ali.jaoui@socgen.com

Partie II. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM LEASING

II.1. Renseignements à caractère général

▪ **Dénomination sociale**	Saham Leasing (Ex-Sogelease)
▪ **Adresse du siège social**	374, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
▪ **Coordonnées**	Tél : 05.22.23.98.00 Fax : 05.22.23.98.01
▪ **Site web**	www.sahamleasing.com
▪ **Date de constitution**	Le 07 juin 1979
▪ **Durée de vie**	99 ans
▪ **Capital Social au 30/06/2025**	MAD 140 000 000 réparti en 1 400 000 titres d'une valeur nominale de 100 dirhams numérotés de 1 à 1 400 000, entièrement libérée.
▪ **Objet social (Article 2 des statuts)**	Saham Leasing est agréée en qualité de société de financement pour effectuer les opérations de crédit-bail conformément à la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tous biens mobiliers ou immobiliers et de tous fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tous matériels, ateliers ou usines, fonds de commerce et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet. La société pourra notamment : 1. Prendre toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations quelconques pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tous syndicats de garantie, associations en participation, toutes sociétés ; 2. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ces opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'Emission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous Etablissements publics ou privés; 3. Accepter ou conférer à l'occasion de toutes opérations de Crédit ou d'emprunt, toutes affectations hypothécaires ou toutes autres garanties, souscrire tous engagements de garantie cautions ou avals, opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises de bail ou locations d'immeubles ; 4. Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
▪ **Numéro d'inscription au registre du commerce**	La société est inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 38 123.
▪ **Forme juridique**	Société anonyme de droit privé à conseil d'administration
▪ **Exercice comptable**	L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

▪ **Textes juridiques**	De par sa forme juridique, Saham Leasing est soumis à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée De par son activité, Saham Leasing est soumis à la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par le programme d'émission de BSF, Saham Leasing est soumise aux dispositions légales et réglementaires suivantes : ▪ La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; ▪ La circulaire de Bank Al Maghrib numéro : 3/G/96 relative aux bons de sociétés de financement ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Le règlement général de l'AMMC ; ▪ La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, tel que modifié et complété ; ▪ La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ Règlement général du dépositaire central Maroclear approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et complété par l'arrêté 77-05 du 17 Mars 2005.
▪ **Lieu de consultation des documents juridiques**	Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Saham Leasing : 374, Bd Abdelmoumen, Casablanca.
▪ **Régime fiscal applicable**	Le régime fiscal de Saham Leasing est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37,75% en 2023 et 38,50% en 2024 et 39,25% en 2025) et à la TVA (20% pour les sociétés de financement par crédit-bail).
▪ **Tribunaux compétents**	Tribunal de Commerce de Casablanca

Source : Saham Leasing

II.2. Capital social

II.2.1. Composition du capital

Le capital social de Saham Leasing s'établit, au 30 juin 2025, à 140 000 000 MAD (cent quarante millions de Dirhams), entièrement libéré et réparti en 1 400 000 actions de valeur nominale de 100 MAD, toutes de même catégorie.

II.2.2. Historique du capital

En 2014, Saham Leasing a augmenté son capital social de 100 000 000 MAD à 140 000 000 MAD par l'émission de 400 000 actions nouvelles de 100 MAD chacune, intégralement libérées. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par Saham Bank (Ex-SGMB). Aucune opération sur titres n'a été réalisée depuis.

II.2.3. Evolution de l'actionnariat

L'actionnariat de Saham Leasing a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Actionnaires	2020		2021		2022	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
Saham Bank	1 399 988	100%	1 399 988	100%	1 399 989	100%
Autres	12	0%	12	0%	11	0%
Nombre total des Actions	**1 400 000**	**100,00%**	**1 400 000**	**100,00%**	**1 400 000**	**100%**

Source : Saham Leasing

Actionnaires	2023		2024	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
Saham Bank	1 399 989	100%	1 399 988	100%
Autres	11	0%	12	0%
Nombre total des Actions	**1 400 000**	**100%**	**1 400 000**	**100%**

Source : Saham Leasing

II.2.4. Actionnariat actuel

Au 30/06/2025, la ventilation détaillée du capital de Saham Leasing se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% de détention
Saham Bank (Ex-SGMB)	1 399 988	99,9991%	1 399 988	99,9991%
Mohammed TAHRI	2	0,0001%	2	0,0001%
Ahmed EL YACOUBI	2	0,0001%	2	0,0001%
Asmae HAJJAMI	1	0,0001%	1	0,0001%
Mehdi BENBACHIR	1	0,0001%	1	0,0001%
Brahim ZNIBER	2	0,0001%	2	0,0001%
Said RKAIBI	1	0,0001%	1	0,0001%
Abdelhalim FADIL	1	0,0001%	1	0,0001%
Mohammed EL MARZOUQI	1	0,0001%	1	0,0001%

Fadwa BEN SAAD	1	0,0001%	1	0,0001%
Nombre total des actions	**1 400 000**	**100%**	**1 400 000**	**100%**

Source : Saham Leasing

II.2.5. Présentation du principal actionnaire de Saham Leasing : Saham Bank (Ex-SGMB)

▪ **Dénomination sociale**	Saham Bank (Ex-SGMB)
▪ **Forme juridique**	Société Anonyme à Directoire
▪ **Activité**	- Banque commerciale ; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
▪ **Actionnariat au 31/12/2024**	- Saham Finances : 57,68% - Groupe Deveco Souss : 27,54% - Divers actionnaires : 14,79%
▪ **PNB consolidé 2024**	5 806,5 MMAD
▪ **Capitaux propres consolidés 2024**	15 541,4 MMAD
▪ **Résultat net consolidé 2024**	795,1 MMAD

Source : Saham Bank

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Saham Bank (Ex-SGMB), actionnaire majoritaire de Saham Leasing (Ex-Sogelease)

La réalisation de cette cession a entrainé un changement de contrôle indirect de Saham Leasing

II.2.6. Pacte d'actionnaires de Saham Leasing

A la connaissance de l'émetteur, Saham Leasing ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.2.7. Capital potentiel de Saham Leasing

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.2.8. Négociabilité des titres de capital

Les actions de Saham Leasing ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché boursier.

II.2.9. Politique de distribution des dividendes

Selon l'article 32 des statuts de Saham Leasing, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, duquel sont prélevés la réserve légale.

Sur le reliquat, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables de fixer soit pour être reportées à nouveau, sur l'exercice suivant, soit pour être inscrites à tout compte de réserves extraordinaires générales ou spéciales dont elle détermine ou laisse au Conseil d'Administration le soin de déterminer l'emploi.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes dont les modalités de paiement sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut le Conseil d'Administration. La mise en paiement de ces dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal.

Sur les quatre dernières années, la distribution des dividendes de Saham Leasing a évolué comme suit :

	2022	2023	2024	2025

Dividendes versés par action au titre de l'année n-1 (en MAD)	40	30	33	10
Total dividendes (en KMAD)	56 000	42 000	46 200	14 000
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	**57 073**	**52 079**	**65 622**	**26 407**
Résultat net par action (en MAD)	40,77	37,20	46,87	18,86
Pay out ratio	**98,12%**	**80,65%**	**70,40%**	**53,02%**

Source : Saham Leasing

La politique de distribution de dividendes de Saham Leasing est d'optimiser le dividende distribuable tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales, avec un coussin de sécurité.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2022 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2021 à 40 MAD par action.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2023 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2022 à 30 MAD par action.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2024 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2023 à 33 MAD par action.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2025 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2024 à 10 MAD par action.

II.3. Endettement de Saham Leasing

II.3.1. Dette privée : Emission des Bons de Sociétés de Financement

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 septembre 2009, a autorisé l'émission d'emprunts représentés par des Bons de Sociétés de Financement -BSF- à hauteur de 2 000 MMAD et donne pouvoir au Conseil d'Administration de Saham Leasing pour :

- Fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émission(s) autorisée(s) dans la première résolution ;
- Réaliser définitivement la ou lesdites émission(s) ;
- Et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

A cet effet, la société Saham Leasing émet des Bons de Sociétés de Financement portant intérêt en représentation d'un droit de créance, pour des maturités entre 2 et 7 ans.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juillet 2011, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs émissions de BSF dans la limite d'un encours de 3 000 MMAD.

Le Conseil d'administration réuni le 10 février 2020, a approuvé l'augmentation du plafond du programme d'émission de BSF à MAD 4 000 000 000 (quatre milliards de dirhams).

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée et de l'arrêté précité, Saham Leasing doit respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle.

➢ **Caractéristiques du programme d'émission des BSF**

▪ **Nature du programme**	Bons de Sociétés de Financement

▪ **Plafond**	4 000 000 000 MAD
▪ **Valeur nominale unitaire**	100 000 MAD
▪ **Nombre de titres de créance en circulation au 30/06/2025**	31 900

➢ **Encours des Bons de Sociétés de Financement**

Au 30/06/2025, l'encours des bons de sociétés de financement de Saham Leasing s'élève à 3 190,0 MMAD :

Date de règlement / Livraison (date d'émission)	Date d'échéance	Maturité (années)	Taux de sortie	Taux	Remboursement du capital	Montant (MMAD)	Encours (MMAD)
24/07/2020	24/07/2025	5	2,81%	Fixe	In fine	200	200
29/04/2021	29/04/2026	5	2,55%	Fixe	In fine	150	150
28/09/2021	28/09/2026	5	2,66%	Fixe	In fine	100	100
25/11/2021	25/11/2025	4	2,45%	Fixe	In fine	50	50
28/04/2022	28/04/2026	4	2,58%	Fixe	In fine	100	100
28/04/2022	28/04/2027	5	2,74%	Fixe	In fine	100	100
11/10/2023	13/10/2025	2	3,98%	Fixe	In fine	500	500
24/10/2023	24/10/2025	2	3,96%	Fixe	In fine	380	380
16/01/2024	16/01/2029	5	4,03%	Fixe	In fine	300	300
17/07/2024	19/07/2027	3	3,60%	Fixe	In fine	310	310
09/12/2024	09/12/2027	3	3,38%	Fixe	In fine	300	300
30/12/2024	30/12/2027	3	3,26%	Fixe	In fine	200	200
28/03/2025	28/03/2028	3	3,02%	Fixe	In fine	500	500
		Total				**3 190,00**	**3 190,00**

Source : Saham Leasing

Le management de la société, prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de BSF par de nouvelles émissions de produits BSF ou autres, et ce dépendamment du contexte économique et de marché.

➢ **Evolution des Bons de Sociétés de Financement émis entre 2022 et 2024**

En KMAD	2022	2023	2024
Encours des Bons de Sociétés de Financement émis*	2 029 669	2 304 751	3 028 841

Source : Saham Leasing
(*) Y compris les intérêts courus

II.3.2. Dettes bancaires de Saham Leasing

➢ **Dette contractée auprès des banques**

Au 31 décembre 2024 les dettes bancaires à moyen et long termes contractées par Saham Leasing auprès des banques sont détaillées comme suit :

Banque	Montant accordé (KMAD)	Montant débloqué (KMAD)	Date du 1er déblocage	Date d'échéance contrat	Type contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement
Saham Bank	500 000	500 000	mars-20	mars-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	août-20	août-25	CMT	Annuité constante

Saham Bank	200 000	200 000	nov-20	nov-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	200 000	200 000	nov-20	nov-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	150 000	150 000	déc-20	déc-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	150 000	150 000	déc-20	déc-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	sept-21	sept-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	sept-21	sept-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	150 000	150 000	avr-21	avr-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	déc-21	déc-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	juin-22	juin-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	déc-22	déc-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank	400 000	400 000	déc-22	déc-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	janv-23	janv-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	mars-23	mars-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	avr-23	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	avr-24	avr-26	CMT	Annuité constante
Total Saham Bank	**3 750 000**	**3 750 000**				
Saham Bank OS	29 744	29 744	avr-18	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	21 845	21 845	nov-18	nov-33	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	162 747	162 747	mars-19	mars-30	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	36 350	36 350	mai-19	mai-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	33 901	33 901	juil-19	juil-35	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	21 144	21 144	déc-19	déc-31	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	20 876	20 876	févr-20	févr-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	8 050	8 050	févr-20	févr-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	2 928	2 928	mars-20	mars-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 465	1 465	avr-20	avr-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	632	632	mai-20	mai-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	10 912	10 912	juin-20	juin-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 700	1 700	août-20	août-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	167	167	sept-20	sept-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	603	603	sept-20	sept-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	482	482	oct-20	oct-25	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	357	357	mars-21	mars-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	279	279	avr-21	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 064	1 064	nov-21	nov-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	220	220	nov-21	mars-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	69 845	69 845	déc-21	juil-31	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	11 789	11 789	avr-22	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 941	1 941	mars-22	mars-27	CMT	Annuité constante

Saham Bank OS	10 148	10 148	déc-21	déc-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	15 028	15 028	juin-23	juin-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 740	1 740	sept-23	sept-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	581	581	janv-24	janv-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 714	1 714	mars-24	mars-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	2 188	2 188	oct-24	oct-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	24 345	24 345	juil-24	juil-31	CMT	Annuité constante
Total Saham Bank OS*	**494 785**	**494 785**				
Total	**4 244 785**	**4 244 785**				

Source : Saham Leasing
(*) Saham Bank OffShore (crédits en devises relatifs à l'activité leasing en zone franche de Saham Leasing)

- **Evolution de la dette bancaire de Saham Leasing entre 2022 et 2024**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés évoluent comme suit entre 2022 et 2024 :

En KMAD	2022	2023	2024
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 503 587	3 213 864	2 396 271

Source : Saham Leasing

- **Facilités de caisse et découverts de Saham Leasing**

Au 31 décembre 2024, les facilités de caisse et découverts dont bénéficie Saham Leasing sont détaillés comme suit :

Banques	Montant des lignes de découvert (autorisations) (KMAD)	Montant consommé (KMAD)
Saham Bank	1 000 000	754 641
Attijariwafa Bank	100 000	1
Total	1 100 000	754 642

Source : Saham Leasing

Saham Leasing n'est pas assujettie à des covenants au titre de ses dettes bancaires.

- **Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Leasing n'a obtenu aucun crédit.

- **Crédits en cours de conclusion**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Leasing n'a aucun crédit en cours.

II.3.3. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par Saham Leasing pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagements donnés	**191 158**	**131 586**	**-31%**	**264 310**	**>100%**
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	191 158	131 586	-31%	264 310	>100%
Engagements reçus	**819 018**	**923 430**	**13%**	**768 385**	**-17%**

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 902	134 442	>100%	54 307	-60%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	811 116	788 988	-3%	714 078	-9%

Source : Saham Leasing

II.3.4. Notation

Néant.

II.3.5. Nantissement d'actifs et nantissement d'actions

A la connaissance du management de Saham Leasing, les actifs et les actions de la société ne font l'objet d'aucun nantissement à ce jour.

Partie III. GOUVERNANCE DE SAHAM LEASING

III.1. Assemblées générales

Les dispositions statutaires de Saham Leasing, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que:

▪ **Mode de convocation**	Le Conseil d'Administration convoque les assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur ces résolutions. A défaut, les assemblées générales peuvent également être convoquées par : - Le ou les commissaires aux comptes - Les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société ; - Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ; - Un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social. Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le conseil d'administration. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins deux pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolution à l'ordre du jour.
▪ **Conditions d'admission**	Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par un mandataire, sur simple justification de son identité. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.
▪ **Droits de vote**	Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Le droit de communication et de consultation des documents sociaux appartient à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions. Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.
▪ **Quorum et majorité**	Assemblée générale ordinaire L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, le quart des actions ayant le droit de vote. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi.

	Si elle ne réunit pas le quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les mêmes conditions statutaires et délibère valablement sur le même ordre du jour quelle que soit la portion du capital social représentée. Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Assemblée générale extraordinaire L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi.

Source : Saham Leasing

III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'Administration

III.2.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'Administration

Les dispositions statutaires de Saham Leasing, régissant les réunions du Conseil d'Administration, stipulent que :

▪ **Mode de convocation**	Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Conseil peut être convoqué par le ou les administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif. Les convocations sont faites par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours au moins à l'avance à chaque administrateur ou par tout autre moyen. Toutefois, si tous les administrateurs sont présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation. Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.
▪ **Conditions d'admission**	Les administrateurs sont nommés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont rééligibles. La durée des administrateurs ne peut excéder 6 ans en cas de nomination par les assemblées générales et 3 ans en cas de nomination par les statuts.

	Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant, sauf pour les administrateurs indépendants. Les administrateurs sont des personnes physiques ou des personnes morales.
▪ **Quorum et majorité**	Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles 63, 67 bis, 67 ter et 72 de la loi 17-95. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Source : Saham Leasing

III.2.2. Conseil d'Administration

Saham Leasing est administrée par un Conseil d'Administration composé au 30 juin 2025 de 11 membres.

La composition actuelle du Conseil d'Administration de Saham Leasing ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Prénom et nom	Qualité	Fonction	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
M. Ahmed EL YACOUBI	Président du Conseil d'Administration	Président du Directoire de Saham Bank (Ex-SGMB)	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2027
Saham Bank (représentée par Mme Asmae HAJJAMI en tant que Directrice Générale)	Administrateur	n/a	AGO statuant sur l'exercice 2000	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Mehdi BENBACHIR	Administrateur	Directeur Général et Membre du Directoire de Saham Bank (Ex-SGMB)	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2025
M. Mohammed TAHRI	Administrateur	Directeur Général d'INVESTIMA	AGO statuant sur l'exercice 2015	AGO statuant sur l'exercice 2027
Mme Asmae HAJJAMI	Administrateur	Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank (Ex-SGMB)	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2025
Mme Fadwa BEN SAAD	Administrateur	Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank (Ex-SGMB)	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2026

M. Mohamed EL MARZOUQI	Administrateur	n/a	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Abdelhalim FADIL	Administrateur	Membre du Conseil de surveillance Saham Bank (Ex-SGMB)	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2029
M. Said RKAIBI	Administrateur	n/a	AGO statuant sur l'exercice 2022	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Jawad ZIYAT	Administrateur indépendant	n/a	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2027
Mme. Khalida AZBANE	Administrateur indépendant	n/a	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2029

Source : Saham Leasing

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre au nom de la société toutes décisions nécessaires à la réalisation de son objet social et pour faire autoriser tous actes de gestion et disposition, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi et par les statuts.

Présentation succincte des membres du Conseil d'Administration

Nom	Diplôme	Fonctions	Autres mandats
M. Ahmed EL YACOUBI	• Diplômé de l'Ecole d'Ingénieurs d'Annecy • MBA HEC Paris	• Direction des Systèmes d'Informations - Saham Bank (Ex-SGMB) • Responsable du Secrétariat Général - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ressources Générales et Banque de Flux - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest - Groupe SG à Paris • Directeur Général et membre du Directoire - Saham Bank (Ex-SGMB) • Président du Directoire - Saham Bank (Ex-SGMB)	• Président du Directoire de Saham Bank (Ex-SGMB) • Administrateur de NEMA Capital • Membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion • Administrateur de la Marocaine Vie (Représentation Saham Bank) • Administrateur d'EQDOM • Administrateur de VENTEC • Administrateur de Saham Capital Placement • Administrateur de la Bourse de Casablanca
M. Mohammed TAHRI	• Licence en sciences économiques et DEA Monnaie, Finances, Banques	• Inspecteur puis Inspecteur Principal - Saham Bank (Ex-SGMB) • Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations - Saham Bank (Ex-SGMB) • Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur du Groupe Abdelmoumen - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Régional de Rabat - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur du Pôle Banque des PME-PMI - Saham Bank (Ex-SGMB)	• Administrateur d'EQDOM • Directeur Général d'INVESTIMA • Administrateur représentant de INVESTIMA dans VENTEC

			• Directeur du Pôle Réseau - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau - Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général et membre du Directoire - Saham Bank (Ex-SGMB)	
Mme Asmae HAJJAMI	• Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs	• Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Régional Agadir – Saham Bank (Ex-SGMB) • Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général et membre du Directoire – Saham Bank (Ex-SGMB)	• Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank (Ex-SGMB) • Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Foncimmo • Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Saham Paiements • Administrateur de Saham Bank Offshore (Représentation de Saham Bank) • Administrateur de Saham Bank Offshore • Administrateur de EH Acmar (Représentation de Saham Bank) • Administrateur de CMI (Représentation de Saham Bank) • Administrateur d'EQDOM (Représentation de Saham Bank)
M. Mehdi BENBACHIR	• Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University	• Directeur Associé au sein de la Direction des Grandes Entreprises – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur de la Direction Conseil – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur de la Banque d'Investissement – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation – Saham Bank (Ex-SGMB) • Directeur Général– Saham Bank (Ex-SGMB)	• Directeur Général et Membre du Directoire de Saham Bank (Ex-SGMB) • Membre du Conseil de surveillance de Saham Capital Gestion • Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Athena Courtage • Président du Conseil d'Administration et administrateur de Saham Contact • Administrateur de La Marocaine Vie	

M. Mohamed EL MARZOUQI	• Diplômé de l'Université Clermont-Ferrand -Comptabilité et Audit MBA -HEC Paris · Finance for Senior Executives HARVARD Business School	• CFO SAHAM	• Président Directeur Général SAHAM MÉDIA FUND • Président Directeur Général SAHAM EUROPE • Président Directeur Général SAHAM VENTURE CAPITAL • Président Directeur Général HOLDING CASABLANCA MÉDICALE DÉVELOPPEMENT • Président Directeur Général PALMIERS SUR MER • Directeur Général & Administrateur IDÉATION • Administrateur LA MAROCAINE VIE • Administrateur FONCIMMO • Administrateur INVESTIMA • Administrateur SAHAM FINANCES • Administrateur SAHAM HORIZON • Administrateur SAHAM REAL ESTATE FUND • Administrateur SAHAM SUPPORT SERVICES • Administrateur MÉDIA NETWORK FUND • Administrateur MEDEN HEALTHCARE • Représentant permanent de la société SAHAM VENTURE CAPITAL & Administrateur MEDEN HEALTHCARE • Représentant permanent de la société IDÉATION & Administrateur SAHAM MÉDIA FUND • Représentant permanent de la société SAHAM MANAGEMENT COMPANY & Administrateur HOLDING CASABLANCA MÉDICALE DÉVELOPPEMENT • Gérant MPC CASABLANCA • Gérant SHERPA FINANCE • Gérant IDÉATION INVESTISSEMENTS • Gérant MADINATE ZAYNAB • Gérant ELALAM IMMOBILIER • Gérant SDZ PROMOTION • Gérant FONCIÈRE SANTÉ MAROC • Gérant MADINAT EL OULFA • Gérant GSOF COMPANY • Co-gérant 45 ALMAZ • Co-gérant 25 SM RF

Mme. Fadwa BEN SAAD	• Diplômée d'un Master en Management- ESCP Business School	• Analyste Financements restructurés -BNP Paribas • Auditeur Consultant -PwC • Responsable Contrôle de Gestion -l'OREAL • Responsable gestion des participations -OCP • Directeur financier et administratif Pôle Santé SAHAM • Directrice Cabinet M&A	• Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank (Ex-SGMB) • Administrateur EQDOM • Directeur général MEDEN HEALTHCARE
M. Said RKAIBI	• Diplôme de l'Ecole Centrale de Paris	• CEO OMNIDATA • CEO MEDTECH	• Administrateur NCRM • Administrateur AEBDM • Administrateur FORUM • Administrateur SOPRIMA • Administrateur OPPSCIENCE • Président du Conseil d'Administration DIAL TEHCNOLOGIE • Président du Conseil d'Administration OMNIDATA • Président du Conseil d'Administration MEDTECH • Président du Conseil de Surveillance S2M • Vice-Président du Conseil de Surveillance DISWAY
M. Abdelhalim FADIL	• Diplômé de L'école Polytechnique • Diplômé de l'Ecole des Ponts & Chaussées	• Directeur Cellule de Supervision de SAHAM Finance • CRO Binance • CRO & Compliance Officer FLOA Bank • Directeur de la Gestion des Risques Stratégiques DEXIA • Consultant en Stratégie A.T.Kearney	• Membre du Conseil de surveillance Saham Bank (Ex-SGMB) • Administrateur Saham Bank Offshore
M. Jawad ZIYAT	• Diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieur d'Electricité	• Ex-Directeur central des aménagements et des investissements - Ministère du Tourisme • Ex-Directeur Général - Jet4you • Ex-Directeur Général - Prestigia • Directeur Général - Injaz Holding	

Mme Khalida AZBANE	• Diplômé de Chimie Organique à l'Institut Supérieur International de Parfums Cosmétiques et Arômes (ISIPCA) Paris FRANCE • Certificat de Management - Tokyo - JAPON.	• Président Directeur General au sein du GROUPE AZBANE • Consul Honoraire Général de la Papouasie Nouvelle Guinée (PNG) • Représentation du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) à l'ONU New York • Vice-présidente de l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) • Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) • Vice-Présidente des Relations Internationales & Institutionnelles de L'AFEM • Présidente du Conseil d'Affaires MAROC – SINGAPOUR. • 1ère Femme Vice-Présidente à la Confédération Générale des Entreprises du MAROC (CGEM) • Directeur General au sein du GROUPE AZBANE	• Président directeur général LES LABORATOIRES AZBANE • Administrateur Indépendant de SONASID • Membre Expert CESE

Source : Saham Leasing

III.2.3. Critères adoptés par Saham Leasing en matière d'indépendance des membres du Conseil d'Administration et de parité hommes/femmes

Le Conseil d'Administration de Saham Leasing compte deux (2) membres indépendants. La qualité d'Administrateur Indépendant répond à des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit. Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements de Saham Leasing, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à 3 sur 10 personnes physiques soit 30% des membres du Conseil.

III.2.4. Prêts et rémunérations accordés aux membres des organes d'administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En KMAD	2023	2024	2025
Jetons de présence	500	450	300

Source : Saham Leasing
Note : Les jetons de l'année N sont alloués au titre de l'exercice N-1

III.2.5. Comités spécialisés rattachés au Conseil d'Administration

Au 30/06/2025, les comités prévus dans l'organisation de Saham Leasing se présentent comme suit :

Comité d'Audit :

Le Comité d'audit est composé de trois Administrateurs au moins qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de Saham Leasing.

Le Président du Comité d'audit est un administrateur indépendant, est nommé par le Conseil d'administration, dans le respect des bonnes pratiques et de la réglementation.

Le Comité d'audit se tient deux fois par an. Il peut aussi se réunir à la demande expresse du Président du Conseil d'administration.

Ce comité a pour but d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif du contrôle interne, de la fonction conformité, de la gestion des risques opérationnelles, et de l'activité d'audit, de piloter et d'analyser en profondeur les questions relatives à ces activités. Le Comité Audit de Saham Leasing se réunit en présence des membres suivants :

- M. Jawad ZIYAT, Administrateur Indépendant et Président du comité d'Audit de Saham Leasing;
- M. Mohammed TAHRI, Administrateur de Saham Leasing
- Mme Asmae HAJJAMI, Administratrice de Saham Leasing
- Mme Fadwa BEN SAAD, Administratrice de Saham Leasing

Comité du risque :

Le Comité des risques est composé de trois Administrateurs au moins qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de Saham Leasing.

Le directeur général de la société est aussi un membre de de ce comité

Le Président du Comité des risques est nommé par le Conseil d'administration parmi les administrateurs membres du Comité des risques, dans le respect des bonnes pratiques sur la stricte séparation des activités opérationnelles et des fonctions de surveillance des risques.

Le Comité des risques se tient deux fois par an. Il peut aussi se réunir à la demande expresse du Président du Conseil d'administration.

Ce comité permet d'appréhender les risques auxquels l'entité est exposée et de mettre en place des plans d'actions pour les gérer dans le futur.

Le Comité des Risques est chargé notamment de surveiller les risques auxquels Saham Leasing est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la règlementation relative au risque. Il est chargé de :

- Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de Saham Leasing ;
- Valider les orientations de la politique de crédit ;
- Valider les règles d'octroi de prêts et le manuel d'acceptation ;
- Assurer le suivi périodique des indicateurs de risque ;
- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit.

Le Comité du risque se réunit en présence des membres suivants :

- Mme Asmae HAJJAMI, Administratrice et Présidente du comité du risque de Saham Leasing.
- M. Mehdi BENBACHIR, Administrateur de Saham Leasing
- Mme Fadwa BEN SAAD, Administratrice de Saham Leasing

III.3. Les organes de direction

III.3.1. Principaux dirigeants de Saham Leasing

Au 30/06/2025, les organes de direction sont représentés par :

Nom	Fonction	Date de nomination
M. Lahoussine HASSANI IDRISSI	Directeur Général	2022
M. Youssef ADOUAN	Directeur Général Délégué	2025

Source : Saham Leasing

III.3.2. Présentation succincte des principaux dirigeants de Saham Leasing

- **Monsieur Lahoussine HASSANI IDRISSI, 60 ans :**

Monsieur Lahoussine HASSANI IDRISSI est nommé Directeur Général de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) depuis le 1er mars 2022. Il a rejoint Saham Bank (Ex-SGMB) en 1991 à la direction d'inspection avant de prendre sa responsabilité en 1997. Entre 2000 et 2009, il prend la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines au sein de Saham Bank (Ex-SGMB) et la DRH d'EQDOM en 2006. Après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité au niveau de la direction commercial d'EQDOM et de Saham Bank (Ex-SGMB), M. Lahoussine HASSANI IDRISSI a été nommé en 2019, DGA, Délégué Régional Saham Bank (Ex-SGMB) Nord.

Monsieur Lahoussine HASSANI IDRISSI est titulaire d'un DESS Finance et techniques bancaires.

Il est à noter que Monsieur Lahoussine HASSANI IDRISSI n'exerce aucune autre fonction dans d'autres entités.

- **Monsieur Youssef ADOUAN, 53 ans :**

Monsieur Youssef ADOUAN a été nommé Directeur Général Délégué de Saham Leasing (Ex-Sogelease) depuis janvier 2025. Il a rejoint Saham Bank (Ex-SGMB) en 1998, et il a été promu Inspecteur Principal en 2003 au sein de la direction d'inspection Générale.
Entre 2005 et 2009, il prend la responsabilité du centre d'affaire d'AIN SEBAA, puis celle du marché RETAIL au sein de la DRCO entre 2010 et 2012. De 2012 à 2014, il dirige le marché PME, avant de rejoindre Saham Leasing (Ex-Sogelease) en tant que DGA en 2015.
En 2016, il a été nommé Délégué régional de Casa Est, puis directeur délégué de la Direction des Risques en 2019. En 2022, il prend en charge la BU CORPORATE, supervisant les marchés GE, PME ainsi que la Direction des Financements.
Monsieur ADOUAN est titulaire d'un DESS en Finance, Banques et Assurances (1997), ainsi que d'un Master en ingénierie Immobilière de l'Ecole HASSANIA obtenu en 2020.
Il est à noter qu'il n'exerce aucune autre fonction dans d'autres entités.

III.3.3. Prêts et rémunération accordés aux principaux dirigeants

Les salaires perçus par les principaux dirigeants de Saham Leasing en 2024 totalisent un montant brut de 3,5 millions de dirhams.

En MMAD	2022	2023	2024
Salaires perçus par les principaux dirigeants*	4,2	3	3,5

Source : Saham Leasing
(*) : 3 principaux dirigeants en 2022, 2 principaux dirigeants en 2023 et 1 principal dirigeant en 2024

Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants de Saham Leasing au titre de l'exercice 2024.

III.3.4. Les comités issus de l'organe de direction

Au 30/06/2025, onze comités de gestion interne sont prévus dans l'organisation de Saham Leasing, à savoir :

- **Comité de Direction** : il a pour but de piloter les différentes activités de l'entreprise et de décider des actions à mener pour les différents responsables.
- **Comité Commercial / Marketing** : ce comité suit les réalisations de la direction commerciale et décide les actions à entreprendre par les commerciaux, des supports y afférents et la politique de pricing à appliquer.
- **Comité Audit et contrôle interne** : ce comité a pour but de suivre et piloter les travaux du département Audit et Contrôle interne, notamment, la surveillance permanente, les risques opérationnels, la conformité, et le suivi de la mise en œuvre des préconisations émanant de l'inspection du groupe.
- **Comité RH** : ce comité s'assure du suivi de l'état d'avancement de l'ensemble des projets RH en cours (recrutements, formations, gestion de carrière, etc.).
- **Comité Financier** : il a pour but de suivre les indicateurs de pilotage de l'activité et analyser les états financiers de Saham Leasing ainsi que le suivi de l'ALM.
- **Comité Impayés Recouvrement** : ce comité traite les dossiers en impayés et décide les actions de recouvrement à mener par le département RCS.
- **Comité Provisionnement** : ce comité détermine le montant de la provision de la clientèle enregistrant des impayés.
- **Comité cession des biens récupérés** : ce comité décide des ventes du matériel d'occasion récupéré par Saham Leasing.
- **Comité des irréguliers** : ce comité a pour but d'analyser la situation des dossiers irréguliers, notamment les dossiers présentant des dérogations, les dossiers en pré loyers et le traitement des réclamations.
- **Comité Informatique** : ce comité a pour objet d'analyser le suivi des projets Informatiques.
- **Comité Qualité :** ce comité a pour objet d'améliorer les processus de Saham Leasing suite aux réclamations clients.

Comité	Assisté par	Fonction	Date de comité
Comité de Direction	L.HASSANI IDRISSI	Directeur Général	BI mensuel, chaque lundi matin
	Y. ADOUAN	Directeur Général Délégué	
	M.OUDGHIRI HASSANI	Directeur Commercial	
	A.JAOUI	Directeur Financier	
	M.EL ALAMI	Responsable Pôle Risque	
	Z. AMRANI	Responsable RH	
	S. HOUJABI	Directeur RCS	
	H. CHADLI	Responsable Conformité	
Comité Commercial - Marketing	L.HASSANI IDRISSI	Directeur Général	Mensuel, 15 jours après l'arrêté
	Y. ADOUAN	Directeur Général Délégué	
	M.OUDGHIRI HASSANI	Directeur Commercial	
	K. TALBI	Directeur Commercial Adjoint	
	T. CHAMI	Directeur Commercial Adjoint	
	B. BOUSLIKHANE	Directeur Commercial Adjoint CTC (Conseiller Technico-Commercial)	

Comité Audit et Contrôle Interne	L.HASSANI IDRISSI A.EL KABBAJ	Directeur Général Responsable Audit et Contrôle Interne	Trimestriel
Comité RH	L.HASSANI IDRISSI Z. AMRANI	Directeur Général Responsable RH	Mensuel
Comité Financier	L.HASSANI IDRISSI Y. ADOUAN A.JAOUI	Directeur Général Directeur Général Délégué Directeur Financier	Mensuel, 7 jours après l'arrêté
Comité Impayés et recouvrement	L.HASSANI IDRISSI Y. ADOUAN M.EL ALAMI S.HOUJABI	Directeur Général Directeur Général Délégué Responsable Pôle Risque ou son adjoint Responsables Commerciaux Agents de recouvrement	Mensuel, 15 jours après l'arrêté
Comité de Provisionnement (RCS)	L.HASSANI IDRISSI Y. ADOUAN M.EL ALAMI	Directeur Général Directeur Général Délégué Responsable Pôle Risque ou son adjoint	Trimestriel, date déterminée en fonction de dates communiquées par le groupe SG
Comité cession des biens récupérés (RCS)	L.HASSANI IDRISSI Y. ADOUAN S.HOUJJABI A.EL KABBAJ A .JAOUI	Directeur Général Directeur Général Délégué Directeur RCS Responsable Audit et Contrôle Interne Directeur Financier	Trimestriel a minima
Comité des irréguliers	L.HASSANI IDRISSI Y. ADOUAN Z.BOUKTIR	Directeur Général Directeur Général Délégué Responsable Pôle Exploitation Responsables commerciaux Agents Service client	Trimestriel, 20 jours après l'arrêté
Comité informatique	L. HASSANI IDRISSI A. FATHANE	Directeur Général Responsable SI	Trimestriel, 20 jours après l'arrêté
Comité Qualité	L. HASSANI IDRISSI Y. ADOUAN M.OUDGHIRI M.GRAOUI A. JAOUI M.EL ALAMI Z. AMRANI S. HOUJABI H. CHADLI Z. BOUKTIR A. ELKABBAJ S. ALAMI	Directeur Général Directeur Général Délégué Directeur Commercial Directeur Risk Management Directeur Financier Responsable Pôle Risque Responsable RH Directeur RCS Responsable Conformité Responsable Exploitation Responsable Contrôle Interne Responsable Réclamations	Trimestriel a minima

Source : Saham Leasing

III.3.5. Opérations conclues par Saham Leasing avec les membres des organes d'administration et de direction, et montant global des prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Cf. Relation entre Saham Leasing et Saham Bank

Aucune opération n'a été conclue avec les membres des organes d'administration, hors Saham Bank

Aucune opération n'a été conclue avec les dirigeants et aucun prêt n'a été octroyé aux dirigeants de Saham Leasing.

III.3.6. Organigramme de Saham Leasing au 30/06/2025

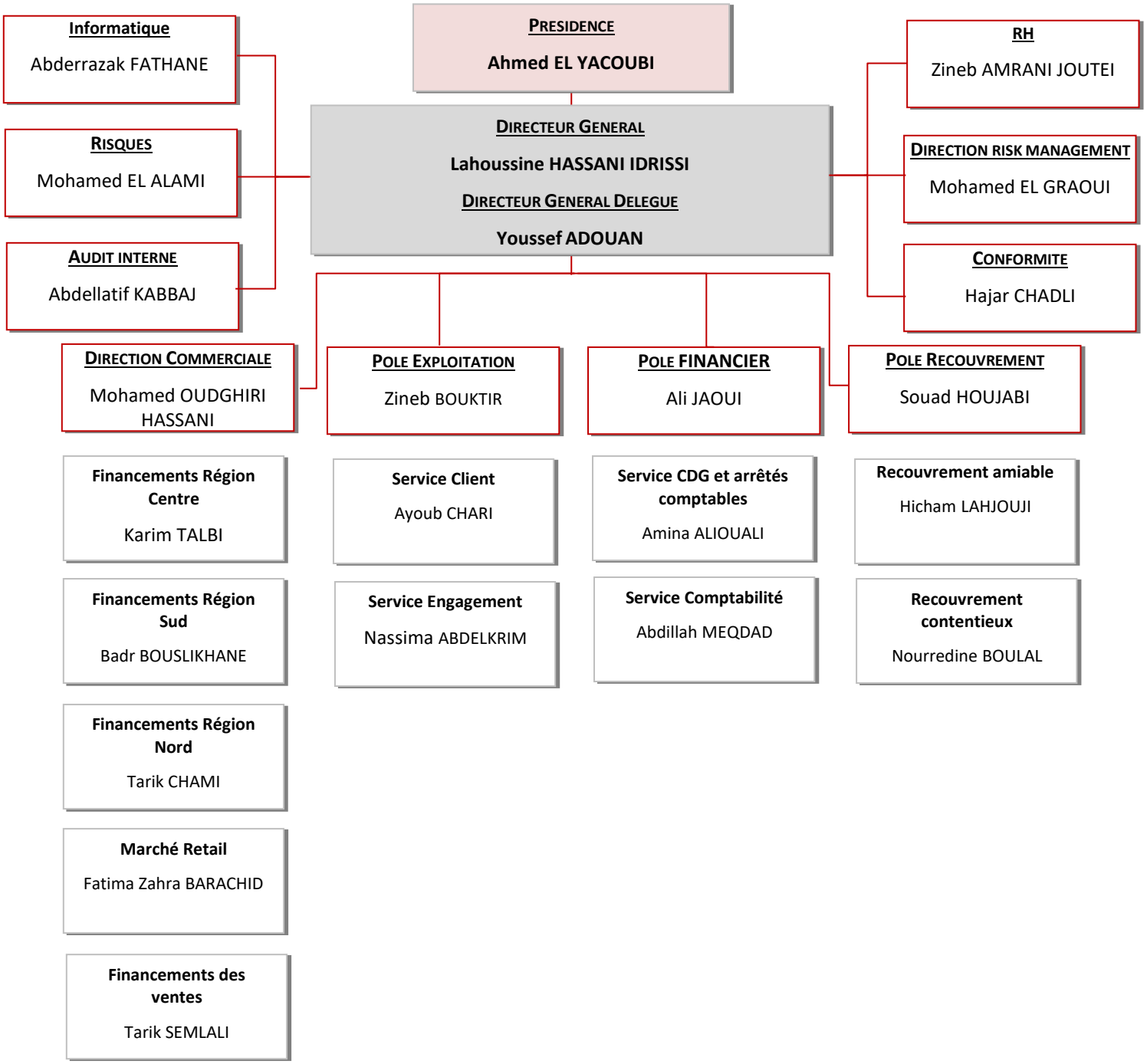

Source : Saham Leasing

Partie IV. ACTIVITE DE SAHAM LEASING

IV.1. Historique de Saham Leasing

En juin 1979, la société a été créée sous le nom de Leasing Général Développement, sise à 84 Bd Med V à Casablanca, par le fondateur M. M'Hamed Bargach, avec un capital de 50 000 MAD.

En Octobre 1981, Leasing Général Développement a procédé à une première augmentation de son capital de 50 000 MAD à 10 MMAD par l'émission de 99 500 actions nouvelles dont la majorité est détenue par la société « VALORIND » filiale de Société Générale France.

En Novembre 1981, la société a changé de dénomination sociale pour devenir Sogelease Maroc et le siège social a été transféré au 3, Rue Allal Ben Abdellah à Casablanca.

Au début de l'année 1982, la société a commencé son activité et a réalisé 85 opérations de crédit-bail. Au cours de cette année, la société a atteint un montant de décaissement qui s'élève à 32,1 MMAD.

En 1985, la société a transféré son siège social à la Résidence El Manar, Bd Abdelmoumen. La société a procédé à une seconde augmentation de capital le portant à 20 MMAD.

En 1990, la société a procédé à une troisième augmentation de capital par incorporation des réserves extraordinaires à hauteur de 10 MMAD. Ainsi, le capital social de la société est passé de 20 MMAD à 30 MMAD.

En 1991, une nouvelle augmentation de capital a eu lieu en vue de respecter le ratio des fonds propres exigé par les autorités de tutelle. Le capital social est passé de 30 MMAD à 50 MMAD.

En 1996, la société a augmenté son capital de 25 MMAD par incorporation de réserves pour le porter à 75 MMAD.

L'année 2000 a été marquée par la mise en place du produit SOGEQUIP, commercialisé exclusivement par les agences de Saham Bank (Ex-SGMB) auprès de sa clientèle commerciale et professionnelle et destiné au financement en crédit-bail de divers biens meuble et immeuble à usage professionnel.

En 2001, la société a transféré son siège au 55, Bd Abdelmoumen, pour intégrer le siège de la Saham Bank (Ex-SGMB).

La société a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 25 MMAD par incorporation des réserves extraordinaires à hauteur de 9 MMAD, et par report à nouveau à hauteur de 16 MMAD. Le capital de la société s'élève donc à 100 MMAD divisé en 1 000 000 actions de 100 MAD.

En 2005, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) et Saham Bank (Ex-SGMB) ont convenu de maintenir et développer les synergies entre les deux établissements à travers le lancement du produit PROLEASE, destiné au marché de la clientèle professionnelle et du produit PMELEASE, destiné au marché de la clientèle commerciale du réseau de la Saham Bank (Ex-SGMB).

En 2010, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a lancé un programme d'émission de BSF avec un plafond de 2 milliards de Dirhams.

En 2011, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a procédé à l'augmentation du plafond du programme d'émission de BSF de 2.000.000.000 MAD à 3.000.000.000 MAD.

Par ailleurs, Saham Bank (Ex-SGMB) a acquis la participation de SG Financial Services Holding dans Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) après obtention de l'accord de Bank Al Maghrib.

En 2013, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a opéré un certain nombre de changements organisationnels qui ont été accompagnés par la mise en place de comités de gestion pour renforcer la gouvernance. Dans ce cadre, 4 pôles ont été définis :

- Un pôle commercial, regroupant la force commerciale de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc), répartie par région et par marché, ainsi que l'animation du réseau de la banque ;
- Un pôle recouvrement assurant le recouvrement amiable et le recouvrement contentieux ;
- Un pôle exploitation regroupant le service client et le service engagement ;
- Un pôle administratif et financier regroupant les fonctions support et la direction financière.

En 2014, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a augmenté son capital social de 40.000.000,00 DH par émission de 400.000 actions nouvelles de 100 DH chacune, entièrement libérées. Le capital de la société s'élève donc à 140 MMAD divisé en 1 400 000 actions de 100 MAD. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/10/2014 a décidé du transfert du siège social de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) du 55 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca au 374 Boulevard Abdelmoumen Etage 1 appts E Lots Manazyl Maymoun.

En 2015, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a adopté une stratégie de développement basée sur 2 principaux axes :

- Assurer une croissance rentable et durable, en poursuivant le processus d'amélioration de la qualité du risque produit et du recouvrement des créances en souffrance ;
- Optimiser le business model multicanal qui repose sur 3 réseaux de distribution (vente directe SGL, réseau Saham Bank (Ex-SGMB) et financement des ventes).

L'ambition de la société étant de faire du réseau de Saham Bank (Ex-SGMB), un canal de distribution à part entière, autonome et indépendant. Ce qui permettra à Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) de recentrer le rôle de ses relais autour de l'animation et du support technique et commercial aux commerciaux de la banque.

En 2016, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a lancé le projet de création de la succursale Saham Leasing Offshore afin de mieux pouvoir accompagner ses clients tout en participant à la promotion et au développement des zones offshores.

En 2017, Saham Leasing (Ex-Sogelease) Offshore a concrétisé les premières opérations avec des acteurs phares de la zone Offshore. Etant donné que Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) s'est inscrite dans la politique de développement de ces zones Offshore.

2018 : Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) et la Caisse Centrale de Garantie ont démarré un projet relatif à l'entrée en vigueur d'une délégation de décision d'octroi de la garantie CCG au titre des produits « Damane Express » et « Ilayki » du Fonds de garantie PME pour les opérations de financement inférieures à 1 MDH. A travers ce projet, Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) deviendra la première société de leasing au Maroc qui bénéficiera de cette délégation et qui constitue une étape importante dans le cadre de l'industrialisation du leasing pour la clientèle CLIPRO. Cette convention a permis d'augmenter la part de la production CLIPRO entre septembre 2018 et septembre 2019 de 34%.

2019 : Saham Leasing (Ex-Sogelease) a lancé son programme de transformation MASTERLEASE. Ce projet vise à renforcer la synergie avec Saham Bank (Ex-SGMB) dans le cadre d'un modèle producteur-distributeur.

2020 : Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) a procédé à l'augmentation du plafond du programme d'émission de BSF de 3.000.000.000 MAD à 4.000.000.000 MAD.

2021 : Néant.

2022 : Nomination de M. Lahoussine HASSANI IDRISSI en tant que nouveau DG de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc)

2023 : Néant.

2024 : Le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe SAHAM en vue de la cession de Saham Bank (Ex-SGMB), actionnaire majoritaire de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc). La finalisation de l'acquisition a eu lieu au mois de décembre 2024. La réalisation de cette cession a entrainé un changement de contrôle indirect de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc).

2025 : Révélation de la nouvelle identité visuelle et formalisation du changement de dénomination sociale au mois de juin 2025 à Saham Leasing

IV.2. Appartenance de Saham Leasing à Saham Finances

IV.2.1. Présentation de Saham Finances

Fondé en 1995 par Moulay Hafid ELALAMY, le Groupe Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié. Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a cédé son pôle Assurances dans le cadre d'une réorientation stratégique.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'acquisition du contrôle de Saham Bank (ex-SGMB) marque une étape significative dans cette stratégie du groupe, marquant son ancrage dans l'économie du Royaume. Saham s'est fixé comme objectif de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue une priorité majeure. Saham ambitionne de proposer une qualité de service et des parcours clients aux meilleurs standards, avec pour cible de renforcer la satisfaction de ses clients. Cet engagement traduit la volonté du Groupe d'intégrer l'excellence opérationnelle dans l'ensemble de ses activités, en vue d'assurer une croissance saine et responsable.

Les activités du Groupe Saham

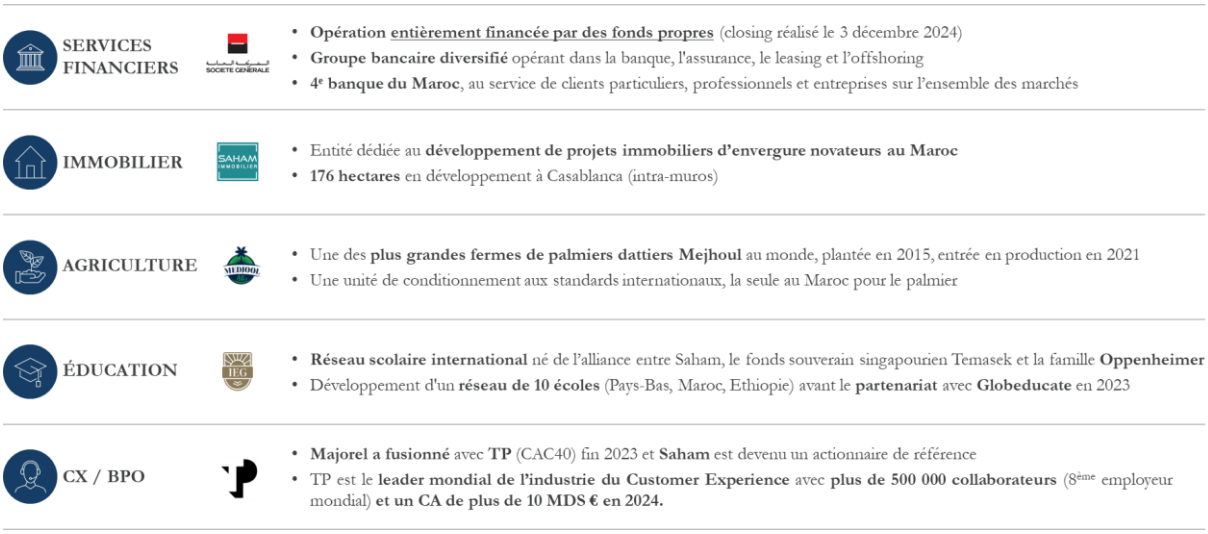

Source : Saham

Une histoire qui s'articule autour de trois grandes étapes

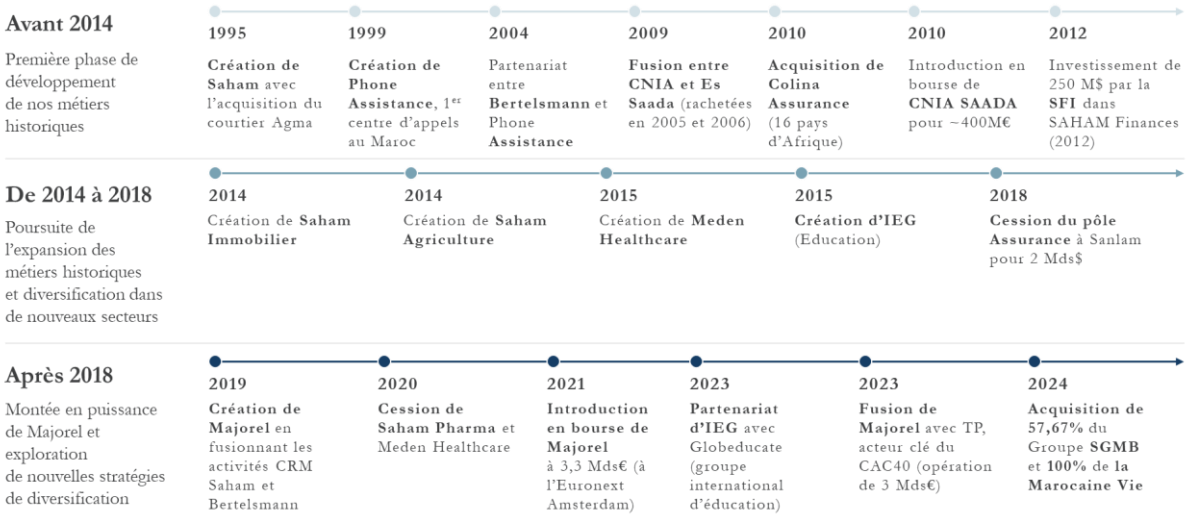

Source : Saham

Opération de cession de la participation du groupe Société Générale au groupe Saham (via Saham Finances)

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY. Elle est dirigée par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.

En avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession, par le Groupe Société Générale, de la participation détenue dans Saham Bank (ex-SGMB) incluant ses filiales au profit de Saham Finances. Le contrat d'acquisition des titres de Saham Bank (ex-SGMB) par Saham Finances a été signé pour un montant de 700 millions d'euros.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du Groupe Société Générale.

L'acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024 et par conséquent Saham Finances détient 57,68% du capital de Saham Bank (ex-SGMB).

L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex-SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank.

Les principales participations cotées du Groupe Saham sont les suivantes :

Participations cotées	Ticker	Activité
Société d'Equipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A	CBSE:EQD	EQDOM est une société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation
TELEPERFORMANCE	XPAR : TEP	TELEPERFORMANCE est une société française spécialisée dans l'externalisation de la relation client

Source : Saham Finances

Structure de l'actionnariat de Saham Finances

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,8475%	92,8475%
IDEATION SA (détenue par MHE)	881 674	7,15166%	7,15166%
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	50	0,00041%	0,00041%
Madame Amina DIOURI	48	0,00039%	0,00039%
Monsieur Mohamed EL MARZOUQI	1	0,00001%	0,00001%
Total	**12 328 251**	**100%**	**100%**

Source : Saham Finances

Principaux indicateurs financiers et bilantiels de Saham Finances :

En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Chiffre d'affaires	-	-	n.a	0,42	>100%
Résultat d'exploitation	(5)	(9)	<-100%	(30)	<-100%
Résultat financier	793	44	-94%	3 555	>100%
Résultat net	784	35	-96%	3 515	>100%
Total des capitaux propres	**653**	**688**	**5%**	**4 775**	**>100%**

Source : Saham Finances

IV.2.2. Présentation de Saham Bank

Saham Leasing (Ex-Sogelease) est une filiale de Saham Bank (Ex-SGMB) qui détient, à fin 2024, près de 100% du capital social de la société. Saham Bank est elle-même détenue à 57,68% par Saham Finances.

Créé en 1913, Saham Bank (Ex-SGMB) est un groupe financier privé présent sur l'ensemble des marchés :

- Marché des Particuliers ;
- Marché des Marocains du Monde ;
- Marché des Professionnels ;
- Banque Privée ;
- Marché des PME/PMI ;
- Marché des Grandes Entreprises.

Au 07/07/2025, l'organigramme fonctionnel simplifié de Saham Bank se présente comme suit :

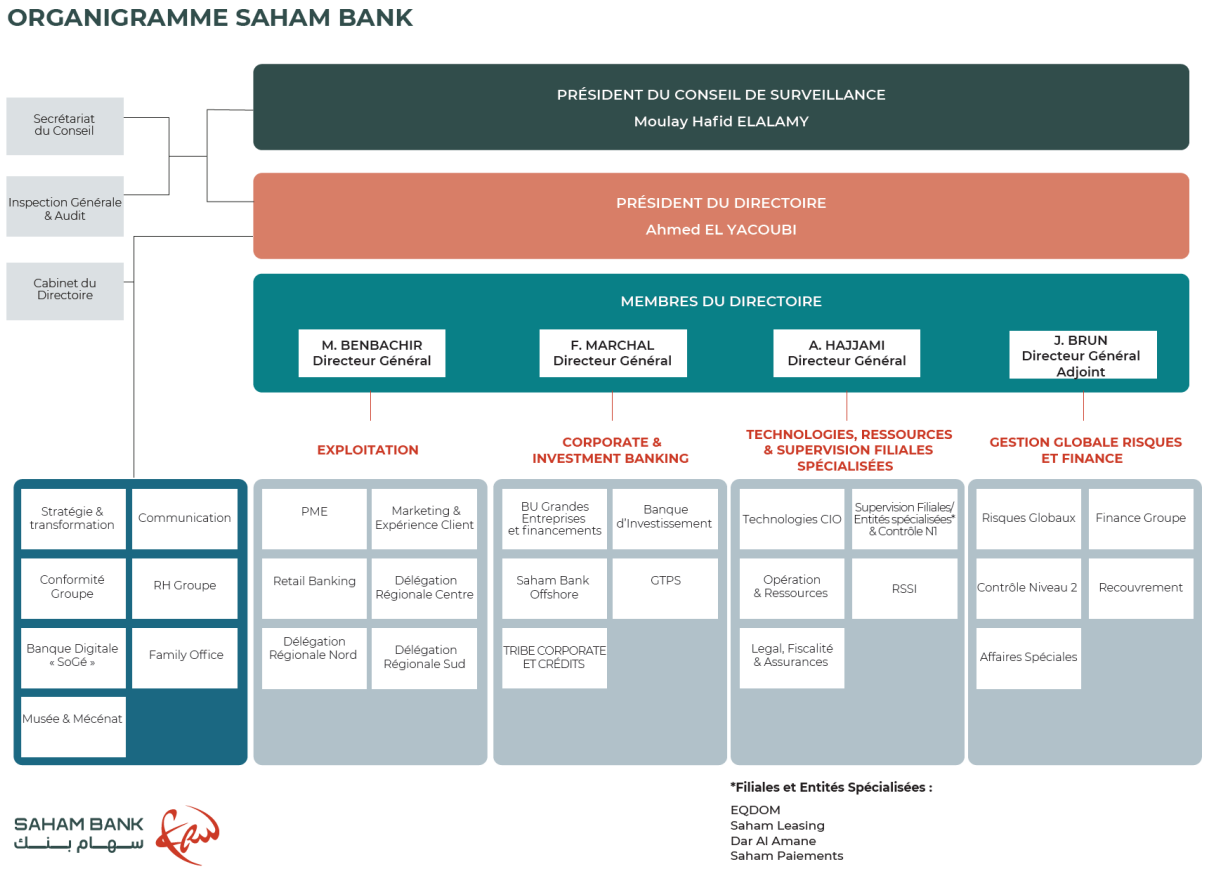

Source : Saham Bank

L'organigramme des filiales de Saham Bank au 07/07/2025 se présente comme suit :

SAHAM BANK

ATHENA COURTAGE
Courtage en assurance

EQDOM
Crédit à la Consommation

FONCIMMO
Immobiliers hors exploitation

INVESTIMA
Capital Investissement

LA MAROCAINE VIE
Assurance-Vie

FONCIERE SAHAM
Foncière

SAHAM PAIEMENTS
Etablissement de Paiements

SOGEFINANCEMENT
Crédit à la consommation

SAHAM CAPITAL GESTION
Gestion d'actifs

SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital

SAHAM CAPITAL PLACEMENT
Fonds Commun de Placement

SAHAM CAPITAL BOURSE
Intermédiation en bourse

SAHAM LEASING
Leasing

SAHAM BANK OFFSHORE
Banque offshore

SAHAM CONTACT
Centre de Relation Clients

NEMA CAPITAL
Gestion d'OPCI

TAUX DE PARTICIPATION SAHAM BANK

Dénomination	Intérêt
INVESTIMA	58,47%
SAHAM CAPITAL BOURSE	99,99%
SAHAM CAPITAL GESTION	99,95%
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	99,96%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%
SAHAM LEASING	99,99%
SAHAM BANK OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	99,99%
SAHAM CONTACT	99,87%
EQDOM	57%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
FONCIERE SAHAM	100%
NEMA CAPITAL (*)	49,99%

Source : Saham Bank

(*) Saham Bank envisage de sortir du capital social de Nema Capital en septembre 2025

A noter que EQDOM est la seule société cotée des filiales de Saham Bank.

IV.2.3. Relation entre Saham Leasing (Ex-Sogelease) et Saham Bank (Ex-SGMB)

Conventions conclues au cours de l'exercice 2024 :

Le Président du Conseil d'Administration n'a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2024.

Conventions conclues au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

1) Contrat de prestation de services relatif aux dispositifs conformité

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 21/10/2021.
- **Nature, objet et modalités de la convention :**
  Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de :
  i. Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire
  ii. Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et
  iii. Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 60 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 72 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant

2) Contrat de prestation de service relatif au conseil en matière de réglementation fiscale marocaine

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;

- M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
- M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 17 septembre 2021
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Dans le cadre de la présente convention, la cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques offre à Sogelease ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que son assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, …).
  La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 30 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 54 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant

3) <u>Convention de contrôle périodique</u>

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 13 mars 2023.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit SGMB chez Sogelease. Les principales missions sont :
  i. Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ;
  ii. Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de Sogelease ;
  iii. Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ;
  iv. Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de Sogelease de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à Sogelease fait l'objet d'une facturation annuelle.

- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 300 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** Néant

- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** 1 670 KMAD (HT).

4) Convention d'apporteur « PMELEASE »

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 07 juillet 2005.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention prévoit le développement du produit « PMELEASE » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.
  Les contrats PMELEASE dont le financement est assuré par SOGELEASE Maroc S.A. sont placés exclusivement par les agences SGMA auprès de leur clientèle entreprise.
  Les dossiers entrant dans le champ PMELEASE concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000.000 DH HT.
  En contrepartie, SOGELEASE Maroc alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine des Banques de 1% du chiffre d'affaires apporté.
- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** Néant.
- **Montant décaissé en 2024 :** Néant.
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant.

5) Convention de garantie « PROLEASE »

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 22 juillet 2005.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société Sogelease ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de Sogelease, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).
  PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine

de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.
En contrepartie, Sogelease verse une rémunération mensuelle à la SGMA de 3,5% par an.

- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** Néant.
- **Montant décaissé en 2024 :** Néant
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant.

6) Convention de garantie SOGEQUIP

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2 000 KMAD HT.
  Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC sont placés exclusivement par les agences SGMA auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.
  Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de la SGMA.
  En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit-bail.
- **Montant comptabilisé en charges en 2024** : Néant.
- **Montant décaissé en 2024 :** Néant.
- **Montant de la créance au 31 décembre 2024 :** 4 340 KMAD TTC

7) Convention de service partagé au Maroc (S.S.S.C)

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;

- M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 1er janvier 2010.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition par la SGMA au profit de SOGELEASE Maroc d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre « S.S.S.C »).
  Ce service permet à SOGELEASE Maroc de gérer ses achats dans un objectif de maîtriser les dépenses et les risques contractuels.
- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 114 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 162 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant

8) Convention de vérification de Lutte Anti-blanchiment

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** 08 mai 2012.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre de la délégation de filtrage de lutte Anti-Blanchiment des clients SOGELEASE à la SGMA dans les bases de filtrage groupe.
- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** Néant.
- **Montant décaissé en 2024 :** Néant.
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** 100 KMAD (HT).

9) Convention de bail [2]

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

[2] Requalifiée en convention libre suite à un avis juridique et validation du conseil d'administration

- **Date de la convention : signé l**e 20/05/2003 et renouvelé le 08/05/2020.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition par Sogelease Maroc au profit de la SGMA d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.
- **Montant comptabilisé en produits en 2024 :** 171 KMAD (HT).
- **Montant encaissé en 2024 :** 314 KMAD (TTC).
- **Montant de la créance au 31 décembre 2024 :** 205 KMAD (TTC).

10) <u>Convention de formalisation du cadre de collaboration dans le domaine juridique</u>

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** Le 24/02/2016
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention prévoit la formalisation du cadre de collaboration dans le domaine juridique entre SGMB et Sogelease ainsi qu'à définir les conditions d'exécution des prestations et les obligations convenues entre les parties.
  Cette convention prévoit un forfait annuel de 300 KMAD HT qui couvre la veille, la formation, la mise en conformité avec les normes groupe et les consultations avec un degré de complexité faible à moyen. Pour les autres prestations, le montant est à définir préalablement à chaque prestation.

- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 300 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 720 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant

11) <u>Contrat de prestation de service de support informatique</u>

- **Entités et personnes concernées :**
  - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
  - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
  - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
  - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
  - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** Le 23/09/2020

- **Nature, objet et modalités de la convention :** La SGMB se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations sont :
    - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
    - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
    - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

  L'ensemble des jours / homme consommés sont facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à validation du client.

- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 444 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 213 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** 350 KMAD (HT).

12) <u>Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2</u>

- **Entités et personnes concernées :**
    - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;
    - M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
    - Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
    - M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
    - M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** Le 28/04/2020
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Le contrat porte sur la réalisation du contrôle permanent niveau 2, par des équipes dédiées et indépendantes de la SGMB chez Sogelease.
  Les missions principales de l'équipe de contrôle de niveau 2 sont :
    - Apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle de niveau 1 réalisé par Sogelease.
    - Donner un avis qualifié sur l'effectivité des contrôles de niveau 1, la qualité de leur réalisation, leur pertinence, la définition de leurs modes opératoires ainsi que la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies et le suivi de la mise en œuvre des axes d'amélioration et plans d'actions associés.
- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 81 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 200 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant

13) <u>Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2-Finance sur le périmètre comptable et financier</u>

- **Entités et personnes concernées :**
    - Sogelease est détenue à 100% par Société Générale Marocaine de Banques ;

- M. Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
- Mme. Asmaa HAJJAMI, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil d'Administration de Sogelease ;
- M. François MARCHAL est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease, jusqu'au 26 novembre 2024 Sogelease Maroc S.A ;
- M. Mehdi BENBACHIR, membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et administrateur de Sogelease.

- **Date de la convention :** le 16/07/2020.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Le contrat porte sur la réalisation du contrôle permanent niveau 2, par des équipes dédiées et indépendantes de la SGMB chez Sogelease sur le périmètre comptable et financier.
  Les missions principales de l'équipe de contrôle de niveau 2 sont :
  - Apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle de niveau 1 réalisé par Sogelease.
  - Donner un avis qualifié sur l'effectivité des contrôles de niveau 1, la qualité de leur réalisation, leur pertinence, la définition de leurs modes opératoires ainsi que la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies et le suivi de la mise en œuvre des axes d'amélioration et plans d'actions associés.

  La prestation sera facturée sur la base du nombre de jours hommes effectivement consommés et d'un cout moyen par jours hommes.
- **Montant comptabilisé en charges en 2024 :** 37 KMAD (HT).
- **Montant décaissé en 2024 :** 69 KMAD (TTC).
- **Montant de la dette au 31 décembre 2024 :** Néant

Le tableau ci-dessous présente les **charges comptabilisées** par Saham Leasing (Ex-Sogelease) au titre des conventions réglementées :

En milliers de MAD HT	Société concernée[3]	2022	2023	2024
Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un service de conseil en matière de réglementation fiscale Marocaine	SG Maroc	30	30	30
Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SG Maroc	1 798	146	444
Convention de formalisation du cadre de collaboration dans le domaine juridique	SG Maroc	300	300	300
Convention d'audit	SG Maroc	300	300	-
Convention d'apporteur PMELEASE	SG Maroc	0	0	0
Convention de garantie PROLEASE	SG Maroc	0	0	0
Convention de garantie SOGEQUIP	SG Maroc	0	0	0
Contrat de rémunération au titre des contrats « Hors SOGEQUIP »	SG Maroc	0	0	-
Convention de service partagé au Maroc (S.S.S.C)	SG Maroc	100	111	114
Convention de mise à disposition du personnel	SG Maroc	5 671	5 920	-
Convention de vérification de Lutte Anti-blanchiment	SG Maroc	20	0	0
Contrat de prestation de service pour accès du personnel des filiales au club-SGMB Dar BOUAZZA	SG Maroc	-	28	-

[3] L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank.

Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2- Finance sur le périmètre comptable et financier	SG Maroc	-	82	37
Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2	SG Maroc	-	86	81
Contrat de prestation de services relatif aux dispositifs conformité	SG Maroc	-	-	60
Convention de contrôle périodique	SG Maroc	-	-	300
Total		**8 219**	**7 003**	**1 366**

Source : Saham Leasing

Le tableau ci-dessous présente les **montants décaissés** par Saham Leasing au titre des conventions réglementées :

En milliers de MAD TTC	Société concernée[4]	2022	2023	2024
Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un service de conseil en matière de réglementation fiscale Marocaine	SG Maroc	11	54	54
Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SG Maroc	1 044	182	213
Convention de formalisation du cadre de collaboration dans le domaine juridique	SG Maroc	360	360	720
Convention d'audit	SG Maroc	0	0	-
Convention d'apporteur PMELEASE	SG Maroc	0	0	0
Convention de garantie PROLEASE	SG Maroc	0	0	0
Convention de garantie SOGEQUIP	SG Maroc	0	0	0
Contrat de rémunération au titre des contrats « Hors SOGEQUIP »	SG Maroc	0	0	-
Convention de service partagé au Maroc (S.S.S.C)	SG Maroc	77	134	162
Convention de mise à disposition du personnel	SG Maroc	3 463	9 312	-
Convention de vérification de Lutte Anti-blanchiment	SG Maroc	0	0	0
Contrat de prestation de service pour accès du personnel des filiales au club-SGMB Dar BOUAZZA	SG Maroc	-	63	-
Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2- Finance sur le périmètre comptable et financier	SG Maroc	-	99	69
Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2	SG Maroc	-	87	200
Contrat de prestation de services relatif aux dispositifs conformité	SG Maroc	-	-	72
Convention de contrôle périodique	SG Maroc	-	-	0
Total		**4 955**	**10 291**	**1 490**

Source : Saham Leasing

Le tableau ci-dessous présente les **produits comptabilisés** par Saham Leasing au titre des conventions réglementées[5] :

En milliers de MAD HT	Société concernée[6]	2022	2023	2024
Convention de bail	SG Maroc	375	375	171
Convention non écrite de mise à disposition du personnel	SG Maroc	1 066	1 129	-
Total		**1 441**	**1 504**	**171**

Source : Saham Leasing

[4] L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank.
[5] Requalifiées en conventions libres suite à un avis juridique et validation du conseil d'administration
[6] L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank.

Le tableau ci-dessous présente les **montants encaissés** par Saham Leasing au titre des conventions réglementées :

En milliers de MAD TTC	Société concernée[7]	2022	2023	2024
Convention de bail	SG Maroc	1 744	446	314
Convention non écrite de mise à disposition du personnel	SG Maroc	1 258	0	-
Total		**3 002**	**446**	**314**

Source : Saham Leasing

Par ailleurs, Saham Leasing a contracté des dettes bancaires à moyen et long terme auprès de Saham Bank (*Cf. partie II.3.2 du présent document pour plus de détail*).

En termes d'activité, les synergies entre Saham Leasing et les entités de Saham Bank se présentent comme suit :

- **Volet Commercial :**

Les deux parties sont inscrites dans une stratégie de développement d'un modèle producteur-distributeur qui permet de consolider la synergie et améliorer la production de Saham Leasing en bénéficiant du canal de distribution plus élargi de Saham Bank.

Saham Leasing conforte ses relations commerciales et s'affirme sur le marché à travers des programmes de rencontres régulières tout au long de l'année à travers le réseau de Saham Bank afin de répondre aux besoins des clients et prospects.

- **Volet Risque :**

Pour accompagner le projet de la synergie commerciale, le volet risque est au cœur des préoccupations du groupe. Saham Leasing et Saham Bank ont préparé les 1ères lignes de conduite pour améliorer le processus de l'octroi et de suivi du risque :

- ✓ Rédaction des crédit-policy plus adéquats au besoin de financement
- ✓ Révision des LAD entre le groupe et sa filiale
- ✓ Génération des enveloppes de leasing pour réduire les délais de réponse.

- **Volet IT:**

Dans le cadre de leur partenariat, Saham Bank et sa filiale Saham Leasing ont mis en place diverses synergies :

1. **Partage des Outils et du Système d'Information :** Saham Bank met à la disposition de Saham Leasing un ensemble d'outils informatiques qui lui permet de traiter plusieurs opérations.
2. **Hébergement des Systèmes d'Information et du Réseau :** Saham Leasing bénéficie de l'hébergement de ses systèmes d'information et de son réseau dans le data center de Saham Bank, conformément à la stratégie de mutualisation des ressources. Cela garantit une infrastructure de qualité et une sécurité optimale.
3. **Expertise et Gouvernance des Projets Informatiques :** Saham Leasing profite de l'expertise de Saham Bank dans la gouvernance de ses projets informatiques, pilotés par l'équipe solution

[7] L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank.

COO de Saham Bank. De plus, la sécurité informatique de Saham Leasing est supervisée par le RSSI de Saham Bank, assurant une gestion efficace dans ce domaine.

IV.3. Filiales de Saham Leasing

Saham Leasing ne détient aucune filiale.

IV.4. Le secteur du crédit-bail au Maroc

IV.4.1. Historique

Le crédit-bail est introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la première société de leasing du pays, Maroc Leasing, par la banque française Paribas et la BNDE. L'engouement pour le crédit-bail est minime durant les premières années. En effet, il existe une certaine réticence de la part des entreprises à investir sans être propriétaires.
Pendant une trentaine d'années, le métier se développe sans cadre juridique précis. Les sociétés de crédit-bail nécessitent uniquement une déclaration d'existence et sont considérées comme des entreprises commerciales. C'est seulement en 1993, avec la « loi bancaire » du 6 juillet, que la profession est réglementée et que les sociétés de crédit-bail acquièrent les statuts d'établissements de crédit. Ainsi, les banques ont massivement investi le secteur du crédit-bail en créant des structures spécialisées ou en rachetant des sociétés existantes. Au Maroc, toutes les grandes banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail plus ou moins intégrée à leur réseau.

L'année 2009 a été marquée par le rapprochement de deux acteurs majeurs du crédit-bail. Il s'agit de fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing avec une augmentation de capital réservée à la BCP. A titre de précision, Maroc Leasing et Chaabi Leasing détenaient respectivement 14% et 10% de parts de marché en termes d'encours en 2008[8].

En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013.

En 2017, deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :

- La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
- Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

Principaux intervenants du crédit-bail au Maroc :

Au Maroc, les principales sociétés de crédit-bail intervenantes sur le marché sont adossées à des groupes bancaires afin de profiter des synergies mutuelles entre l'activité de banque de détail et l'offre de leasing.

A fin 2024, il existe 8 sociétés de leasing au Maroc :

- Saham Leasing : Groupe Saham Bank
- Wafabail : Groupe Attijariwafa Bank
- Maghrebail : Groupe Bank Of Africa
- BMCI Leasing : Groupe BMCI
- Maroc Leasing : Groupe BCP
- CDM Leasing et Factoring : Groupe Crédit Du Maroc

[8] Source : APSF

- CAM Leasing : Groupe Crédit Agricole du Maroc
- SOFAC[9] : Groupe CIH

Evènements marquants 2022 :

- **Plan gouvernemental de soutien au secteur touristique, janvier 2022**

Le 14 janvier 2022, le gouvernement a annoncé un plan d'urgence en faveur du secteur du tourisme comprenant plusieurs « mesures phares » pour soutenir ce secteur.

L'enjeu est de permettre la sauvegarde d'entreprises, d'éviter la destruction massive des emplois et de préparer la relance du secteur.

Parmi les mesures annoncées, figure « l'établissement d'un moratoire relatif aux échéances bancaires sur une durée pouvant aller jusqu'à 1 an, pour les hôteliers et les transporteurs touristiques », sachant que « les intérêts intercalaires seront pris en charge par l'État pour une période équivalente aux mois de non-activité en 2021, ainsi que le premier trimestre 2022. »

En vue de traduire dans les faits les décisions décidées dans le cadre de ce plan d'urgence, les Autorités et l'APSF ont travaillé dans la foulée, en fait dès le 25 janvier 2022, à la rédaction d'un protocole relatif à la mise en place d'un moratoire au titre des crédits et leasing.

A noter que le plan prévoit également l'octroi d'une subvention de l'État au secteur de l'hôtellerie, pour un montant global de 1 milliard de dirhams. L'objectif de cette aide est de soutenir l'effort d'investissement (entretien, rénovation, formation…) des hôtels pour se préparer à un redémarrage rapide de l'activité dès la réouverture des frontières.

Evènements marquants 2023 :

Pour le crédit-bail, les données 2023 intègrent pour la première fois celle de la société Sofac, également membre de la Section Crédit-bail depuis novembre 2022.

- **Plan d'action 2023 :**

Lors de la réunion de la section du lundi 13 février 2023, les directeurs généraux des sociétés de crédit-bail ont discuté du financement de secteurs stratégiques prioritaires, tels que la santé et le développement durable, via le crédit-bail. Ils ont souligné la contribution significative du leasing à la croissance de ces secteurs et ont insisté sur la nécessité de mieux faire connaître cette contribution.

Ils ont plaidé pour diffuser des données claires et convaincantes à destination de la clientèle et du grand public, afin de renforcer l'image et l'utilité du crédit-bail en tant que solution de financement avantageuse.

Pour éviter toute dispersion, l'APSF a consigné dans un document unique et complet les doléances des sociétés de financement telles qu'exposées lors de cette réunion DSB-APSF du 17 mars 2023, en vue de leur prise en compte par la DSB.

Elle a adressé à cet égard une note le 6 septembre 2023 à la DSB présentant le contexte, les doléances et les actions à entreprendre relatives à des questions pour lesquelles l'appui de Bank Al-Maghrib est nécessaire.

- **Géolocalisation des actifs financés et gestion des actifs récupérés :**

Echangeant sur les moyens de renforcement de la maîtrise du risque par les sociétés de financement, le Conseil de l'APSF réuni le mercredi 20 décembre 2023, a débattu des possibilités, pour les membres, de procéder à la géolocalisation des véhicules utilitaires qu'ils donnent en crédit-bail, la géolocalisation étant un moyen courant, largement utilisé par les entreprises pour maximiser la gestion de leur flotte.

[9] SOFAC est une société de crédit à la consommation et de crédit-bail

Les sociétés de crédit-bail et les sociétés de crédit à la consommation pourraient utiliser ce moyen en cas de survenance d'un impayé pour les véhicules à usage professionnel et le matériel de BTP. Par ailleurs, il s'avère que la récupération et la gestion des actifs récupérés ne s'effectuent pas dans des conditions optimales : marché peu structuré des récupérateurs, pratiques peu déontologiques, conditions de gardiennage archaïques …

La Section Crédit-bail a échangé maintes fois sur l'opportunité de créer, au sein de l'APSF, un GIE. L'idée a été émise de créer un dépôt de stockage des biens récupérés commun aux sociétés de financement.

Les deux Sections ont été invitées à ouvrir la réflexion commune sur la possibilité de localiser les actifs financés par les sociétés de financement et d'examiner les prérequis juridiques pour ce faire.

- **Nouvelles doléances de l'AMTRI :**

Les sociétés de crédit-bail ont eu à traiter, en 2023, d'une nouvelle doléance des transporteurs routiers internationaux après celle de 2022. Il se trouve que l'AMTRI (Association Marocaine des Transports Routiers Internationaux) avait déjà fait part, en décembre 2022, à l'APSF qui avait reçu ses représentants, des difficultés de ce secteur en lien avec la crise Covid-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine. Du fait de ces événements, elle avait sollicité un moratoire pour ses adhérents auprès des SCB.

La nouvelle doléance de l'AMTRI adressée par courrier à l'APSF en septembre 2023, porte sur la fin de la gratuité de la tarification relative à la délivrance de l'autorisation de sortie du territoire pour tout véhicule portant une carte grise barrée.

- **Nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement :**

En matière de délais de paiement, de nouvelles dispositions légales ont été introduites par la loi n° 69-21. Certaines dispositions de la loi entrant en vigueur le 1er juillet 2023, les DAF et responsables back-office des SCB ont examiné, mardi 18 juillet 2023, les moyens d'une application harmonisée de la loi, selon différents traitements possibles dans le cas du leasing. Les cas ainsi débattus ont porté notamment sur les dossiers :

- De CBI : bien en construction, bien neuf ou lease-back ;
- où le client est livré, mais pour lesquels manque un document pour le paiement du fournisseur ou qui comportent une facture erronée ;
- réalisés en consortium ;
- portant sur du matériel à importer

<u>Evènements marquants 2024 :</u>

- **Nouvelle adhésion en 2024 dans la section crédit-bail :**

L'APSF a accueilli en son sein, au mois d'avril 2024, la société « Scania Finance Maroc » agréée en qualité de société de crédit-bail.

Cette adhésion porte le nombre des sociétés de leasing à 9.

- **Charte de l'investissement : Interrogations autour de l'intégration du CBM**

A la demande de la Section Crédit-bail, la charte de l'investissement a fait l'objet d'échanges, vendredi 19 janvier 2024, entre le Directeur de l'Investissement et du Climat des Affaires du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques et une délégation de l'APSF conduite par M. Mohammed Drissi Qeytoni.

L'objectif, pour ces derniers était de confirmer l'éligibilité du leasing comme moyen de financement et d'acquisition des équipements au dispositif d'incitation et de soutien accordé aux investisseurs.

Le Président de la Section, M. Adil Rzal, a saisi, vendredi 5 avril 2024 par mail, le Directeur de l'Investissement sur cette absence du crédit-bail dans la plateforme électronique de dépôt des projets

et l'a sollicité pour diffuser cette éligibilité auprès de l'AMDIE (Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations) et des CRI (Centres Régionaux d'Investissement).

- **TSC (Taxe de Services communaux) :**

Depuis la prise en charge de la gestion de la TSC par la TGR, les SCB font face à des blocages de traitement de cette taxe par les trésoreries préfectorales. Leurs DAF et autres responsables chargés de la TSC ont fait le point, mercredi 3 avril 2024, de la situation sur le terrain, constatant nombre de blocages :

- lors de la demande de quitus à la levée d'option ;
- liés au délai de traitement des demandes de dégrèvement suite à des impositions indues, ce qui allonge le temps d'obtention du quitus ;
- résultant de l'émission de divers articles par ville, et non d'un article global par ville, comme le cas de la ville de Casablanca ;
- consécutifs à la non centralisation des déclarations de la TSC : obligation est faite aux SCB de dépôt des déclarations dans toutes les trésoreries préfectorales où se situe le lieu d'exploitation du bien.

Pour lever ces blocages ou du moins les dépasser, l'APSF a demandé par la voix de son vice-Président, M. Réda Daïfi, ; audience au Trésorier Général du Royaume, audience qui lui a été accordée le vendredi 5 avril 2024 à Rabat.

IV.4.2. Principe du crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat entre un bailleur et un locataire par lequel le bailleur achète un bien qu'il met à la disposition du locataire. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des coûts, intérêts compris :

- L'actif loué appartient au bailleur, contrairement à un financement traditionnel ;
- Les loyers sont calculés de telle sorte que le bailleur puisse financer l'acquisition de l'actif (intérêts et capital) augmenté d'une marge ;
- La totalité des charges et des risques engendrés par l'actif est à la charge du locataire ;
- Le contrat de crédit-bail prévoit généralement une clause de non-rupture pendant une période permettant au bailleur au minimum de récupérer son investissement ;
- Le bailleur ne prend aucun risque lié à l'actif. Il ne prend qu'un risque purement financier (crédit et rendement) ;
- Le risque du bailleur n'est plus un risque actif mais plutôt un risque locataire.
- Pendant la durée du contrat, le locataire peut considérer qu'il a la pleine jouissance de l'actif objet du bail ;
- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle (VR).

La durée du contrat incombe au type du crédit-bail. En effet, on distingue le crédit-bail mobilier (équipements, véhicules et matériels informatiques) du crédit-bail immobilier (terrains et bâtiments). Généralement, les crédits-baux mobiliers durent entre 2 et 7 ans alors que les crédits-baux immobiliers durent entre 7 et 15 ans.

IV.4.3. Cadre réglementaire et juridique du crédit-bail au Maroc

Champs d'application

Avant 1993, le crédit-bail s'est développé sans cadre juridique spécifique au Maroc. C'est avec la loi bancaire, loi 1-93-147 du 6 juillet 1993 que le métier se professionnalise. En effet, cette loi définie précisément le crédit-bail et l'assimile à une opération de crédit. Par la même occasion, les sociétés de

crédit-bail acquièrent les statuts d'établissements de crédit et sont ainsi soumises aux conditions d'exercice et règles de gestion de la profession.

Le code de commerce, instauré le 1er août 1996 par la loi 15-95, définit, dans ses articles 431 à 442, le crédit-bail comme :

« - toute opération de location de biens d'équipement, de matériel ou d'outillage qui quelle que soit sa qualification, donne au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers (crédit-bail mobilier) ;

- toute opération de location de biens immobiliers à usage professionnel, achetés par le propriétaire ou construits pour son compte, qui, quelle que soit sa qualification, permet au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens loués au plus tard à l'expiration du bail (crédit-bail immobilier) » ;

et le réglemente car jusqu'ici, le crédit-bail était soumis seulement au Droit des Obligations et des Contrats. D'autre part, pour stimuler le crédit-bail immobilier, le code du commerce exclut de ce type de contrat les dispositions relatives :

- A la révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel et artisanal.
- Aux baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.
- Aux rapports contractuels entre bailleurs et locataires des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Il est à noter que le code du commerce régit uniquement le crédit-bail entre professionnels.

Aujourd'hui, le crédit-bail est régi par la nouvelle loi bancaire, loi 103-12 du 24 décembre 2014, adoptée et publiée au bulletin officiel en date du 5 mars 2015, qui abroge et remplace la loi bancaire 34-03 du 14 février 2006.

Cette nouvelle loi dispose que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- Les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;

- Les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;

- Les opérations de location de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession de bail, à l'ancien propriétaire, dudit fonds ou de l'un de ses éléments.

- La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail

Cadre institutionnel

Les Autorités Monétaires chargées de veiller au respect par les sociétés de crédit-bail des dispositions de la loi sont le Ministre chargé des Finances et le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Tous deux représentent les autorités de tutelle des sociétés de financement et donc, des sociétés de crédit-bail. La loi 103-12 leur a accordé de larges prérogatives en matière de réglementation, supervision et contrôle.

Organes de Consultation

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Établissements de Crédit.

Le CNCE

Le Conseil national du crédit et de l'épargne (CNCE) débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Le CEC

Le Comité des établissements de crédit (CEC) dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit

La Commission de discipline des établissements de crédit est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer, au gouverneur de Bank Al-Maghrib, les sanctions disciplinaires à prononcer.

Organe de Coordination

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- Le crédit-bail ;
- L'affacturage ;
- Le cautionnement ;
- La mobilisation de créances ;
- Crédit à la consommation ;
- Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : www.apsf.org.ma.

Agrément

Toute personne morale considérée comme établissement de crédit doit, avant d'exercer son activité au Maroc, avoir été préalablement agréée par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit, soit en qualité de banque, soit en qualité de société de financement.

Les autorités de marché évaluent notamment le plan d'action du requérant, son programme de développement, ses moyens techniques et financiers et son aptitude à participer au développement économique et social du pays, au niveau national, régional ou local. Il prend également en considération l'honorabilité, la moralité et la compétence de ses actionnaires et dirigeants.

La CEC vérifie également que le capital social du requérant respecte la réglementation en vigueur (50.000.000 MAD).

Pour toutes modifications des statuts de la société, comme un changement de nationalité, d'adresse, une fusion, absorption, etc., un nouvel agrément doit être attribué puis publié sous forme d'arrêté dans le Bulletin Officiel.

Les sociétés de financement ne peuvent effectuer que les opérations précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont propres.

Règles de gestion

Règlementation des taux

Les Autorités Monétaires ont fixé une limite au coût effectif du crédit. Ils ont institué pour ce faire un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC).

Le TMIC est calculé tous les semestres, sur la base du taux d'intérêt moyen pratiqué par les établissements de crédit le semestre précédent, majoré de 60%. Le dernier taux en vigueur est de 13,36% pour la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Le TMIC tient compte des intérêts proprement dits, des frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier notamment.

Dispositions prudentielles

Les sociétés de financement sont soumises à des règles préventives qui fixent des conditions minimales d'une gestion saine. Ces règles visent à les prémunir contre les risques pouvant résulter soit d'une insuffisance de leurs ressources liquides, soit de leur insolvabilité, soit de la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de clients.

Coefficient de solvabilité

Inspiré du « ratio Cooke » adopté en 1988 par les pays de l'OCDE (Comité de Bâle sur l'adéquation des fonds propres), le coefficient de solvabilité est défini en rapportant les fonds propres aux engagements. Le risque d'une insuffisance des fonds propres est pondéré par des quotités selon la nature de l'opération, la qualité du débiteur, le pays où sont localisés le risque et la nature des garanties. Pour les sociétés de financement, ce ratio qui était fixé à 8% a été relevé à un minimum de 10% depuis la circulaire n°5/G/2010 du 31 décembre 2010 de Bank-Al-Maghrib.

Depuis le premier juillet 2013, Banque Al Maghrib a relevé le ratio de solvabilité de 10% à 12% et instauré un Tier One de 9%.

Coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité (applicable seulement aux banques) fixé à 100% est donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par

signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.

Coefficient maximum de division des risques

Également inspiré du Comité de Bâle, le coefficient maximum de division des risques s'entend comme le total des risques encourus sur un même bénéficiaire rapporté aux fonds propres nets. Les risques encourus sur un même bénéficiaire sont affectés d'un taux de pondération selon leur degré lié à la qualité du débiteur, au pays où est localisé le risque et à la nature des garanties. Ce ratio, calculé sur base individuelle et consolidée, est fixé à maximum 20%.

Classification et provisionnement des créances en souffrance

En vertu des dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank AI-Maghrib n°19/G/2002 du 23 décembre 2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, les sociétés de financement sont tenues, en tant qu'établissements de crédit, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les couvrir par un niveau de provisions approprié.

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals, ...) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie.

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en trois catégories (créances pré-douteuses, créances douteuses et créances compromises) et doivent donner lieu à la constitution de provisions égales respectivement au moins à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des garanties.

Fiscalité

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal propre permettant le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances leasing : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- L'exonération de la TVA pour tout acquisition de bien, la TVA facturée en amont par le fournisseur du bien étant gérée par la société de financement ;
- La possibilité aux sociétés de financement de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de tels locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il est à noter que :

- La TVA au taux de 20 % acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- Les établissements de crédit-bail sont désormais soumis à l'IS au taux de 39,25%, et ce, à compter du 1er janvier 2025.

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le

crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.
Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1er janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

Par ailleurs, la loi de finance 2010 à supprimé le droit d'enregistrement fixe de 300 MAD dont bénéficiaient les contrats de crédit-bail Immobilier et a mis en place un droit d'enregistrement à hauteur de 3%.

La loi de finance 2013 a instauré un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont assujettis à une TVA de 20% appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013.

Avantages pour le crédit-bailleur :

- Bénéficier du droit de propriété sur le bien objet de leasing jusqu'à la cession de ce bien ;
- Bénéficier de l'option d'amortissement accéléré du bien ;
- Bénéficier d'une exonération relative aux droits d'enregistrement des actes d'acquisition ou de locaux à usage professionnel (crédit-bail immobilier).

Avantage pour le preneur :

- Bénéficier de la déductibilité des loyers du résultat imposable.

La loi de finances 2014 a prévu, notamment en matière de TVA, un taux de 20% au lieu de 14% sur les véhicules utilitaires, aussi la suppression de la règle de décalage d'un mois et a fixé les modalités de remboursement du crédit de TVA cumulé (butoir)

En 2017, la DGI a émis une note-circulaire relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit (n° 5/2017 du 3 février 2017). Les clarifications portent notamment sur les « provisions et suivi des créances fiscalement douteuses ».

La loi de finances 2019 a institué, au titre des années 2019 et 2020, une contribution sociale de solidarité de 2,5% sur les bénéfices supérieurs à quarante millions de dirhams.

La loi de finances 2021 a aménagé un cadre incitatif au financement des entreprises en instituant l'exonération des droits d'enregistrement, des actes constatant les avances en comptes courants d'associés ainsi que les actes relatifs aux obligations et reconnaissances de dettes visées à l'article 18 de la loi n° 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Les actes précités demeurent, néanmoins, obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement contre mention "gratis".

L'objectif cible de toutes les mesures d'alignement introduites dans la Loi de Finances 2024 est d'apporter plus simplification en aboutissant à terme à seulement trois taux de TVA, au lieu de cinq niveaux auparavant, à savoir 0%, 10% et 20%. Dixit donc les taux de TVA intermédiaires de 7% et 14%.

La Loi de Finances 2025 prévoit une augmentation du plafond de déduction pour les véhicules de transport de personnes de 300 000 à 400 000 dirhams amortissables sur 5 ans à parts égales, TVA comprise. Ce nouveau seuil de 400 000 dirhams est applicable aux véhicules acquis directement ou par voie de crédit-bail à compter du 1er janvier 2025.

Obligations d'ordre comptable

Les sociétés de financement doivent tenir leurs comptes selon les normes du Plan comptable des Établissements de Crédit (PCEC). Elles doivent, en outre, établir à la clôture de chaque exercice comptable, sous forme individuelle et consolidée, les états de synthèse relatifs à cet exercice et l'état des informations complémentaires comprenant notamment les engagements par signature reçus ou donnés.

Ces mêmes documents sont exigés, semestriellement, pour les sociétés de financement recevant des fonds du public.

Les comptes, annuels ou semestriels, doivent être certifiées ou revus par deux commissaires aux comptes et transmis à Bank Al-Maghrib selon la périodicité qu'elle a définie.

Soutien aux établissements en difficulté

La loi a institué un Fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser, à hauteur d'un montant maximum, les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Communication

Les sociétés de financement doivent porter à la connaissance du public, dans les formes déterminées par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, toutes les conditions qu'elles appliquent à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt et de commissions. Ces informations doivent être affichées en tout lieu de prestation du service, qu'il s'agisse de leurs correspondants ou de leurs vendeurs agréés. D'autre part, les sociétés de crédit doivent publier dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel leurs états de synthèse. Celles qui ne reçoivent pas de fonds publics, publient leurs états individuels une seule fois par an, et deux fois par an si les états sont consolidés. Les sociétés de crédit bénéficiant de fonds publics publient leurs états, individuels ou consolidés, deux fois par an.

Contrôle et sanctions

Contrôle interne

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghrib.

Le contrôle interne a pour rôle :

La vérification des opérations et procédures internes ;

- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

Audit externe

Comme beaucoup d'autres sociétés de financement, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit-bail :

- Un contrôle légal : deux commissaires aux comptes doivent certifier leurs états financiers ;
- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises.

Sanctions pécuniaires

Le montant des sanctions pécuniaires est fixé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Les infractions ont trait :

- Aux règles comptables et aux modalités d'élaboration des documents qui doivent être transmis à Bank Al-Maghrib ;
- Aux délais de communication des documents et renseignements requis par Bank Al Maghrib ;
- Aux conditions des opérations de crédit ;
- Aux coefficients prudentiels ;
- Aux autres infractions.

IV.4.4. Principaux produits commercialisés

Les principaux produits commercialisés par les sociétés de crédit-bail au Maroc sont :

- Le crédit-bail mobilier (CBM) : permet de louer un bien d'équipement, du matériel et outillage à usage professionnel avec la possibilité de racheter le bien à l'issue du contrat ;

- Le crédit-bail immobilier (CBI) : permet de louer un bien immobilier à usage professionnel (immeuble achevé, immeuble à construire, vente en l'état futur d'achèvement) assortie d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

IV.4.5. Évolution de la production brute

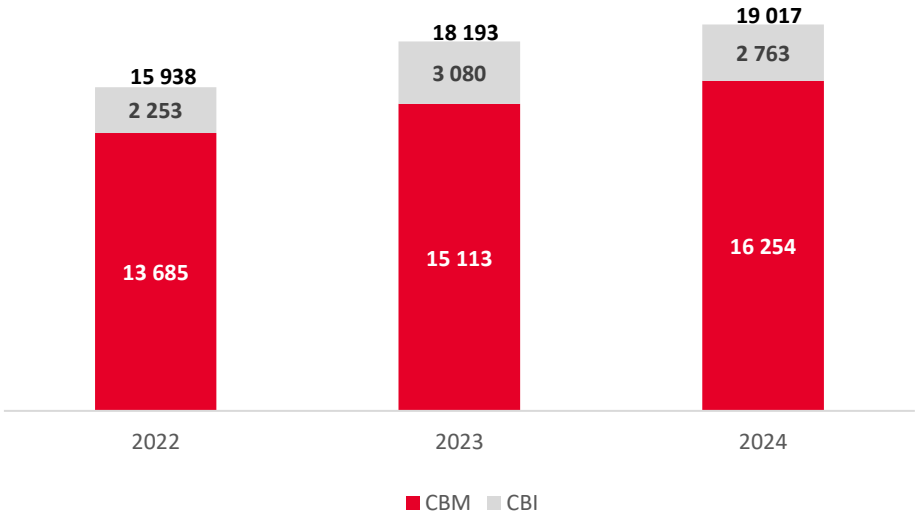

Source : APSF

En 2024, les crédits distribués ont progressé de 5% s'établissant 19 017 MMAD contre 18 193 MMAD en 2023.

Ventilation de la production brute de crédit-bail (CBM, CBI)

Ventilation de la production brute de crédit-bail entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	Var en %	En MMAD	Part en %	Var en %
CBM	13 685	86%	15 113	83%	10%	16 254	85%	8%
CBI	2 253	14%	3 080	17%	37%	2 763	15%	-10%
Total	**15 938**	**100%**	**18 193**	**100%**	**14%**	**19 017**	**100%**	**5%**

Source : APSF

La production de crédit-bail est passée de 18 193 MMAD en 2023 à 19 017 MMAD en 2024. Cette progression s'explique principalement par :

- La hausse de la production de crédit-bail mobilier (+8%) qui représente 85% de la production totale ;
- La baisse de la production de crédit-bail immobilier (-10%) qui représente 15% de la production totale.

Évolution de la production brute par société de Crédit-bail

Production brute par société de Crédit-bail entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Maghrebail	3 707	23%	3 887	21%	5%	3 963	21%	2%
Maroc Leasing	3 525	22%	4 154	23%	18%	3 810	20%	-8%
Wafabail	4 239	27%	4 271	23%	1%	3 657	19%	-14%
Saham Leasing	2 114	13%	2 166	12%	2%	2 180	11%	1%
CDM Leasing et Factoring	493	3%	617	3%	25%	1 571	8%	>100%
BMCI Leasing	1 525	10%	1 712	9%	12%	1 481	8%	-14%
SOFAC			783	4%	n/a	1 320	7%	69%
CAM Leasing	335	2%	602	3%	80%	1 034	5%	72%
Total	**15 938**	**100%**	**18 193**	**100%**	**14%**	**19 017**	**100%**	**5%**

Source : APSF

Commentaires de l'exercice 2023 :

Wafabail affiche à fin 2023 une production brute de 4 271 MMAD, en hausse 1% par rapport à fin 2022. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 23%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute, détient à fin 2023, 23% de part de marché avec une production brute de 4 154 MMAD.

Avec une production brute de 3 887 MMAD, Maghrebail se positionne en 3ème rang avec 21% de part de marché avec une hausse de 5% en 2023.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring et CAM Leasing, affichent respectivement des montants de production brute de 2 166 MMAD, 1 712 MMAD, 617 MMAD et 602 MMAD au terme de l'exercice 2023. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12%, 9%, 3% et 3% à cette même date.

SOFAC affiche une production brute de 783 MMAD et une part de marché de 4% en 2023.

Commentaires de l'exercice 2024 :

Maghrebail affiche à fin 2024 une production brute de 3 963 MMAD, en hausse 2% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 21%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute, détient à fin 2024, 20% de part de marché avec une production brute de 3 810 MMAD.

Avec une production brute de 3 657 MMAD, Wafabail se positionne en 3ème rang avec 19% de part de marché avec une baisse de 14% en 2024.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, BMCI Leasing, Sofac, et CAM Leasing affichent respectivement des montants de production brute de 2 180 MMAD, 1 571 MMAD, 1 481 MMAD, 1 320 et 1 034 MMAD au terme de l'exercice 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 11%, 8%, 8%, 7% et 5% à cette même date.

Par ailleurs, la structure du marché du leasing en termes de production en 2024 au Maroc se présente comme suit :

Parts de marché en termes de production globale en 2024

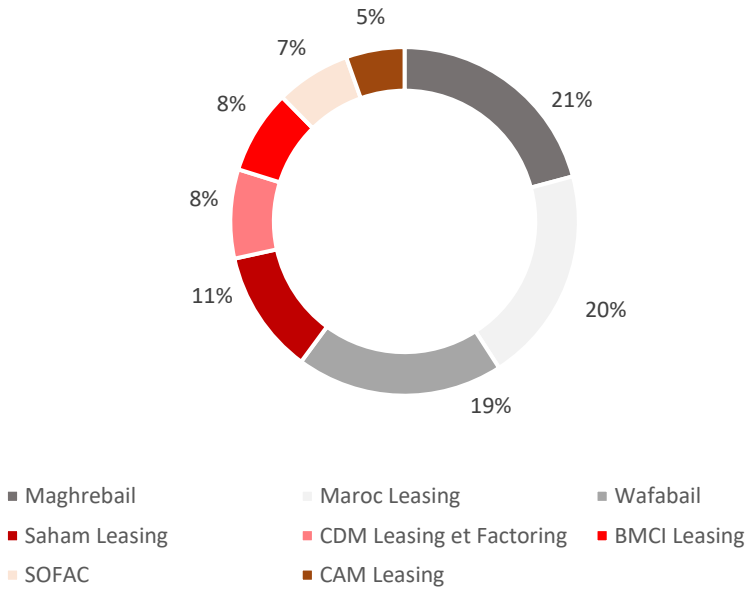

Source : APSF

Production brute de crédit-bail en nombre de dossiers

Production brute de crédit-bail en nombre de dossiers entre 2022 et 2024 :

	2022	2023	Var %	2024	Var %
CBM					
Dossiers réalisés	14 958	14 730	-2%	15 748	7%
Montant (en MMAD)	13 685	15 113	10%	16 254	8%
Montant moyen par opération (en MMAD)	0,91	1,03	12%	1,03	1%
CBI					
Dossiers réalisés	501	541	8%	440	-19%
Montant (en MMAD)	2 253	3 080	37%	2 763	-10%
Montant moyen par opération (en MMAD)	4,50	5,69	27%	6,28	10%
Total					

Dossiers réalisés	**15 459**	**15 271**	**-1%**	**16 188**	**6%**
Montant (en MMAD)	**15 938**	**18 193**	**14%**	**19 017**	**5%**
Montant moyen par opération (en MMAD)	**1,03**	**1,19**	**16%**	**1,17**	**-1%**

Source : APSF

En 2023, le nombre de dossiers réalisés a baissé de 1%, passant de 15 459 en 2022 à 15 271 en 2023.

Le montant moyen par opération a enregistré une hausse de 16% entre 2022 et 2023, passant de 1,03 MMAD à 1,19 MMAD.

En 2024, le nombre de dossiers réalisés a augmenté de 6%, passant de 15 271 en 2023 à 16 188 en 2024.

Le montant moyen par opération a enregistré une baisse de 1% entre 2023 et 2024, passant de 1,19 MMAD à 1,17 MMAD.

Le crédit-bail mobilier :

Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par secteur d'activité

Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par secteur d'activité entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part en %	en MMAD	Part en %	Var en %	en MMAD	Part en %	Var en %
Agriculture	173	1%	230	2%	32%	274	2%	19%
Pêche, aquaculture	47	0%	19	0%	-58%	18	0%	-9%
Industries extractives	225	2%	221	1%	-2%	294	2%	33%
Industries alimentaires	776	6%	814	5%	5%	803	5%	-1%
Industries textile de l'habillement et du cuir	241	2%	185	1%	-23%	163	1%	-12%
Industries chimiques et para-chimiques	279	2%	403	3%	44%	385	2%	-4%
IMME	794	6%	310	2%	-61%	323	2%	4%
Industries diverses	836	6%	1 023	7%	22%	1 575	10%	54%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	106	1%	138	1%	30%	462	3%	>100%
Construction	2 088	15%	2 664	18%	28%	3 142	19%	18%
Commerce, réparation automobile	2 175	16%	1 977	13%	-9%	1 866	11%	-6%
Hôtels et restaurants	162	1%	163	1%	1%	181	1%	11%
Transports – communications	2 535	19%	3 221	21%	27%	3 047	19%	-5%
Activités financières	303	2%	430	3%	42%	245	2%	-43%
Administrations publiques	1	0%	25	0%	>100%	27	0%	9%
Autres services	2 944	22%	3 290	22%	12%	3 448	21%	5%

Total	**13 685**	**100%**	**15 113**	**100%**	**10%**	**16 254**	**100%**	**8%**

Source : APSF

En 2023, la répartition sectorielle de la production de crédit-bail mobilier s'est concentrée principalement autour des secteurs des « Autres services » (22%), des « Transports – communications » (21%), de la « Construction » (18%) et du « Commerce, réparation automobile » (13%).

La hausse de la production brute de crédit-bail mobilier de 10% en 2023 est expliquée principalement par :

- Une hausse des « Transports – communications » de 27% en 2023, expliquée par la reprise du secteur transport et le dynamisme des activités logistiques.
- Une baisse des « IMME » de 61%, expliquée par la contraction de l'activité au niveau de ce secteur.
- Une hausse de la « Construction » de 28% en 2023, expliquée par la reprise de l'activité BTP.

En 2024, la répartition sectorielle de la production de crédit-bail mobilier s'est concentrée principalement autour des secteurs des « Autres services » (21%), de la « Construction » (19%), des « Transports – communications » (19%), et du « Commerce, réparation automobile » (11%).

La hausse de la production brute de crédit-bail mobilier de 8% en 2024 est expliquée principalement par :

- Une hausse des « Industries diverses » de 54% en 2024, expliquée par la dynamique du secteur industriel
- Une hausse des « Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau » de plus de 100%, expliquée par la hausse des lignes d'utilisation des opérateurs de distribution.
- Une hausse de la « Construction » de 18% en 2024, expliquée par la reprise de l'activité BTP en lien avec les chantiers Maroc 2030.

Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par type d'équipement

Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par type d'équipement entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part en %	en MMAD	Part en %	Var en %	en MMAD	Part en %	Var en %
Machines et équipements industriels	3 999	29%	4 042	27%	1%	4 204	26%	4%
Ordinateurs et matériels de bureau	655	5%	677	4%	3%	448	3%	-34%
Véhicules utilitaires	3 704	27%	3 862	26%	4%	4 808	30%	25%
Voitures de tourisme	2 598	19%	2 916	19%	12%	3 017	19%	3%
Travaux publics et bâtiment	1 709	12%	1 672	11%	-2%	2 070	13%	24%
Divers	1 020	7%	1 945	13%	91%	1 706	10%	-12%
Total	**13 685**	**100%**	**15 113**	**100%**	**10%**	**16 254**	**100%**	**8%**

Source : APSF

En 2023, la production brute a enregistré une hausse de 10% par rapport à 2022 en raison de la hausse de :

- +1% des « Machines et équipements industriels » suite au dynamisme des TPE/PME de l'industrie ;
- +3% des « Ordinateurs et matériels de bureau » expliquée par l'investissement en aménagement des centres commerciaux ;
- +12% des « Voitures de tourisme » expliquée par la reprise de l'activité et l'évolution des parcs de location de voiture touristique ;
- +91% des « Divers » par rapport à l'année précédente

En 2024, la production brute a enregistré une hausse de 8% par rapport à 2023 en raison de la hausse de :

- +4% des machines et équipements industriels suite au dynamisme des TPE/PME de l'industrie ;
- +25% des Véhicules utilitaires expliquée par la reprise du secteur transport et BTP ;
- +3% des voitures de tourisme expliquée par le dynamisme du secteur automobile.
- +24% des équipements des travaux publics et bâtiment expliquée par la reprise de l'activité BTP

Entre 2022 et 2024, les équipements les plus financés par crédit-bail mobilier sont les « Machines et équipements industriels », les « Véhicules utilitaires » et les « Voitures de tourisme » qui représentent en moyenne 74% du total de la production de crédit-bail mobilier sur la période.

Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par société de Crédit-bail

Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par société de Crédit-bail entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Maghrebail	3 073	22%	3 207	21%	4%	3 310	20%	3%
Maroc Leasing	3 003	22%	3 252	22%	8%	3 248	20%	0%
Wafabail	3 525	26%	3 594	24%	2%	3 071	19%	-15%
Saham Leasing	1 961	14%	2 020	13%	3%	1 974	12%	-2%
CDM Leasing et Factoring	424	3%	564	4%	33%	1 359	8%	>100%
BMCI Leasing	1 401	10%	1 482	10%	6%	1 325	8%	-11%
SOFAC			500	3%	n/a	1 169	7%	>100%
CAM Leasing	297	2%	494	3%	66%	797	5%	61%
Total	**13 685**	**100%**	**15 113**	**100%**	**10%**	**16 254**	**100%**	**8%**

Source : APSF

Commentaire 2023 :

Wafabail affiche à fin 2023 une production brute totale de crédit-bail mobilier de 3 594 MMAD, en hausse de 2% par rapport à fin 2022. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 24%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute de crédit-bail mobilier, détient à fin 2023, 22% de part de marché avec une production brute de 3 252 MMAD.

Avec une production brute de crédit-bail mobilier de 3 207 MMAD, Maghrebail se positionne au 3ème rang avec 21% de part de marché et une production brute en hausse de 4% par rapport à fin 2022.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring et CAM Leasing, affichent respectivement des montants de production brute de crédit-bail mobilier de 2 020 MMAD, 1 482 MMAD, 564 MMAD et 494 MMAD au terme de l'exercice 2023. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 13%, 10%, 4% et 3% à cette même date.

SOFAC affiche une production brute de crédit-bail mobilier de 500 MMAD et une part de marché de 3% en 2023.

Commentaire 2024 :

Maghrebail affiche à fin 2024 une production brute totale de crédit-bail mobilier de 3 310 MMAD, en hausse de 3% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 20%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute de crédit-bail mobilier, détient à fin 2024, 20% de part de marché avec une production brute de 3 248 MMAD.

Avec une production brute de crédit-bail mobilier de 3 071 MMAD, Wafabail se positionne au 3ème rang avec 19% de part de marché et une production brute en baisse de 15% par rapport à fin 2023.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, BMCI Leasing, SOFAC et CAM Leasing, affichent respectivement des montants de production brute de crédit-bail mobilier de 1 974 MMAD, 1 359 MMAD, 1 325 MMAD, 1 169 MMAD et 797 MMAD au terme de l'exercice 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12%, 8%, 8%, 7% et 5% à cette même date.

Le crédit-bail immobilier :

Évolution de la production brute de crédit-bail immobilier par type de bien

Évolution de la production brute de crédit-bail immobilier par type de bien entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part en %	en MMAD	Part en %	Var en %	en MMAD	Part en %	Var en %
Immeubles industriels	508	23%	875	28%	72%	597	22%	-32%
Magasins	541	24%	408	13%	-25%	523	19%	28%
Immeubles de bureau	691	31%	829	27%	20%	758	27%	-9%
Hôtels et loisirs	72	3%	154	5%	>100%	50	2%	-68%
Divers	441	20%	814	26%	85%	835	30%	3%
Total	**2 253**	**100%**	**3 080**	**100%**	**37%**	**2 763**	**100%**	**-10%**

Source : APSF

En 2023, la production de crédit-bail immobilier a augmenté de 37% en passant de 2 253 MMAD en 2022 à 3 080 MMAD en 2023.

En 2024, la production de crédit-bail immobilier a baissé de 10% en passant de 3 080 MMAD en 2023 à 2 763 MMAD en 2024.

Entre 2022 et 2024, les biens les plus financés par crédit-bail immobilier sont « Immeubles de bureau », les « Immeubles industriels » et les « Magasins » qui représentent en moyenne 71% du total de la production de crédit-bail immobilier sur la période.

Évolution de la production brute de crédit-bail immobilier par société de Crédit-bail

Évolution de la production brute de crédit-bail immobilier par société de Crédit-bail entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Maghrebail	634	28%	680	22%	7%	653	24%	-4%
Wafabail	714	32%	677	22%	-5%	586	21%	-13%
Maroc Leasing	522	23%	902	29%	73%	562	20%	-38%
CAM Leasing	37	2%	108	4%	>100%	237	9%	>100%
CDM Leasing et Factoring	69	3%	53	2%	-23%	212	8%	>100%
Saham Leasing	152	7%	146	5%	-4%	206	7%	41%
BMCI Leasing	125	6%	230	7%	85%	156	6%	-32%
SOFAC			283	9%	n/a	152	5%	-46%
Total	**2 253**	**72%**	**3 080**	**78%**	**37%**	**2 763**	**76%**	**-10%**

Source : APSF

Commentaire 2023 :

En 2023, Maroc Leasing est la première société de leasing en termes de production brute de crédit-bail immobilier avec une part de marché de 29% en 2023 en affichant une production brute de 902 MMAD, en hausse de 73%.

Maghrebail se classe en deuxième position avec une part de marché de 22% et une production brute de crédit-bail immobilier de 680 MMAD en 2023.

Wafabail se positionne en 3ème rang avec une part de marché de 22% et une production brute de crédit-bail immobilier de 677 MMAD en 2023.

BMCI Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 7% et une production brute de crédit-bail immobilier de 230 MMAD en 2023.

Saham Leasing, CAM Leasing et CDM Leasing et Factoring affichent respectivement des montants de production brute crédit-bail immobilier de 146 MMAD, 108 MMAD, 53 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 5%, 4% et 2%.

SOFAC affiche une production brute de crédit-bail immobilier à 283 MMAD avec une part de marché de 9% en 2023.

Commentaires 2024 :

En 2024, Maghrebail est la première société de leasing en termes de production brute de crédit-bail immobilier avec une part de marché de 24% en 2024 en affichant une production brute de 653 MMAD, en baisse de 4%.

Wafabail se classe en deuxième position avec une part de marché de 21% et une production brute de crédit-bail immobilier de 586 MMAD en 2024.

Maroc Leasing se positionne en 3ème rang avec une part de marché de 20% et une production brute de crédit-bail immobilier de 562 MMAD en 2024.

CAM Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 9% et une production brute de crédit-bail immobilier de 237 MMAD en 2024.

CDM Leasing et Factoring, Saham Leasing, BMCI Leasing et SOFAC affichent respectivement des montants de production brute crédit-bail immobilier de 212 MMAD, 206 MMAD, 156 MMAD et 152 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 8%, 7%, 6% et 5%.

IV.4.6. Evolution de l'encours net comptable

Ventilation de l'encours net comptable de crédit-bail (CBM, CBI)

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	Var en %	En MMAD	Part en %	Var en %
CBM	32 729	67%	35 361	68%	8%	37 896	70%	7%
CBI	16 201	33%	16 306	32%	1%	16 029	30%	-2%
Total	**48 930**	**100%**	**51 666**	**100%**	**6%**	**53 925**	**100%**	**4%**

Source : APSF

En 2023, l'encours net comptable de crédit-bail s'élève à 51 666 MMAD contre 48 930 MMAD à fin 2022 (soit une hausse de 6%), avec une concentration de 68% sur le crédit-bail mobilier et 32% sur le crédit-bail immobilier. L'évolution de l'encours net comptable est expliquée par un retour au rythme du secteur avant période COVID et par l'arrivée de nouveaux entrants qui créent une nouvelle dynamique au niveau du secteur.

En 2024, l'encours net comptable de crédit-bail s'élève à 53 925 MMAD contre 51 666 MMAD à fin 2023 (soit une hausse de 4%), avec une concentration de 70% sur le crédit-bail mobilier et 30% sur le crédit-bail immobilier. Cette évolution de l'encours net comptable est en phase avec l'évolution moyenne de l'activité de crédit au Maroc et principalement celle des crédits d'équipement.

Évolution des encours nets comptables par société de Crédit-bail

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Wafabail	12 208	25%	12 160	24%	0%	11 866	22%	-2%
Maghrebail	11 827	24%	12 230	24%	3%	12 460	23%	2%
Maroc Leasing	11 678	24%	12 327	24%	6%	12 615	23%	2%
Saham Leasing	7 089	14%	7 078	14%	0%	7 063	13%	0%
BMCI Leasing	3 904	8%	4 236	8%	9%	4 222	8%	0%
CDM Leasing et Factoring	1 499	3%	1 575	3%	5%	2 463	5%	56%
CAM leasing	726	1%	1 094	2%	51%	1 690	3%	54%
SOFAC			965	2%	n/a	1 546	3%	60%
Total	**48 930**	**100%**	**51 666**	**100%**	**6%**	**53 925**	**100%**	**4%**

Source : APSF

En 2023, l'encours net comptable des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 51 666 MMAD en hausse de 6% par rapport à 2022.

En 2024, l'encours net comptable des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 53 925 MMAD en hausse de 4% par rapport à 2023.

Parts de marché en termes d'encours net comptable en 2024

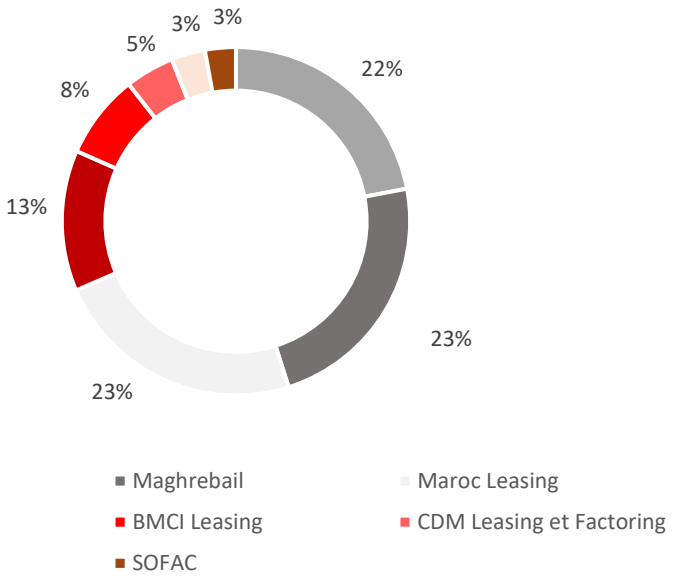

Source : APSF

Le Crédit-bail Mobilier

A fin 2024, l'encours net comptable du crédit-bail mobilier émis par les sociétés de leasing précédemment citées s'établit à 37 896 MMAD, en hausse de 7% par rapport à fin 2023.

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Wafabail	8 732	27%	8 928	25%	2%	8 891	23%	0%
Maroc Leasing	7 503	23%	7 903	22%	5%	8 307	22%	5%
Maghrebail	7 112	22%	7 635	22%	7%	8 055	21%	6%
Saham Leasing	4 877	15%	4 989	14%	2%	5 010	13%	0%
BMCI Leasing	2 837	9%	3 189	9%	12%	3 232	9%	1%
CDM Leasing et Factoring	1 048	3%	1 142	3%	9%	1 909	5%	67%
CAM Leasing	620	2%	887	3%	43%	1 284	3%	45%
SOFAC			687	2%	n/a	1 206	3%	75%
Total	**32 729**	**100%**	**35 361**	**100%**	**8%**	**37 896**	**100%**	**7%**

Source : APSF

Commentaire 2023 :

Wafabail affiche en 2023 un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 8 928 MMAD, en hausse de 2% par rapport à fin 2022. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 25%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail mobilier, détient à fin 2023, 22% de part de marché avec un encours de 7 903 MMAD.

Avec un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 7 635 MMAD, Maghrebail se positionne au 3ème rang avec 22% de part de marché.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring et CAM Leasing, affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail mobilier de 4 989 MMAD, 3 189 MMAD, 1 142 MMAD et 887 MMAD en 2023. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 14%, 9%, 3% et 3% à cette même date.

SOFAC affiche un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 687 MMAD avec une part de marché de 2%.

Commentaire 2024 :

Wafabail affiche en 2024 un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 8 891 MMAD, en baisse de 0,4% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 23%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail mobilier, détient à fin 2024, 22% de part de marché avec un encours de 8 307 MMAD.

Avec un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 8 055 0MMAD, Maghrebail se positionne au 3ème rang avec 21% de part de marché.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, CAM Leasing, et SOFAC affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail mobilier de 5 010 MMAD, 3 232 MMAD, 1 909 MMAD, 1 284 MMAD et 1 206 MMAD en 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 13%, 9%, 5%, 3% et 3% à cette même date.

Le Crédit-bail Immobilier

En 2024, l'encours net comptable du crédit-bail immobilier des sociétés de leasing au Maroc a enregistré une baisse de 2% par rapport à fin 2023 passant de 16 306 MMAD à 16 029 MMAD.

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Maghrebail	4 715	29%	4 596	28%	-3%	4 405	27%	-4%
Maroc Leasing	4 176	26%	4 424	27%	6%	4 307	27%	-3%
Wafabail	3 475	21%	3 231	20%	-7%	2 974	19%	-8%
Saham Leasing	2 212	14%	2 089	13%	-6%	2 053	13%	-2%
BMCI Leasing	1 067	7%	1 048	6%	-2%	990	6%	-6%
CDM Leasing et Factoring	451	3%	433	3%	-4%	554	3%	28%
CAM Leasing	106	1%	207	1,3%	96%	406	3%	96%
SOFAC			278	1,7%	n/a	340	2%	22%
Total	**16 201**	**100%**	**16 306**	**100%**	**1%**	**16 029**	**100%**	**-2%**

Source : APSF

Commentaire 2023 :

Au 31 décembre 2023, Maghrebail est la première société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail immobilier avec une part de marché de 28% affichant un encours de 4 596 MMAD, en baisse de 3% par rapport à fin 2022.

Maroc Leasing se classe en deuxième position avec une part de marché de 27% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 424 MMAD en 2023.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 20% et un encours total de crédit-bail immobilier de 3 231 MMAD en 2023.

Saham Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 13% et un encours total de crédit-bail immobilier de 2 089 MMAD en 2023.

BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 1 048 MMAD, 433 MMAD et 207 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 6%, 3% et 1,3%.

SOFAC affiche un encours net comptable du crédit-bail immobilier de 278 MMAD avec une part de marché de 1,7%.

Commentaire 2024 :

Au 31 décembre 2024, Maghrebail est la première société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail immobilier avec une part de marché de 27% affichant un encours de 4 405 MMAD, en baisse de 4% par rapport à fin 2023.

Maroc Leasing se classe en deuxième position avec une part de marché de 27% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 307 MMAD en 2024.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 19% et un encours total de créditbail immobilier de 2 974 MMAD en 2024.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, CAM Leasing et SOFAC affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 2 053 MMAD, 990 MMAD, 554 MMAD, 406 MMAD, et 340 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 13%, 6%, 3%, 3% et 2%.

IV.4.7. Evolution de l'encours financier

Ventilation de l'encours financier net de crédit-bail (CBM, CBI)

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part en %	en MMAD	Part en %	Var en %	en MMAD	Part en %	Var en %
CBM	33 424	67%	36 632	69%	10%	39 707	71%	8%
CBI	16 637	33%	16 474	31%	-1%	16 248	29%	-1%
Total	**50 062**	**100%**	**53 106**	**100%**	**6%**	**55 955**	**100%**	**5%**

Source : APSF

En 2023, l'encours financier net de crédit-bail s'élève à 53 106 MMAD contre 50 062 MMAD à fin 2022 (soit une hausse de 6%), avec 69% en crédit-bail mobilier et 31% en crédit-bail immobilier.

En 2024, l'encours financier net de crédit-bail s'élève à 55 955 MMAD contre 53 106 MMAD à fin 2023 (soit une hausse de 5%), avec 71% en crédit-bail mobilier et 29% en crédit-bail immobilier.

Évolution de l'encours financier net par société de Crédit-bail

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Maroc Leasing	12 129	24%	12 703	24%	5%	12 880	23%	1%
Maghrebail	12 130	24%	12 567	24%	4%	12 792	23%	2%
Wafabail	12 604	25%	12 809	24%	2%	12 497	22%	-2%
Saham Leasing	7 026	14%	7 059	13%	0%	7 050	13%	0%
BMCI Leasing	3 931	8%	4 231	8%	8%	4 347	8%	3%

CDM Leasing et Factoring	1 532	3%	1 611	3%	5%	2 612	5%	62%
SOFAC			1 067	2%	n/a	2 118	4%	98%
CAM Leasing	709	1%	1 059	2%	49%	1 658	3%	57%
Total	**50 062**	**100%**	**53 106**	**100%**	**6%**	**55 955**	**100%**	**5%**

Source : APSF

L'encours financier net des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 53 106 MMAD au 31 décembre 2023, en hausse de 6% par rapport à fin 2022.

L'encours financier net des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 55 955 MMAD au 31 décembre 2024, en hausse de 5% par rapport à fin 2023.

Parts de marché en termes d'encours financier en 2024

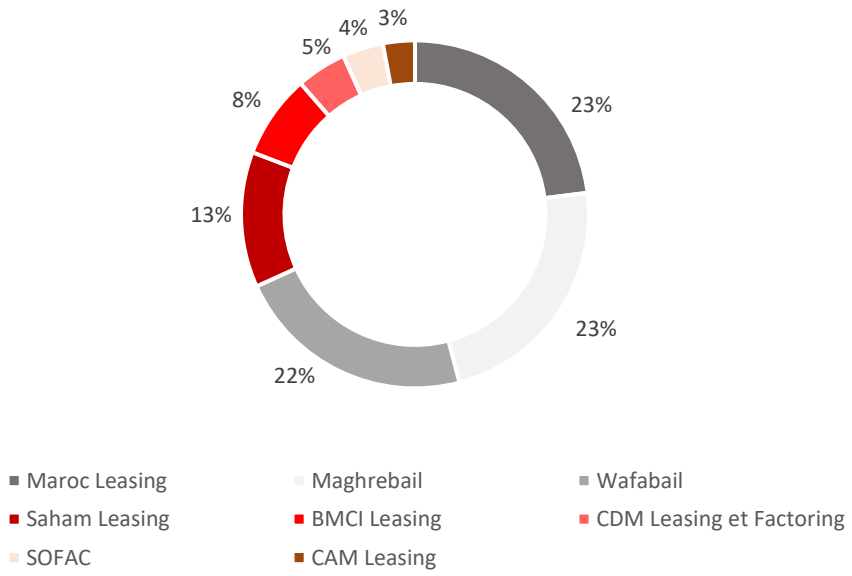

Source : APSF

En 2024, Maroc Leasing est la première société de leasing en termes d'encours financier de crédit-bail, avec 23% de part de marché suivie de Maghrebail et Wafabail qui enregistrent respectivement 23% et 22% de part de marché.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing disposent respectivement de 13%, 8%, 5%, 4% et 3% des parts de marché du secteur.

Le Crédit-bail Mobilier

En 2024, l'encours financier du crédit-bail mobilier émis par les sociétés de leasing précédemment citées s'établit à 39 690 MMAD, en hausse de 8% par rapport à fin 2024.

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Wafabail	9 035	27%	9 503	26%	5%	9 456	24%	0%
Maroc Leasing	7 564	23%	8 014	22%	6%	8 385	21%	5%
Maghrebail	7 313	22%	7 839	21%	7%	8 226	21%	5%

Saham Leasing	4 985	15%	5 260	14%	6%	5 319	13%	1%
BMCI Leasing	2 759	8%	3 123	9%	13%	3 262	8%	4%
CDM Leasing et Factoring	1 154	3%	1 254	3%	9%	2 087	5%	66%
SOFAC			757	2%	n/a	1 668	4%	>100%
CAM Leasing	615	2%	882	2%	44%	1 305	3%	48%
Total	**33 424**	**100%**	**36 632**	**100%**	**10%**	**39 707**	**100%**	**8%**

Source : APSF

Wafabail affiche au 31 décembre 2024 un encours financier de crédit-bail mobilier de 9 456 MMAD, en baisse de 0,5% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 24%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours financier de crédit-bail mobilier, détient 21% de part de marché à fin 2024, avec un encours de 8 385 MMAD.

Avec un encours financier de crédit-bail mobilier de 8 226 MMAD, Maghrebail se positionne au 3ème rang avec 21% de part de marché.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing, affichent respectivement des montants d'encours financier de crédit-bail mobilier de 5 319 MMAD, 3 262 MMAD, 2 087 MMAD, 1 668 et 1 305 MMAD en 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 13%, 8%, 5%, 4% et 3% à cette même date.

Le Crédit-bail Immobilier

Au 31 décembre 2024, l'encours financier de crédit-bail immobilier des sociétés de leasing au Maroc s'élève à 16 242 MMAD, en baisse de 1% par rapport à 2023.

	2022		2023			2024		
	en MMAD	Part de marché	en MMAD	Part de marché	Var en %	en MMAD	Part de marché	Var en %
Maghrebail	4 817	29%	4 728	29%	-2%	4 566	28%	-3%
Maroc Leasing	4 565	27%	4 689	28%	3%	4 495	28%	-4%
Wafabail	3 569	21%	3 306	20%	-7%	3 042	19%	-8%
Saham Leasing	2 041	12%	1 799	11%	-12%	1 731	11%	-4%
BMCI Leasing	1 172	7%	1 109	7%	-5%	1 085	7%	-2%
CDM Leasing et Factoring	379	2%	357	2%	-6%	525	3%	47%
SOFAC			310	1,9%	>100%	450	3%	45%
CAM Leasing	94	0,6%	177	1,1%	88%	353	2%	100%
Total	**16 637**	**100%**	**16 474**	**100%**	**-1%**	**16 248**	**100%**	**-1%**

Source : APSF

Commentaires 2023 :

En 2023, Maghrebail se classe en première position avec une part de marché de 29% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 728 MMAD.

Vient ensuite Maroc Leasing avec une part de marché de 28% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 689 MMAD.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 20% et un encours total de crédit-bail immobilier de 3 306 MMAD.

Saham Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 11% et un encours total de crédit-bail immobilier de 1 799 MMAD.

BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 1 109 MMAD, 357 MMAD et 177 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 7%, 2% et 1%.

SOFAC affiche un encours total de crédit-bail immobilier de 310 MMAD et une part de marché de 2%.

Commentaires 2024 :

En 2024, Maghrebail se classe en première position avec une part de marché de 28% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 566 MMAD.

Vient ensuite Maroc Leasing avec une part de marché de 28% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 495 MMAD.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 19% et un encours total de crédit-bail immobilier de 3 042 MMAD.

Saham Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 11% et un encours total de crédit-bail immobilier de 1 731 MMAD.

BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 1 085 MMAD, 525 MMAD, 450 MMAD et 353 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 7%, 3%, 3% et 2%.

IV.5. Activité de Saham Leasing

IV.5.1. Principaux produits commercialisés par Saham Leasing

Saham Leasing propose une gamme de produits taillée aux spécificités des équipements à financer ainsi que des solutions de financement innovantes quels que soient les secteurs d'activités de ses clients. Présente dans toutes les régions du Royaume, Saham Leasing se positionne au côté de Saham Bank, son actionnaire, comme spécialiste du leasing au Maroc.

Saham Leasing met à la disposition de ses clients une multitude d'offres qui répondent à leurs besoins selon la nature de leur activité et finance plusieurs biens d'équipement.

Dans le cas du crédit-bail mobilier, on liste :

- Matériel Roulant : voiture de tourisme, utilitaire, véhicule lourd ou léger, tractopelle, tracteur agricole, etc. ;
- BTP *equipment* : Grues, Bétonnière, pelle sur chenille, compacteur, concasseur et tous autres produits relatifs à ce secteur ;
- Health *equipment* : Scanners, Echographie, matériels dentaires et matériels de laboratoire ;
- IT et bureautique : Logiciels informatiques, imprimantes, matériels de bureau, système de sécurité ;
- Agencement et aménagement : il s'agit des agencements et aménagements sur mesure pour des propriétés, des unités de production ou à l'intérieur des matériels spécifiques (ex. l'intérieur du bateau).

Dans le cas du crédit-bail immobilier, on liste :

- Local Commercial ;
- Local Industriel ;
- Bureau/Appartement ;
- Terrain et construction.

La stratégie de différenciation de Saham Leasing par rapport à ses concurrents résulte dans les montages spécifiques qu'elle met à la disposition de ses clients pour traiter leurs dossiers selon leurs besoins.

IV.5.2. Evolution de la part de marché de Saham Leasing sur la base de la production brute

En MMAD	2022	2023	Var %	2024	Var %
Production de Saham Leasing	2 114	2 166	2,47%	2 180	0,65%
Production sectorielle	15 938	18 193	14,15%	19 017	4,53%
Part de marché de Saham Leasing	**13,26%**	**11,90%**	**-136 pbs**	**11,46%**	**-44 pbs**
Part de marché CBM	**14,33%**	**13,37%**	**-96 pbs**	**12,15%**	**-122 pbs**
Part de marché CBI	**6,76%**	**4,73%**	**-203 pbs**	**7,45%**	**+272 pbs**

Source : Saham Leasing

En 2023, la production de Saham Leasing atteint 2 166 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de 2% par rapport à 2022.

La part de marché de Saham Leasing est de 11,90% en 2023 contre 13,26% en 2022, en baisse de 136 pbs, expliquée par une variation de la production sectorielle plus importante que celle de Saham Leasing. La concurrence sectorielle est devenue plus acharnée par l'arrivée des nouveaux entrants.

La baisse de la part de marché est plus forte sur le produit CBI expliquée par un niveau de production inférieur à celui du marché et en lien avec un appétit risque faible pour ce produit.

En 2024, la production de Saham Leasing atteint 2 180 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de 1% par rapport à 2023.

La part de marché de Saham Leasing est de 11,46% en 2024 contre 11,90% en 2023, en baisse de 44 pbs, en lien avec les nouveaux entrants qui gagnent des PDM et la production Saham Leasing limitée sur certains secteurs et produits (notamment CBI).

Ventilation de la production brute de Saham Leasing (CBM, CBI)

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	En MMAD	Part %	Var en %	En MMAD	Part %	Var en %
Production CBM de Saham Leasing	1 961	93%	2 020	93%	3%	1 974	91%	-2%
Production CBI de Saham Leasing	152	7%	146	7%	-4%	206	9%	41%
Production brute de Saham Leasing	**2 114**	**100%**	**2 166**	**100%**	**2%**	**2 180**	**100%**	**1%**

Source : Saham Leasing

En 2023, la production brute s'élève à 2 166 MMAD contre 2 114 MMAD à fin 2022 (soit une hausse de 2%), avec 93% en crédit-bail mobilier et 7% en crédit-bail immobilier.

En 2024, la production brute s'élève à 2 180 MMAD contre 2 166 MMAD à fin 2023 (soit une hausse de 1%), avec 91% en crédit-bail mobilier et 9% en crédit-bail immobilier.

Répartition sectorielle de la production CBM brute de Saham Leasing

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	en MMAD	Part %	Var en %	en MMAD	Part %	Var en %
Agriculture	54	3%	82	4%	51%	65	3%	-21%
Pêche, Aquaculture	4	0%	0	0%	-100%	3	0%	>100%

Industrie Extractives	21	1%	32	2%	47%	20	1%	-37%
Industrie Alimentaires	47	2%	55	3%	17%	59	3%	6%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	27	1%	41	2%	50%	29	1%	-29%
Industries chimiques et para chimiques	77	4%	176	9%	>100%	153	8%	-13%
IMME	91	5%	78	4%	-14%	66	3%	-16%
Industries divers	131	7%	194	10%	49%	111	6%	-43%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	0%	3	0%	-51%	1	0%	-59%
Construction	417	21%	538	27%	29%	470	24%	-13%
Commerce, réparation automobile	418	21%	179	9%	-57%	236	12%	32%
Hôtels et restaurants	27	1%	19	1%	-29%	18	1%	-5%
Transports-communications	433	22%	508	25%	17%	517	26%	2%
Activités financières	10	0%	7	0%	-24%	5	0%	-38%
Administrations publiques	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
Autres services	198	10%	107	5%	-46%	221	11%	>100%
Total	**1 961**	**100%**	**2 020**	**100%**	**3%**	**1 974**	**100%**	**-2%**

Source : Saham Leasing

En 2023, la production de crédit-bail mobilier de Saham Leasing se concentre autour de deux principaux secteurs :

- Le secteur de « Construction » qui totalise un montant de 538 MMAD, soit une hausse de 29% par rapport à 2022, expliquée par la reprise de l'activité BTP. Ce poste représente 27% du total de la production de CBM ;
- Le secteur du « Transports-communications » qui totalise un montant de 508 MMAD (soit une hausse de 17% par rapport à 2022) représentant 25% du total de la production de CBM.

En 2024, la production de crédit-bail mobilier de Saham Leasing se concentre autour de trois secteurs :

- Le secteur du « Transports-communications » qui totalise un montant de 517 MMAD (soit une hausse de 2% par rapport à 2023) représentant 26% du total de la production de CBM.
- Le secteur de « Construction » qui totalise un montant de 470 MMAD, soit une baisse de 13% par rapport à 2023 à la faveur d'une production plus élargie sur différents secteurs. Ce poste représente 24% du total de la production de CBM contre 27% en 2023 ;
- Le secteur des « Commerce, réparation automobile » qui totalise un montant de 236 MMAD, soit une hausse de 32% par rapport à 2023. Ce poste représente 12% total de la production CBM contre 9% en 2023.

Répartition par type d'équipement de la production CBM brute de Saham Leasing

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	en MMAD	Part %	Var en %	en MMAD	Part %	Var en %
Machines et équipements industriels	404	21%	448	22%	11%	212	11%	-53%
Ordinateurs et matériel de bureau	45	2%	41	2%	-9%	49	2%	19%
Véhicules utilitaires	765	39%	606	30%	-21%	761	39%	26%
Voitures de tourisme	337	17%	388	19%	15%	310	16%	-20%

TP et bâtiment	302	15%	330	16%	9%	298	15%	-10%
Divers	108	6%	207	10%	91%	344	17%	66%
Total	**1 961**	**100%**	**2 020**	**100%**	**3%**	**1 974**	**100%**	**-2%**

Source : Saham Leasing

En 2023, la production CBM brute a connu une hausse de 3% pour atteindre 2 020 MMAD expliquée principalement par les segments des « machines et équipements industriels » et des « véhicules utilitaires » qui représentent respectivement 22% et 30% de la production CBM brute totale. En 2023, les véhicules utilitaires ont connu une baisse de 21% par rapport à 2022, affichant 606 MMAD contre 765 MMAD en 2022.

En 2024, la production CBM brute a connu une baisse de 2% pour atteindre 1 974 MMAD expliquée principalement par les segments des « Machines et équipements industriels » et des « voitures de tourisme » qui représentent respectivement 11% et 16% de la production CBM brute totale.

Répartition par type d'immeubles de la production CBI brute de Saham Leasing

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	En MMAD	Part %	Var en %	En MMAD	Part %	Var en %
Immeubles industriels	94	61%	128	88%	37%	111	54%	-13%
Magasins	17	11%	6	4%	-63%	67	33%	>100%
Immeubles de bureau	42	27%	11	8%	-73%	28	14%	>100%
Hôtel et loisirs	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
Divers	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
Total	**152**	**100%**	**146**	**100%**	**-4%**	**206**	**100%**	**41%**

Source : Saham Leasing

En 2023, la production de CBI de Saham Leasing a connu une baisse de 4% pour s'établir à 146 MMAD. Cette dernière se compose principalement de :

- Immeubles industriels : pour un montant de 128 MMAD (soit 88% de la production globale de CBI) enregistré en 2023 contre 94 MMAD en 2022, soit une hausse de 37% par rapport à 2022 ;
- Magasins : en baisse de 63% par rapport à 2022 avec une production de 6 MMAD (soit 4% de la production globale de CBI) contre 17 MMAD en 2022 ;
- Immeubles de bureau : pour un montant de 11 MMAD en 2023 (soit 8% de la production globale de CBI).

En 2024, la production de CBI de Saham Leasing a connu une hausse de 41% pour s'établir à 206 MMAD. Cette dernière se compose principalement de :

- Immeubles industriels : pour un montant de 111 MMAD (soit 54% de la production globale de CBI) enregistré en 2024 contre 128 MMAD en 2023, soit une baisse de 13% par rapport à 2023;
- Magasins : en hausse de plus de 100% par rapport à 2023 avec une production de 67 MMAD (soit 33% de la production globale de CBI) contre 6 MMAD en 2023 ;
- Immeubles de bureau : pour un montant de 28 MMAD en 2024 (soit 14% de la production globale de CBI).

IV.5.3. Évolution de la part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours net comptable

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Encours net comptable de Saham Leasing	7 089	7 078	-0,2%	7 063	-0,2%

Encours net comptable sectoriel	48 930	51 666	5,6%	53 925	4,4%
Part de marché de Saham Leasing	**14,49%**	**13,70%**	**-79 pbs**	**13,10%**	**-60 pbs**

Source : Saham Leasing

En 2023, l'encours net comptable de Saham Leasing atteint 7 078 MMAD, en baisse de 0,2% par rapport à 2022 (contre +5,6% pour le secteur). La part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours net comptable a connu une baisse de 79 pbs à fin 2023, expliquée par une hausse de l'encours net comptable du secteur marqué par le dynamisme des nouveaux entrants. En retraitant l'impact de Sofac (Incluse en 2023), la part de marché aurait dû évoluer de -53 pbs passant de 14,49% à 13,96%.

En 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing atteint 7 063 MMAD, en baisse de 0,2% par rapport à 2023 (contre une hausse de 4,4% pour le secteur). La part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours net comptable a connu une baisse de 60 pbs à fin 2024, expliquée par la réalisation du même niveau de production entre 2023 et 2024, alors que le secteur a réalisé une évolution de la production de 4,53%.

Ventilation de l'encours net comptable de Saham Leasing entre CBI et CBM

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	En MMAD	Part %	Var en %	En MMAD	Part %	Var en %
Encours net CBM de Saham Leasing	4 877	69%	4 989	70%	2%	5 010	71%	0%
Encours net CBI de Saham Leasing	2 212	31%	2 089	30%	-6%	2 053	29%	-2%
Encours global net comptable	**7 089**	**100%**	**7 078**	**100%**	**-0,2%**	**7 063**	**100%**	**-0,2%**

Source : Saham Leasing

En 2023, l'encours net comptable de Saham Leasing baisse de 0,2% pour s'établir à 7 078 MMAD. Cette baisse s'explique par la hausse de 2% de l'encours de crédit-bail mobilier et la baisse de 6% de l'encours de crédit-bail immobilier.

En 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing baisse de 0,2% pour s'établir à 7 063 MMAD. Cette baisse s'explique par la baisse de 2% de l'encours de crédit-bail immobilier.

Entre 2022 et 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing se compose en moyenne à 70% d'encours de crédit-bail mobilier.

IV.5.4. Evolution de la part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours financier

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Encours financier de Saham Leasing	7 026	7 059	0,5%	7 050	-0,1%
Encours financier sectoriel	50 062	53 106	6,1%	55 955	5,4%
Part de marché de Saham Leasing	**14,03%**	**13,29%**	**-74 pbs**	**12,60%**	**-69 pbs**

Source : Saham Leasing

En 2023, l'encours financier de Saham Leasing s'établit à 7 059 MMAD contre 7 026 MMAD en 2022, soit une hausse de 0,5% contre une hausse de 6,1% du secteur. La hausse de l'encours financier de Saham Leasing est expliquée par l'évolution de la production.

En 2024, l'encours financier de Saham Leasing s'établit à 7 050 MMAD en 2024, soit presque le même niveau qu'en 2023 (7 059 MMAD), contre une hausse de 5,3% du secteur. Cette évolution des encours est en lien avec la production qui est presque au même niveau entre 2023 (2 166 MMAD) et 2024 (2 180 MMAD).

Ventilation de l'encours financier de Saham Leasing (CBM et CBI)

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	En MMAD	Part %	Var en %	En MMAD	Part %	Var en %
Encours financier CBM de Saham Leasing	4 985	71%	5 260	75%	6%	5 319	75%	1%
Encours financier CBI de Saham Leasing	2 041	29%	1 799	25%	-12%	1 731	25%	-4%
Encours financier total	**7 026**	**100%**	**7 059**	**100%**	**0%**	**7 050**	**100%**	**-0,1%**

Source : Saham Leasing

En 2023, l'encours financier de Saham Leasing s'élève à 7 059 MMAD contre 7 026 MMAD à fin 2022 (soit une hausse de 0,5%), avec 75% en crédit-bail mobilier et 25% en crédit-bail immobilier.

En 2024, l'encours financier de Saham Leasing s'élève à 7 050 MMAD contre 7 059 MMAD à fin 2023 (soit une baisse de 0,1%), avec 75% en crédit-bail mobilier et 25% en crédit-bail immobilier.

Ventilation de l'encours financier de Saham Leasing entre Grandes Entreprises (GE) et PME

La ventilation de l'encours financier de Saham Leasing entre GE et PME se présente comme suit entre 2022 et 2024 :

	2022		2023			2024		
	En MMAD	Part %	En MMAD	Part %	Var en %	En MMAD	Part %	Var en %
PME	4 252	61%	4 125	58%	-3%	4 133	59%	0%
GE	2 774	39%	2 934	42%	6%	2 917	41%	-1%
Total	**7 026**	**100%**	**7 059**	**100%**	**0,5%**	**7 050**	**100%**	**-0,1%**

Source : Saham Leasing

En 2023, la part des PME dans l'encours financier de Saham Leasing a baissé de 3% en 2023 pour s'établir à 4 125 MMAD, représentant ainsi 58% du total.

La part des GE dans l'encours financier de Saham Leasing a progressé de 6% en 2023 pour s'établir à 2 934 MMAD, représentant ainsi 42% du total.

En 2024, la part des PME dans l'encours financier de Saham Leasing a connu une stagnation pour s'établir à 4 133 MMAD, représentant ainsi 59% du total.

La part des GE dans l'encours financier de Saham Leasing a connu une baisse de 1% pour s'établir à 2 917 MMAD, représentant ainsi 41% du total.

Evolution des réalisations de Saham Leasing

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
CBM					
Dossiers réalisés	1 948	1 822	-6%	1 806	-1%
Montants (en MMAD)	1 961	2 020	3%	1 974	-2%
Montant moyen par opération (en MMAD)	1,007	1,109	10%	1,093	-1%
CBI					
Dossiers réalisés	27	20	-26%	27	35%
Montant (en MMAD)	152	146	-4%	206	41%
Montant moyen par opération (en MMAD)	5,638	7,281	29%	7,624	5%
Total					

Dossiers réalisés	1 975	1 842	-7%	1 833	0%
Montant (en MMAD)	2 114	2 166	2%	2 180	1%
Montant moyen par opération (en MMAD)	1,070	1,176	10%	1,189	1%

Source : Saham Leasing

Entre 2022 et 2023, le nombre de dossiers réalisés a baissé de 7% pour s'établir à 1 842 en 2023 contre 1 975 en 2022. Les montants réalisés s'inscrivent en hausse de 2% en passant de 2 114 MMAD en 2022 à 2 166 MMAD en 2023.

Entre 2023 et 2024, le nombre de dossiers réalisés a baissé de 0,5% pour s'établir à 1 833 en 2024 contre 1 842 en 2023. Les montants réalisés s'inscrivent en hausse de 1% en passant de 2 166 MMAD en 2023 à 2 180 MMAD en 2024.

Le crédit-bail mobilier représente en moyenne 99% des dossiers réalisés et 92% des montants sur la période 2022 - 2024.

IV.5.5. Production / encours

Evolution de la production de Saham Leasing par durée de financement

En MMAD	2023	2024	Part en %
[0 – 36] mois	130	195	9%
[37 – 48] mois	771	762	35%
[49 – 60] mois	907	815	37%
[>60] mois	357	408	19%
Total production	**2 166**	**2 180**	**100%**

Source : Saham Leasing

En 2023, la production de Saham Leasing concerne essentiellement des :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 36% en moyenne de la production, liés à la nature des équipements notamment les véhicules ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 42% en moyenne de la production, liés à la nature des équipements dans le cadre des contrats CBM dont la durée est choisie par le client ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 16% en moyenne de la production.

En 2024, la production de Saham Leasing concerne essentiellement des :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 35% en moyenne de la production, liés à liés à la nature des équipements notamment les véhicules ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 37% en moyenne de la production, liés à la nature des équipements dans le cadre des contrats CBM dont la durée est choisie par le client ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 19% en moyenne de la production.

Evolution de l'encours net comptable de Saham Leasing par durée de financement

En MMAD	2023	2024	Part en %
[0 – 36] mois	329	298	4%
[37 – 48] mois	1 427	1 585	22%
[49 – 60] mois	2 270	2 286	32%
[>60] mois	3 051	2 894	41%
Total encours net comptable	**7 078**	**7 063**	**100%**

Source : Saham Leasing

A fin 2023, l'encours net comptable de Saham Leasing est constitué principalement de :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 20% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 32% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 43% en moyenne de l'encours.

A fin 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing est constitué principalement de :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 22% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 32% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 41% en moyenne de l'encours.

IV.5.6. Créances en souffrance et taux de couverture

Créances en souffrance

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances pré-douteuses	50 966	15 871	-69%	23 547	48%
Créances douteuses	279 514	265 089	-5%	276 122	4%
Créances compromises*	1 110 572	1 227 422	11%	1 131 770	-8%
Total créances en souffrance	**1 441 052**	**1 508 382**	**5%**	**1 431 439**	**-5%**

Source : Saham Leasing
(*) Il s'agit de l'ensemble des créances générées par des prêts accordés aux clients de crédit-bail ayant une classification contentieuse que ce soit crédit-bail mobilier ou immobilier, ce dernier est sécurisé par un bien immobilier expertisé.

En 2023, les créances en souffrance s'élèvent à 1 508 MMAD contre 1 441 MMAD en 2022.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une baisse de 69% expliquée par le déclassement vers douteux et contentieux ;
- Les créances douteuses sont en baisse de 5% par rapport à 2022 suite au déclassement vers contentieux dont un CBI avec une créance importante ;
- Les créances compromises ont connu une hausse de 11% par rapport à 2022 expliquée par le déclassement des créances pré-douteuses et douteuses et l'entrée en défaut des nouveaux dossiers notamment le déclassement d'un dossier dont l'engagement est de 53 MMAD.

En 2024, les créances en souffrance ont connu une baisse de 5% et s'élèvent ainsi à 1 431,4 MMAD contre 1 508,3 MMAD en 2023.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse de 48% expliquée par l'entrée en défaut des nouveaux dossiers ainsi que l'amélioration de statut de certains dossiers douteux ;
- Les créances douteuses sont en hausse de 4% par rapport à l'année précédente expliquée par le déclassement vers douteux et l'entrée en défaut de nouvelles contreparties ;
- Les créances compromises ont connu une baisse de 8% par rapport à 2023 expliquée principalement par la radiation comptable.

Taux de couverture

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Provisions (1)	971 578	1 050 269	8%	999 957	-5%
Créances en souffrance (2)	1 441 052	1 508 382	5%	1 431 439	-5%
Taux de couverture (1)/(2)	**67,42%**	**69,63%**	**+221 pbs**	**69,86%**	**+23 pbs**

Source : Saham Leasing

En 2023, le taux de couverture a connu une hausse +221 pbs, passant de 67,42% à 69,63% entre 2022 et 2023.

En 2024, le taux de couverture a connu une hausse de 23 pbs, passant de 69,63% à 69,86% entre 2023 et 2024.

Partie V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

V.1. Environnement

En 2024, Saham Leasing a accordé des crédits dans le cadre d'un partenariat avec la BERD pour encourager les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique. Elle a pu financer +37,5 MMAD en :

- Financements d'installations de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques 13 MMAD ;
- Des véhicules hybrides à hauteur de 20 MMAD ;
- Des matériels industriels électriques à hauteur de 4 MMAD ;
- Financements de solutions de traitement et de recyclage des déchets 2 MMAD.

En 2024, tous les collaborateurs de Saham Leasing restent sensibilisés à l'importance de l'activité de l'entité dans la protection environnementale et sont mobilisés pour développer cette ligne verte dans la production de Saham Leasing.

V.2. Social

V.2.1. Moyens Humains de Saham Leasing

Conformément aux pratiques du Groupe Saham Bank, la gestion des ressources humaines de Saham Leasing s'appuie essentiellement sur :

- Des politiques de recrutement soucieuses de la diversité et de l'employabilité des collaborateurs, faisant converger épanouissement professionnel et personnel.
- Des politiques de formations continues et adaptées à chaque profil, favorisant le développement des compétences de toutes natures (compétences commerciales, techniques et managériales).
- Des politiques de management et de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats de la société.

La politique sociale de Saham Leasing concerne les principaux domaines suivants :

- Respect de déclarations des droits sociaux fondamentaux ;
- Couverture médicale ;
- Assurances retraites complémentaires ;
- Assurances Décès, Invalidités ;
- Conditions préférentielles pour le crédit leasing.

La stratégie de Saham Leasing sur le plan RH est structurée comme suit :

- **Gestion de carrière :**

La politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein de Saham Leasing permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances, et une gestion de mobilité et de promotion interne assurées avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés.

- **Politique de rémunération :**

Saham Leasing a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, décidée par la direction générale, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération de Saham Leasing est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des

compétences, de la maîtrise du poste ainsi que des valeurs de marché. Plusieurs critères sont pris en compte pour la détermination de la rémunération de chaque salarié.

Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. La prime variable évolue selon la performance et l'engagement du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle de performance. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes, qui permettent à Saham Leasing de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

Au-delà de ces rémunérations, les collaborateurs de Saham Leasing bénéficient des différents avantages sociaux, en matière de couverture sociale, de retraite complémentaire, d'assurance maladie-maternité complémentaire, des primes diverses, des crédits à taux avantageux, etc.

- **Politique de recrutement :**

Saham Leasing adopte et maintient une politique de recrutement offrant des chances égales à toute personne eu égard à ses qualifications et ses compétences. Cette politique favorise le recrutement et la sélection de candidatures offrant les meilleures perspectives pour l'organisation. Elle privilégie le recrutement de personnes possédant le profil répondant à l'emploi recherché, qui sont en mesure de partager les valeurs institutionnelles et de contribuer puissamment à la réalisation de la mission de l'organisation.

La procédure de recrutement décrit la gestion du processus de recrutement au sein de Saham Leasing. Elle détaille la démarche du recrutement de l'identification du besoin jusqu'à l'acceptation d'un candidat et son intégration.

La Politique de recrutement assure l'objectivité, la confidentialité, la diversité de même que la conformité aux lois du travail et aux conventions collectives.

- **Formation :**

La politique de formation permet de répondre aux enjeux stratégiques de l'entreprise, de rapprocher les responsables des besoins exprimés sur le terrain et de participer au maintien d'un climat social de qualité.

Pour mettre en place la politique formation, il est nécessaire d'identifier la nature de la formation et l'objectif afin d'organiser un plan répondant aux besoins qui permettra d'atteindre les résultats attendus.

La formation professionnelle permet de diversifier les activités des salariés, de mettre à jour leurs connaissances et l'évolution des emplois sur les compétences nécessaires.

- **Mesure prises pour l'égalité hommes/femmes :**

Un effort particulier est porté à l'égalité des chances. Cette égalité est respectée dans tous les processus RH.

Le personnel de Saham Leasing se présente comme suit :

Effectif	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Dirigeants	3	2	-33%	1	-50%
Cadres	60	67	12%	69	3%
Employés et agents de maîtrise	8	2	-75%	2	0%
Total effectif	**71**	**71**	**0%**	**72**	**1%**
Taux d'encadrement	84%	94%	10 pts	96%	2 pts
Turnover	10%	20%	10 pts	23%	3 pts

Source : Saham Leasing

Turnover = (Nb entrant + Nb sortant) / total effectif début de période

La part des cadres dans l'effectif est importante et représente en moyenne 92% de l'effectif global au cours des trois dernières années.

Le turnover est passé de 10% en 2022, à 20% en 2023 et 23% en 2024. Cette variation est expliquée principalement par la forte concurrence sur le marché leasing.

La répartition de l'effectif par catégorie et par sexe de Saham Leasing se présente comme suit :

Effectif	2022	2023	2024
Dirigeants	3 Hommes 0 Femmes	2 Hommes 0 Femmes	1 Homme 0 Femmes
Cadres	43 Hommes 17 Femmes	47 Hommes 20 Femmes	47 Hommes 22 Femmes
Employés et agents de maîtrise	5 Hommes 3 Femmes	1 Homme 1 Femme	1 Homme 1 Femme
Total effectif	**71**	**71**	**72**

Source: Saham Leasing

La répartition de l'effectif par tranche d'âge est présentée dans le tableau ci-dessous pour l'année 2024 :

Effectif en 2024	Nombre de salariés	En %
Moins de 25 ans	0	0%
De 25 à 35 ans	24	33%
De 36 à 50 ans	38	53%
Plus de 50 ans	10	14%
Total effectif	**72**	**100%**

Source : Saham Leasing

La composition du personnel détaché de Saham Leasing se présente comme suit :

Personnel détaché	2022	2023	2024
Personnel de Saham Bank mis à la disposition de Saham Leasing	5	7	7
Personnel de Saham Leasing mis à la disposition de Saham Bank	1	1	1

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par sexe se présente comme suit :

	2022	2023	2024
Hommes	51	50	49
Femmes	20	21	23
Total effectif	**71**	**71**	**72**

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par branche d'activité se présente comme suit :

	2022	2023	2024
Exploitation	11	11	11
Secrétariat Général	14	14	14
Risque/Recouvrement/Contentieux	12	12	12
Direction Commerciale	34	34	35
Total effectif	**71**	**71**	**72**

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par nature de contrat se présente comme suit :

	2022	2023	2024
CDI	71	71	72
CDD	0	0	0
Total effectif	**71**	**71**	**72**

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par ancienneté se présente comme suit :

	2022	2023	2024
≥ à 20 ans	11	11	14
De 10 à < 20 ans	23	22	24
< à 10 ans	37	38	34
Total effectif	**71**	**71**	**72**

Source : Saham Leasing

Les principaux indicateurs RH de Saham Leasing sont détaillés ci-après :

	2022	2023	2024
Nombre de représentants du personnel	3	3	3
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	0	0	0
Nombre de licenciements	0	0	0
Nombre de démissions	4	7	8
Dont dirigeants	0	1	0
Dont cadres	4	6	8
Dont employés et agents de maîtrise	0	0	0
Nombre de recrutement	3	7	9
Dont dirigeants	0	0	0
Dont cadres	3	7	9
Dont employés et agents de maîtrise	0	0	0
Nombre de litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	0	0

Source : Saham Leasing

V.2.2. Intéressement et participation du personnel[10]

Il n'existe aucun schéma d'intéressement direct offert par Saham Leasing.

[10] Y compris la participation aux opérations d'augmentation de capital effectuées au niveau du Groupe Saham Bank (Ex-SGMB)

Partie VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

VI.1. Stratégie d'investissement de Saham Leasing

En KMAD	2022	2023	2024
Investissements IT	6 936	4 328	1 200
Total	**6 936**	**4 328**	**1 200**

Source : Saham Leasing

Les investissements de Saham Leasing concernent essentiellement les investissements IT en accompagnement des différents projets transversaux entre Saham Leasing et Saham Bank et ce dans le cadre du développement et de la digitalisation de l'activité de leasing.

L'objectif de ces investissements :

- Le développement de la distribution multicanal ;
- Refonte et optimisation des processus Time to yes et Time to cash ;
- La réalisation du projet de dématérialisation et de digitalisation du circuit de validation des dossiers de crédit ;
- Le renforcement et la fiabilisation des reporting ;
- L'élaboration des politiques de risques adaptées.

VI.2. Moyens informatiques de Saham Leasing

Saham Leasing est équipée depuis 2012 de la solution Cassiopae, qui est une solution progicielle multilingue, multidevises et multi sociétés, gérant toutes les spécificités du secteur de crédit-bail ainsi que d'autres fonctions liées aux métiers (gestion de trésorerie, gestion des immobilisations, …).

Cassiopae est développé autour des derniers standards technologiques permettant un accès à distance de manière rapide et sécurisé.

VI.3. Le réseau de distribution de Saham Leasing

Pour distribuer ses produits, Saham Leasing utilise plusieurs canaux de distribution :

- Une équipe de commerciaux spécialisés

  - ✓ Par nature de financement : Crédit-bail Mobilier ou Crédit-bail Immobilier ;
  - ✓ Par marché : GE, PME ou Retail ;
  - ✓ Par région : une présence est assurée par des commerciaux dans les 8 directions régionales de Saham Bank.

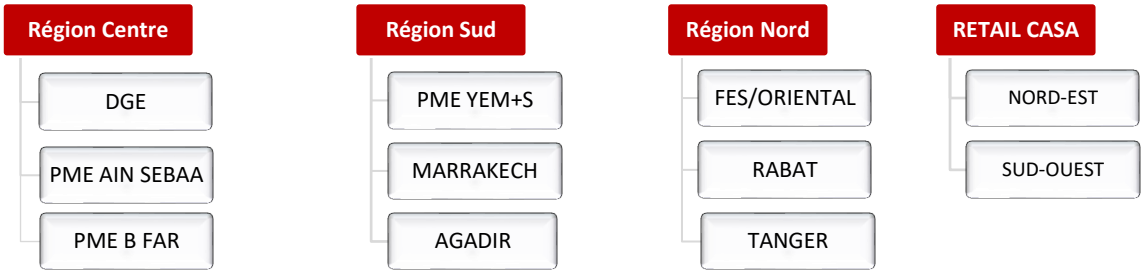

- Des conventions de partenariats avec les fournisseurs :

  Des conventions sont signées avec les plus importants fournisseurs de la place.

- Le réseau commercial de Saham Bank :

  L'offre commerciale de Saham Leasing est également proposée à travers le réseau Saham Bank.

Partie VII. SITUATION FINANCIERE DE SAHAM LEASING

VII.1. Sélection d'indicateurs financiers

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Produit net bancaire	161 656	197 066	22%	183 315	-7%
Charges générales d'exploitation	62 102	61 679	-1%	64 050	4%
Résultat net	52 079	65 622	26%	26 407	-60%
Coût du risque	-7 196	13 055	>100%	59 663	>100%
Encours financier net (MMAD)	7 026	7 059	0,5%	7 050	-0,1%

Source : Saham Leasing

Le PNB a enregistré une baisse de 7% soit 183,3 MMAD contre 197,1 MMAD en 2023.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 64,1 MMAD en 2024, soit une hausse de 4% par rapport à 2023.

En 2024, le coût du risque affiche 59,7 MMAD contre 13,1 MMAD en 2023.

Le résultat net 2024 s'établit à 26,4 MMAD contre 65,6 MMAD en 2023, en baisse de 60% par rapport à 2023.

Quant à l'encours financier net s'établit pour sa part à 7,1 MMAD en 2024 affichant une baisse de 0,1%.

VII.2. Informations financières sur la période 2022-2024

VII.2.1. Rapports de commissaires aux comptes

Rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Sogelease Maroc S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 594 507 dont un bénéfice net de KMAD 26 407.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Sogelease Maroc S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les immobilisations données en crédit-bail

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de dépréciation qui expose Sogelease Maroc S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Sogelease Maroc S.A constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont déterminées en application les principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail requiert :

- L'identification des engagements en souffrance ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et de l'évaluation de la valeur marchande des biens.

Au 31 décembre 2024, l'encours net des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail s'élève à MMAD 7 065 et le montant total des provisions constituées s'élève à MMAD 1 000.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la société et des contrôles clés relatifs à la classification des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions des principes mis en œuvre par la société ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la société ;
- Tester par sondage la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection d'engagements en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Forvis MAZARS
Taha FERDAOUS
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de SOGELEASE MAROC S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 614.300 KMAD dont un bénéfice net de 65.622 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SOGELEASE MAROC S.A au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des engagements sur la clientèle	
Question clé de l'audit	**Réponse d'audit**

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de dépréciation qui expose SOGELEASE MAROC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. SOGELEASE MAROC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2023, l'encours net des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 7.078 et le montant total des provisions constituées s'élève à MMAD 1.050. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la société et des contrôles clés relatifs à la classification des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions des principes mis en œuvre par la société ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la société ; - tester par sondage la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection d'engagements en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes

assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Hicham BELEMQADEM
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de SOGELEASE MAROC S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 590.678 KMAD dont un bénéfice net de 52.079 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SOGELEASE MAROC S.A au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des engagements sur la clientèle	
Question clé de l'audit	**Réponse d'audit**

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de dépréciation qui expose SOGELEASE MAROC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. SOGELEASE MAROC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2022, l'encours net des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 7 089 et le montant total des provisions constituées s'élève à MMAD 972. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la société et des contrôles clés relatifs à la classification des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions des principes mis en œuvre par la société ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la société ; - tester par sondage la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection d'engagements en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes

assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Hicham BELEMQADEM
Associé

VII.2.2. Analyse de l'Etat des Soldes de Gestion :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
+ Intérêts et produits assimilés	32	16	-50%	4	-75%
- Intérêts et charges assimilées	164 561	186 048	13%	182 669	-2%
Marge d'intérêt	**-164 529**	**-186 032**	**-13%**	**-182 665**	**2%**
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 286 618	2 409 746	5%	2 409 966	0%
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 962 890	2 029 708	3%	2 047 358	1%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**323 728**	**380 038**	**17%**	**362 608**	**-5%**
+ Commissions perçues	2 457	3 060	25%	3 372	10%
- Commissions servies	0	0	0%	0	0%
Marge sur commissions	**2 457**	**3 060**	**25%**	**3 372**	**10%**
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	0%	0	0%
+ Résultat des opérations sur titres de placement	0	0	0%	0	0%
+ Résultat des opérations de change	0	0	0%	0	0%
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0%	0	0%
Résultat des opérations de marché	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
+ Divers autres produits bancaires	0	0	0%	0	0%
- Diverses autres charges bancaires	0	0	0%	0	0%
PRODUIT NET BANCAIRE	**161 656**	**197 066**	**22%**	**183 315**	**-7%**
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 443	1 504	4%	1 333	-11%
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
- Charges générales d'exploitation	62 102	61 679	-1%	64 050	4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**100 997**	**136 891**	**36%**	**120 598**	**-12%**
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-6 780	-13 824	-104%	-52 014	-276%
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	13 976	769	-94%	-7 649	<-100%
RESULTAT COURANT	**108 193**	**123 836**	**14%**	**60 935**	**-51%**
RESULTAT NON COURANT	**-3 594**	**-7 786**	**-117%**	**-4 702**	**40%**
- Impôts sur les résultats	52 520	50 428	-4%	29 826	-41%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**52 079**	**65 622**	**26%**	**26 407**	**-60%**

Source : Saham Leasing

➢ Marge d'intérêt

La marge d'intérêt se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
+ Intérêts et produits assimilés	32	16	-50%	4	-75%
- Intérêts et charges assimilées	164 561	186 048	13%	182 669	-2%
Marge d'intérêt	**-164 529**	**-186 032**	**-13%**	**-182 665**	**2%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

En 2023, la marge d'intérêt a connu une baisse de 13% pour s'établir à -186,0 MMAD contre -164,5 MMAD en 2022. Cette variation s'explique principalement par la hausse des intérêts et charges assimilées de 13% à la suite d'un effet taux négatif au niveau des ressources.

Analyse 2023/2024

En 2024, la marge d'intérêt a connu une hausse de 2% pour s'établir à -182,7 MMAD contre -186,0 MMAD en 2023. Cette variation s'explique principalement par la baisse des intérêts et charges assimilées de 2% suite à la maitrise du coût de la ressource et la diversification des sources de financement.

➢ Marge d'intérêt (en %)

	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Taux de rendement moyen des crédits *(1)*	5,68%	6,72%	104 pbs	6,84%	12 pbs
Coût moyen des ressources *(2)*	3,25%	4,11%	86 pbs	3,65%	-46 pbs
Marge d'intérêt *(3)=(1)-(2)*	**2,43%**	**2,61%**	**18 pbs**	**3,19%**	**58 pbs**

Source : Saham Leasing
(1) Taux de placement – (Production de l'année taux de placement) /Σ Production de l'année.*
(2) Coût moyen des ressources de l'année – (les emprunts octroyés de l'année (CMT, BSF,) taux de crédit)/ Σ Emprunts octroyés au cours de l'année.*

Analyse 2022/2023

A fin 2023, la marge d'intérêt s'est établie à 2,61% en hausse de 18 pbs par rapport à 2022, expliquée par la révision des taux de crédit (+104 pbs).

Analyse 2023/2024

A fin 2024, la marge d'intérêt s'élève à 3,19%, soit une hausse de 58 pbs par rapport à 2023, expliquée principalement par l'optimisation des coûts des ressources (-46 pbs).

L'impact de cette amélioration est également perçu à travers l'évolution du taux de marge qui passe de 2,61% en 2023 à 3,19% en 2024, grâce à l'optimisation des coûts de refinancement (4,11% en 2023 et 3,65% en 2024).

➢ Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 286 618	2 409 746	5%	2 409 966	0%
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 962 890	2 029 708	3%	2 047 358	1%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**323 728**	**380 038**	**17%**	**362 608**	**-5%**

Source : Saham Leasing Il est à noter que le CA est composé des produits sur immobilisations en CB et en location et des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.

Analyse 2022/2023

En 2023, le résultat des opérations de crédit-bail et de location a connu une hausse de 17% en s'établissant à 380,0 MMAD contre 323,7 MMAD en 2022. Cette évolution s'explique principalement par l'impact de l'activité et accessoirement par la facturation des premiers loyers majorés.

Analyse 2023/2024

En 2024, le résultat des opérations de crédit-bail et de location a connu une baisse de 5% en s'établissant à 362,6 MMAD contre 380,0 MMAD en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la stagnation du volume et des produits de cession plus importants en 2023 vs 2024.
Les produits sur immobilisations sont relatifs aux loyers. Leur évolution s'explique par la stagnation des volumes des encours.
Les charges sur immobilisations reprennent les dotations aux amortissements des biens en leasing. L'évolution s'explique par le différentiel de durée d'amortissement entre acquisitions et cessions.

- **Marge sur commissions**

La marge sur commission se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
+ Commissions perçues	2 457	3 060	25%	3 372	10%
- Commissions servies	0	0	0%	0	0%
Marge sur commissions	**2 457**	**3 060**	**25%**	**3 372**	**10%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

En 2023, la marge sur commissions a connu une hausse de 25% s'affichant à 3 060 KMAD grâce à la hausse des commissions perçues liée principalement à la production Retail et PME.

Analyse 2023/2024

En 2024, la marge sur commissions a connu une hausse de 10% s'affichant à 3 372 KMAD grâce à la hausse des commissions perçues liée à la hausse de la production Retail.

- **Produit Net Bancaire**

Le PNB de Saham Leasing, sur la période 2022-2024, se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Marge d'intérêt	-164 529	-186 032	-13%	-182 665	2%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	323 728	380 038	17%	362 608	-5%
Marge sur commissions	2 457	3 060	25%	3 372	10%
PRODUIT NET BANCAIRE	**161 656**	**197 066**	**22%**	**183 315**	**-7%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le PNB a connu une hausse de 22% s'affichant à 197,1 MMAD en 2023 contre 161,7 MMAD en 2022 en raison de la hausse des produits des opérations données en crédit-bail (+17%).

Analyse 2023/2024

Le PNB a connu une baisse de 7% s'affichant à 183,3 MMAD en 2024 contre 197,1 MMAD en 2023 en raison de la baisse du résultat des opérations de crédit-bail et de location (-5%).

- **Charges générales d'exploitation**

La structure des charges générales d'exploitation se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Charges de personnel	28 606	30 593	7%	29 402	-4%
Impôts et taxes	1 758	799	-55%	867	9%
Charges externes	30 261	29 850	-1%	32 708	10%
Autres charges générales d'exploitation	988	0	-100%	0	0%
DAP des immo. incorporelles et corporelles	489	437	-11%	1 073	>100%
Charges générales d'exploitation	**62 102**	**61 679**	**-1%**	**64 050**	**4%**

Source : Saham Leasing

Les éléments constituant les charges externes se présentent comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Loyers de crédit-bail et de location	2 724	2 538	-7%	2 544	0%
Frais d'entretien et de réparation	563	517	-8%	639	24%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 637	20 745	-4%	21 924	6%
Transports et déplacements	622	457	-27%	412	-10%
Publicité, publications et relations publiques	662	437	-34%	494	13%
Autres charges externes	4 053	5 156	27%	6 695	30%
Charges externes	**30 261**	**29 850**	**-1%**	**32 708**	**10%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 61,7 MMAD en 2023, soit une légère baisse de 1% par rapport à 2022.

Les postes ayant connu une forte variation sont :

- Les charges de personnel avec une évolution en hausse de 7%.
- Impôts et taxes avec une baisse de 55% pour s'établir à 799 KMAD en 2023 contre 1 758 KMAD en 2022 expliquée par le contrôle fiscal qui a eu lieu en 2022.
- Les autres charges générales d'exploitation avec une baisse de 100%, allant de 988 KMAD en 2022 à 0 KMAD en 2023.

Les éléments constituants les charges externes se présentent comme suit :

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui représentent 69,5% du total des charges externes, ont enregistré une baisse de 4% liée à la baisse des coûts partenaires ;
- Les autres charges externes représentant 17,3% du total des charges externes, ce poste a affiché une hausse de 27% par rapport à 2022 expliquée par les coûts de refacturation groupe.
- La publicité, publications et relations publiques ont connu une baisse de 34% affichant 437 KMAD en 2023.

Analyse 2023/2024

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 64,1 MMAD en 2024, soit une hausse de 4% par rapport à 2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges externes et des DAP des immobilisations.

Les éléments constituants les charges externes se présentent comme suit :

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui représentent 67,0% du total des charges externes, ont enregistré une hausse de 6% liée aux charges de refacturation groupe SG ;
- Les autres charges externes représentant 20,5% du total des charges externes, ce poste a affiché une hausse de 30% par rapport à 2023, expliquée par la hausse des coûts IT ;
- Les frais d'entretien et de réparation ont connu une hausse de 24% affichant 639 KMAD en 2024.

➢ Coefficient d'exploitation

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
- Charges générales d'exploitation	62 102	61 679	-1%	64 050	4%
Produit net bancaire	161 656	197 066	22%	183 315	-7%
Coefficient d'exploitation	**38%**	**31%**	**-712 pbs**	**35%**	**364 pbs**

Source : Saham Leasing

En 2023, le coefficient d'exploitation a connu une baisse de 712 pbs passant de 38% en 2022 à 31% en 2023. Cette évolution s'explique par la hausse du PNB en 2023 (+22%) et la maîtrise des charges générales d'exploitation (-1%).

En 2024, le coefficient d'exploitation a connu une hausse de 364 pbs passant de 31% en 2023 à 35% en 2024. Cette évolution s'explique par la baisse du PNB en 2024 (-7%) et la hausse des charges générales d'exploitation en 2024 (+4%).

➢ Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
PRODUIT NET BANCAIRE	**161 656**	**197 066**	**22%**	**183 315**	**-7%**
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 443	1 504	4%	1 333	-11%
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
- Charges générales d'exploitation	62 102	61 679	-1%	64 050	4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**100 997**	**136 891**	**36%**	**120 598**	**-12%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le Résultat Brut d'Exploitation a connu une hausse de 36% et s'élève à 136,9 MMAD en 2023 contre 101 MMAD en 2022. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse du PNB de 22% ;
- La hausse des autres produits d'exploitation non bancaire de 4% ;
- La baisse des charges générales d'exploitation de 1%.

Analyse 2023/2024

Le Résultat Brut d'Exploitation a connu une baisse de 12% et s'élève à 120,6 MMAD en 2024 contre 136,9 MMAD en 2023. Cette variation s'explique principalement par :

- La baisse du PNB de 7% ;
- La baisse des autres produits d'exploitation non bancaire de 11% ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 4%.

➢ **Dotations nettes des reprises aux provisions**

Les dotations nettes des reprises aux provisions sont constituées de :

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
(+) DAP pour créances en souffrance	46 504	54 884	18%	98 595	80%
(+) Pertes sur créances irrécouvrables	91	1 966	>100%	117 714	>100%
(+) Autres dotations aux provisions	0	3 150	>100%	7 849	>100%
(-) Reprises de provisions pour créances en souffrance	39 815	43 026	8%	164 295	>100%
(-) Autres reprises aux provisions	13 976	3 919	-72%	200	-95%
Dotations nettes des reprises aux provisions	**-7 196**	**13 055**	**>100%**	**59 663**	**>100%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

En 2023, les dotations nettes des reprises aux provisions affichent 13,06 MMAD contre -7,2 MMAD en 2022. Cela s'explique principalement par la reprise PRG constatée en 2022 de 13,9 MMAD :

- Les DAP pour créances en souffrance ont connu une hausse de 18% expliquée par l'évolution des créances en souffrance sur le risque contentieux ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 1,97 MMAD en 2023 liées à des créances identifiées sans espoir de recouvrement ;
- La hausse des autres dotations aux provisions est en lien avec la constatation d'une provision complémentaire sur les valeurs résiduelles ;
- La hausse des reprises de provisions pour créances en souffrance de 8% expliquée par l'amélioration du process recouvrement et contentieux ;
- La baisse des autres reprises aux provisions de 72% expliquée par la reprise PRG en 2022 à hauteur de 13,9 MMAD.

Analyse 2023/2024

En 2024, les dotations nettes des reprises aux provisions affichent 59,66 MMAD contre 13,06 MMAD en 2023. Cela s'explique principalement par :

- Les DAP pour créances en souffrance ont connu une hausse de 80% expliquée principalement par des compléments de provisions sur certains dossiers douteux et contentieux. La dégradation d'une dizaine de dossiers a nécessité le passage à une pondération plus importante ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 117,71 MMAD en 2024 liées à la radiation comptable. Ces pertes concernent des dossiers qui répondent aux contraintes fiscales pour passage en radiation et allégement du bilan. Elles étaient provisionnées à 100% (sans impact sur le résultat) ;
- La hausse des autres dotations aux provisions de 4,3 MMAD est expliquée par les dotations sur provisions pour risques généraux ;
- La hausse des reprises de provisions pour créances en souffrance de plus de 100% expliquée par les reprises liées à la radiation comptable. La radiation étant provisionnée à 100%, la reprise équivalente est de 117 MMAD en 2024 ;
- La baisse des autres reprises aux provisions de 95% marquée par absence de reprise provisions pour risques généraux.

➢ **Résultat net de l'exercice**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
RESULTAT COURANT	**108 193**	**123 836**	**14%**	**60 935**	**-51%**
RESULTAT NON COURANT	-3 594	-7 786	-117%	-4 702	40%
- Impôts sur les résultats	52 520	50 428	-4%	29 826	-41%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**52 079**	**65 622**	**26%**	**26 407**	**-60%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le résultat non courant s'établit à -7,8 MMAD en 2023 contre -3,6 MMAD en 2022, soit une baisse de 117% expliquée par une perte sur exercice antérieure à hauteur de 2,5 MMAD neutralisée par une reprise sur autres provisions.

L'IS de l'année 2023 s'est établit à 50,4 MMAD contre 52,5 MMAD en 2022 qui a été marqué par des rappels d'impôts réintégrés.

Le résultat net 2023 s'établit à 65,6 MMAD, en hausse de 26% par rapport à 2022 grâce à la performance du PNB.

Analyse 2023/2024

Le résultat non courant s'établit à -4,7 MMAD en 2024 contre -7,8 MMAD en 2023, soit une hausse de 40% expliquée par la hausse de la contribution à la solidarité nationale.

L'IS de l'année 2024 s'est établit à 29,8 MMAD contre 50,4 MMAD en 2023 en lien avec la baisse du résultat.

Le résultat net 2024 s'établit à 26,4 MMAD, en baisse de 60% par rapport à 2023 impacté principalement par la hausse du coût net de risque.

VII.2.3. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité

ACTIF en KMAD	2022		2023			2024		
	En KMAD	Part en %	En KMAD	Part en %	Var 22/23	En KMAD	Part en %	Var 23/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**4**	**0%**	**4**	**0%**	**0%**	**0**	**0%**	**-100%**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0%**	**5 506**	**0%**	**>100%**
. A vue	0	0%	0	0%	0%	5 506	0%	>100%
. A terme	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
Créances sur la clientèle	**1 569**	**0%**	**1 028**	**0%**	**-34%**	**705**	**0%**	**-31%**
. Crédits de trésorerie et à la consommation	337	0%	194	0%	-42%	171	0%	-12%
. Crédits à l'équipement	0		0			0		
. Crédits immobiliers	1 232	0%	834	0%	-32%	534	0%	-36%
. Autres crédits	0	0%	0	0%		0	0%	
Créances acquises par affacturage								
Titres de transaction et de placement	**211**	**0%**	**211**	**0%**	**0%**	**211**	**0%**	**0%**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées								
. Autres titres de créance	211	0%	211	0%	0%	211	0%	0%
. Titres de propriété								
Autres actifs	**174 194**	**2%**	**153 044**	**2%**	**-12%**	**176 813**	**2%**	**16%**
Titres d'investissement								
. Bons du Trésor et valeurs assimilées								
. Autres titres de créance								
Titres de participation et emplois assimilés								
Créances subordonnées								
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**7 089 060**	**97%**	**7 077 755**	**98%**	**0%**	**7 065 403**	**97%**	**0%**
Immobilisations incorporelles	**11 264**	**0%**	**11 047**	**0%**	**-2%**	**11 379**	**0%**	**3%**
Immobilisations corporelles	**224**	**0%**	**370**	**0%**	**65%**	**421**	**0%**	**14%**
Total de l'Actif	**7 276 526**	**100%**	**7 243 459**	**100%**	**-0,5%**	**7 260 438**	**100%**	**0,2%**

Source : Saham Leasing

Passif En KMAD	2022		2023			2024		
	En KMAD	Part en %	En KMAD	Part en %	Var 22/23	En KMAD	Part en %	Var 23/24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**3 503 587**	**48%**	**3 213 864**	**44%**	**-8%**	**2 396 271**	**33%**	**-25%**
. A vue	673 398	9%	558 742	8%	-17%	765 364	11%	37%
. A terme	2 830 189	39%	2 655 122	37%	-6%	1 630 907	22%	-39%
Dépôts de la clientèle	**273 388**	**4%**	**224 118**	**3%**	**-18%**	**281 570**	**4%**	**26%**
. Comptes à vue créditeurs								
. Comptes d'épargne								
. Dépôts à terme	223 176	3%	187 854	3%	-16%	236 227	3%	26%
. Autres comptes créditeurs	50 212	1%	36 264	1%	-28%	45 343	1%	25%
Titres de créance émis	**2 029 669**	**28%**	**2 304 751**	**32%**	**14%**	**3 028 841**	**42%**	**31%**
. Titres de créance négociables	2 029 669	28%	2 304 751	32%	14%	3 028 841	42%	31%
. Emprunts obligataires								
. Autres titres de créance émis								
Autres passifs	**857 698**	**12%**	**865 689**	**12%**	**1%**	**930 863**	**13%**	**8%**
Provisions pour risques et charges	**21 506**	**0%**	**20 737**	**0%**	**-4%**	**28 386**	**0%**	**37%**
Provisions réglementées								
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie								
Dettes subordonnées								
Ecarts de réévaluation								
Réserves et primes liées au capital	**397 884**	**5%**	**407 884**	**6%**	**3%**	**427 884**	**6%**	**5%**
Capital	**140 000**	**2%**	**140 000**	**2%**	**0%**	**140 000**	**2%**	**0%**
Actionnaires. Capital non versé (-)								
Report à nouveau (+/-)	**715**	**0%**	**794**	**0%**	**11%**	**216**	**0%**	**-73%**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	**0**	**0%**	**65 622**	**1%**	**>100%**	**0**	**0%**	**-100%**
Résultat net de l'exercice (+/-)	**52 079**	**1%**	**0**	**0%**	**-100%**	**26 407**	**0%**	**>100%**
Total du Passif	**7 276 526**	**100%**	**7 243 459**	**100%**	**-0,5%**	**7 260 438**	**100%**	**0,2%**

Source : Saham Leasing

ACTIF

➢ Créances sur les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
. A vue	0	0	0%	5 506	>100%
. A terme	0	0	0%	0	0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**0**	**0**	**0%**	**5 506**	**>100%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Absence de créances sur les établissements de crédit et assimilés entre 2022 et 2023.

Analyse 2023/2024

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés affichent 5 506 KMAD en 2024 suite à l'évolution en position créditrice d'un compte en MAD convertible.

➢ Créances sur la clientèle

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
. Crédits de trésorerie et à la consommation	337	194	-42%	171	-12%
. Crédits à l'équipement	0	0	0%	0	0%
. Crédits immobiliers	1 232	834	-32%	534	-36%
. Autres crédits	0	0	0%	0	0%
Créances sur la clientèle	**1 569**	**1 028**	**-34%**	**705**	**-31%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Les créances sur la clientèle ont baissé de 34% en 2023 s'affichant à 1 028 KMAD. Cette variation s'explique principalement par la baisse des crédits immobiliers (-32%) impactée par l'amortissement des crédits en cours.

Les créances de trésorerie et à la consommation ont diminué de 42% pour s'établir à 194 KMAD en 2023 contre 337 KMAD en 2022.

La part des crédits de trésorerie et à la consommation est passée de 21% à 19% entre 2022 et 2023 expliquée par le remboursement plus rapide de ces crédits.

Analyse 2023/2024

Les créances sur la clientèle ont baissé de 31% en 2024 s'affichant à 705 KMAD. Cette variation s'explique principalement par la baisse des crédits immobiliers (-36%) et la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation (-12%).

Les créances de trésorerie et à la consommation ont diminué de 12% pour s'établir à 171 KMAD en 2024 contre 194 KMAD en 2023.

La part des crédits de trésorerie et à la consommation est passée de 19% à 24% entre 2023 et 2024 expliquée surtout par la baisse des encours de crédits immobiliers.

➢ Immobilisations données en crédit-bail et en location

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Crédit-bail mobilier	**4 530 419**	**4 706 934**	**4%**	**4 750 541**	**1%**
. Crédit-bail mobilier en cours	95 842	101 724	6%	138 828	36%
. Crédit-bail mobilier loué	4 246 321	4 411 773	4%	4 593 349	4%
. Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	188 256	193 437	3%	18 364	-91%
Crédit-bail immobilier	**2 039 806**	**1 875 725**	**-8%**	**1 851 331**	**-1%**
. Crédit-bail immobilier en cours	127 975	114 703	-10%	80 611	-30%
. Crédit-bail immobilier loué	1 869 433	1 698 276	-9%	1 741 951	3%
. Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	42 398	62 746	48%	28 769	-54%
Loyers courus à recevoir	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Loyers restructurés	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Loyers impayés	**49 360**	**36 982**	**-25%**	**32 049**	**-13%**
Créances en souffrance	**469 475**	**458 114**	**-2%**	**431 482**	**-6%**
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**7 089 060**	**7 077 755**	**-0,2%**	**7 065 403**	**-0,2%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le poids des immobilisations données en crédit-bail et en location par rapport à l'actif total est passé de 97% en 2022 à 98% en 2023. Ce poste a connu une baisse de 0,2% entre 2022 et 2023 principalement en raison de :

- La hausse du crédit-bail mobilier de 4% en 2023 expliquée par l'évolution en hausse de la production de 3% (concentrée en fin d'année) ;
- La baisse du crédit-bail immobilier de 8% impacté par les guidelines risques groupe sur ce produit ;
- La baisse des loyers impayés de 25% passant de 49,4 MMAD en 2022 à 37,0 MMAD en 2023 en raison de la performance recouvrement ;
- La baisse des créances en souffrance de 2% affichant 458,1 MMAD en 2023.

Analyse 2023/2024

Le poids des immobilisations données en crédit-bail et en location par rapport à l'actif total est passé de 98% en 2023 à 97% en 2024. Ce poste a connu une baisse de 0,2% entre 2023 et 2024 principalement en raison de :

- La hausse du crédit-bail mobilier de 1% en 2024 expliquée par l'évolution de la production concentrée en S2-2024 ;
- La baisse du crédit-bail immobilier de 1% après une baisse de 8% observée en 2023, ce rattrapage est expliqué par la production réalisée en crédit-bail immobilier en 2024 (+41% vs 2023). Cette production de crédit-bail immobilier en 2024 a permis de stabiliser l'encours vs 2023 et de compenser le flux de tombées et d'amortissement du crédit-bail immobilier ;
- La baisse des loyers impayés de 13% passant de 37,0 MMAD en 2023 à 32,0 MMAD en 2024 en raison de la performance recouvrement ;
- La baisse des créances en souffrance de 6% affichant 431,5 MMAD en 2024 grâce à l'effort du recouvrement et contentieux.

➢ **Immobilisations incorporelles et corporelles**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Immobilisations incorporelles	**11 264**	**11 047**	**-2%**	**11 379**	**3%**

Immobilisations corporelles	**224**	**370**	**65%**	**421**	**14%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Les « immobilisations incorporelles » ont connu une baisse de 2%, pour s'installer à 11,0 MMAD en 2023.

Quant aux « immobilisations corporelles », elles représentent 370 KMAD en 2023 contre 224 KMAD en 2022. Elles ont connu une hausse de 65% en raison des aménagements intérieurs.

Analyse 2023/2024

Les « immobilisations incorporelles » ont connu une hausse de 3%, pour s'installer à 11,4 MMAD en 2024.

Les « immobilisations corporelles » représentent 421 KMAD en 2024 contre 370 KMAD en 2023. Elles ont connu une hausse de 14% en raison des aménagements intérieurs.

➢ Autres actifs

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Débiteurs divers	**149 674**	**140 314**	**-6%**	**160 028**	**14%**
. Sommes dues par l'État	140 968	135 735	-4%	156 715	15%
. Sommes dues par les organismes de prévoyance	0	0	0%	0	0%
. Sommes diverses dues par le personnel	146	113	-23%	103	-9%
. Comptes clients de prestations non bancaires	4 431	2 951	-33%	1 601	-46%
. Divers autres débiteurs	4 129	1 515	-63%	1 609	**6%**
Valeurs et emplois divers	**5**	**3**	**-40%**	**0**	**-100%**
Comptes de régularisation	**24 515**	**12 727**	**-48%**	**16 785**	**32%**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	**24 515**	**12 727**	**-48%**	**16 785**	**32%**
. Produits à recevoir	16 315	4 614	-72%	7 426	61%
. Charges constatées d'avance	8 200	8 113	-1%	9 359	15%
Autres comptes de régularisation	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Créances en souffrance sur opérations diverses	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Autres actifs	**174 194**	**153 044**	**-12%**	**176 813**	**16%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Les « autres actifs » ont connu une baisse de 12% en 2023 dont les principales variations :

- Débiteurs divers : en baisse de 6% lié à la baisse des sommes dues à l'état de -4% suite à la quasi-stagnation de la production.
- Comptes de régularisation : en baisse de 48% suite à la baisse des produits à recevoir de 72%.

Analyse 2023/2024

Les « autres actifs » ont connu une hausse de 16% en 2024 dont les principales variations :

- Débiteurs divers : en hausse de 14% lié à la hausse des sommes dues à l'état de +15% suite à la hausse des investissements. Cette évolution est en lien avec la TVA décaissée non encore résorbée par le flux de TVA sur chiffre d'affaires ;
- Comptes de régularisation : en hausse de 32% suite à la hausse des produits à recevoir de 61%.

PASSIF

➢ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
. A vue	673 398	558 742	-17%	765 364	37%
. A terme	2 830 189	2 655 122	-6%	1 630 907	-39%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**3 503 587**	**3 213 864**	**-8%**	**2 396 271**	**-25%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le poids des dettes envers les établissements de crédit et assimilés par rapport au total passif représente 44% du passif en 2023 contre 48% en 2022. Ces dettes sont passées de 3 503,6 MMAD en 2022 à 3 213,9 MMAD en 2023, enregistrant ainsi une baisse de 8% expliqué par le recours au financement de l'activité de Saham Leasing par l'émission des titres des créances négociables afin de préserver sa marge.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se décomposent comme suit :

- Dettes à vue d'un montant de 558,7 MMAD, en baisse de 17% par rapport à 2022.
- Dettes à terme d'un montant de 2 655,1 MMAD, en baisse de 6% par rapport à 2022.

Analyse 2023/2024

Le poids des dettes envers les établissements de crédit et assimilés par rapport au total passif représente 33% du passif en 2024 contre 44% en 2023. Ces dettes sont passées de 3 213,9 MMAD en 2023 à 2 396,3 MMAD en 2024, enregistrant ainsi une baisse de 25% expliquée par le recours plus important aux émissions des titres des créances négociables.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se décomposent comme suit :

- Dettes à vue d'un montant de 765,4 MMAD, en hausse de 37% par rapport à 2023 suite à une utilisation ponctuelle en fin d'année 2024 pour accompagner un flux de production important ;
- Dettes à terme d'un montant de 1 630,9 MMAD, en baisse de 39% par rapport à 2023 suite à l'utilisation d'autres sources de financement, notamment les BSF.

➢ Dépôts de la clientèle

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
. Comptes à vue créditeurs	0	0	0%	0	0%
. Comptes d'épargne	0	0	0%	0	0%
. Dépôts à terme	223 176	187 854	-16%	236 227	26%
. Autres comptes créditeurs	50 212	36 264	-28%	45 343	25%
Dépôts de la clientèle	**273 388**	**224 118**	**-18%**	**281 570**	**26%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de 18% en 2023, passant ainsi de 273,4 MMAD en 2022 à 224,1 MMAD en 2023 expliqué par le remboursement des bons de caisse (dépôts à terme) arrivés à échéance en 2023.

Les autres comptes créditeurs ont baissé de 28% en 2023 pour s'établir à 36,3 MMAD contre 50,2 MMAD en 2022. Cette baisse est en lien avec la baisse de la production en 2023.

Analyse 2023/2024

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 26% en 2024, passant ainsi de 224,1 MMAD en 2023 à 281,6 MMAD en 2024 expliqué par les bons de caisse émis au cours de cette année.

Les autres comptes créditeurs ont enregistré une hausse de 25% en 2024 pour s'établir à 45,3 MMAD contre 36,3 MMAD en 2023. Cette hausse s'explique par la hausse de la production concentrée en S2-2024 en lien notamment avec des avances clients à la hausse.

- **Titres de créance émis**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
. Titres de créance négociables	2 029 669	2 304 751	13,6%	3 028 841	31,4%
. Emprunts obligataires	0	0	0%	0	0%
. Autres titres de créance émis	0	0	0%	0	0%
Titres de créance émis	**2 029 669**	**2 304 751**	**13,6%**	**3 028 841**	**31,4%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le poste des « Titres de créance négociables » a connu une hausse de 13,6% entre 2022 et 2023, passant de 2 029,7 MMAD à 2 304,8 MMAD.

Analyse 2023/2024

Le poste des « Titres de créance négociables » a connu une hausse de 31,4% entre 2023 et 2024, passant de 2 304,8 MMAD à 3 028,8 MMAD.

- **Provisions pour risques et charges**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	0	0	0%	0	0%
Provisions pour risques de change	0	0	0%	0	0%
Provisions pour risques généraux	18 671	20 737	11%	26 391	27%
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0	0	0%	0	0%
Provisions pour autres risques et charges	2 835	0	-100%	1 995	>100%
Provisions pour risques et charges	**21 506**	**20 737**	**-4%**	**28 386**	**37%**

Source : Saham Leasing **Analyse 2022/2023**

Les « provisions pour risques et charges » ont connu une baisse de 4% en 2023, soit -0,8 MMAD suite à une reprise liée à la perte sur exercice antérieure.

Analyse 2023/2024

Les « provisions pour risques et charges » ont connu une hausse de 37% en 2024, soit +7,6 MMAD expliquée par une dotation sur provisions pour risques généraux.

- **Autres passifs**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créditeurs divers	**370 833**	**376 513**	**2%**	**394 972**	**5%**
. Sommes dues par l'État	269 650	299 169	11%	269 780	-10%
. Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 768	1 500	-15%	1 737	16%
. Sommes diverses dues par le personnel	63	69	10%	69	0%

. Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	0	0	0%	0	0%
. Fournisseurs de biens et services	94 011	73 465	-22%	122 731	67%
. Divers autres créditeurs	5 341	2 310	-57%	655	-72%
Comptes de régularisation	**486 865**	**489 176**	**0%**	**535 891**	**10%**
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Charges à payer et produits constatés d'avance	**132 300**	**129 958**	**-2%**	**136 804**	**5%**
. Charges à payer	14 939	13 321	-11%	20 077	51%
. Produits constatés d'avance	117 361	116 637	-1%	116 727	0%
Autres comptes de régularisation	**354 565**	**359 218**	**1%**	**399 087**	**11%**
Autres passifs	**857 698**	**865 689**	**1%**	**930 863**	**8%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Les « autres passifs » représentaient 12% du total passif en 2023. Ils comprennent essentiellement les dettes dues à l'Etat, les dettes dues aux fournisseurs, les charges à payer et produits constatés d'avance et les autres comptes de régularisation. Ils ont connu une hausse de 1% entre 2022 et 2023 expliquée par :

- Dettes dues à l'état de 299,2 MMAD en 2023 contre 269,7 MMAD en 2022, soit une hausse de 11% expliquée par la hausse de TVA collectée et l'impôt sur les sociétés ;
- Dettes dues aux fournisseurs en baisse de 22%, elles s'élèvent à 73,5 MMAD contre 94 MMAD en 2022, cette baisse est expliquée par la baisse des dettes fournisseurs effet à payer ;
- Les divers autres créditeurs sont passés de 5,3 MMAD en 2022 à 2,3 MMAD en 2023, cette baisse est expliquée par la diminution des opérations initiées en consortium ;
- Les charges à payer et produits constatés d'avance ont enregistré une baisse de 2% pour se statuer à 130 MMAD en 2023 ;
- Les autres comptes de régularisation s'élèvent à 359,2 MMAD contre 354,6 MMAD en 2022, en quasi-stagnation entre les deux années.

Analyse 2023/2024

Les « autres passifs » représentaient 13% du total passif en 2024. Ils comprennent essentiellement les dettes dues à l'Etat, les dettes dues aux fournisseurs, les charges à payer et produits constatés d'avance et les autres comptes de régularisation. Ils ont connu une hausse de 8% entre 2023 et 2024 expliquée par :

- Dettes dues à l'état de 269,8 MMAD en 2024 contre 299,2 MMAD en 2023, soit une baisse de 10% expliquée par la baisse de l'impôt sur le résultat ;
- Dettes dues aux fournisseurs en hausse de 67% en 2024, elles s'élèvent à 122,7 MMAD contre 73,5 MMAD en 2023, cette hausse est expliquée par la hausse de l'activité en S2-2024 comparativement à 2023 et surtout une production importante sur le seul mois de décembre 2024 ayant généré plus de dettes fournisseurs au 31/12/2024 ;
- Les divers autres créditeurs sont passés de 2,3 MMAD en 2023 à 0,7 MMAD en 2024, ils représentent 0,2% du total créditeurs divers et ont connu une baisse de 72% par rapport à 2023 ;
- Les charges à payer et produits constatés d'avance ont enregistré une hausse de 5% pour atteindre 137 MMAD en 2024 ;
- Les autres comptes de régularisation s'élèvent à 399,1 MMAD contre 359,2 MMAD en 2023 en hausse de 11%.

➢ **Analyse des Fonds propres**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24

Écarts de réévaluation	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Réserves et primes liées au capital	**397 884**	**407 884**	**3%**	**427 884**	**5%**
. Réserve légale	25 022	25 022	0%	25 022	0%
. Autres réserves	371 862	381 862	3%	401 862	5%
. Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 000	1 000	0%	1 000	0%
Capital	**140 000**	**140 000**	**0%**	**140 000**	**0%**
Actionnaires. Capital non versé	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Report à nouveau (+/-)	**715**	**794**	**11%**	**216**	**-73%**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	**0**	**65 622**	**>100%**	**0**	**-100%**
Résultat net de l'exercice (+/-)	**52 079**	**0**	**-100%**	**26 407**	**>100%**
Capitaux propres	**590 678**	**614 300**	**4%**	**594 507**	**-3%**

Source : Saham Leasing

En 2023, les fonds propres ont connu une hausse de 4% s'affichant à 614,3 MMAD.

Le report à nouveau a augmenté de 11% par rapport à 2022 pour s'installer à 794 KMAD.

En 2024, les fonds propres ont connu une baisse de 3% s'affichant à 594,5 MMAD en lien avec la baisse du résultat net de l'exercice 2024 passant de 65,6 MMAD en 2023 à 26,4 MMAD en 2024. A noter qu'en 2023, le résultat net de l'exercice est équivalent au résultat net en instance d'affectation soit 65,6 MMAD.

Le report à nouveau a baissé de 73% par rapport à 2023 pour s'établir à 216 KMAD.

➢ Ratio de solvabilité

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Fonds propres admissibles [1]	745 576	747 917	0%	745 431	-0,3%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	5 499 810	5 453 772	-1%	5 598 506	2,7%
Ratio de solvabilité[2]	**13,56%**	**13,71%**	**16 pbs**	**13,31%**	**-40 pbs**

Source : Saham Leasing
(1) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio de solvabilité et intégrant la réserve latente.
(2) Supérieur au ratio minimum exigé est de 12%

En 2023, le ratio de solvabilité est passé de 13,56% à 13,71%, soit une hausse de 16 pbs et respecte le seuil réglementaire. Cette évolution s'explique par la quasi-stagnation des fonds propres admissibles et une baisse des actifs pondérés au risque de -1%.

En 2024, le ratio de solvabilité est de 13,31% et respecte le ratio réglementaire. L'évolution par rapport à 2023 (-40 pbs) s'explique principalement par la hausse des actifs pondérés.

➢ Ratio Tier One

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Fonds propres admissibles [1]	537 414	557 053	4%	569 128	2,2%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	5 499 810	5 453 772	-1%	5 598 506	2,7%
Ratio Tier One[2]	**9,77%**	**10,21%**	**44 pbs**	**10,17%**	**-5 pbs**

Source : Saham Leasing
(1) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio Tier One
(2) Minimum réglementaire : 9%

En 2023, le ratio Tier one s'améliore de +44 pbs pour atteindre 10,21% contre 9,77% l'année précédente. Cette évolution est expliquée principalement par la hausse de 4% des fonds propres admissibles.

En 2024, le ratio Tier one est en baisse de 5 pbs par rapport à l'année précédente passant de 10,21% à 10,17%.

➢ **Ratio de division des risques**

En KMAD	Limite réglementaire	2022	2023	2024
Ratio de division des risques	Maximum 20%	20%	20%	20%

Source : Saham Leasing

Le ratio de division des risques de 20% fixé par Bank Al Maghrib est respecté sur les trois derniers exercices.

➢ **Engagement hors bilan**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagements donnés	**191 158**	**131 586**	**-31%**	**264 310**	**>100%**
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	191 158	131 586	-31%	264 310	>100%
Engagements reçus	**819 018**	**923 430**	**13%**	**768 385**	**-17%**
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 902	134 442	>100%	54 307	-60%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	811 116	788 988	-3%	714 078	-9%

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

En 2023, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ont baissé de 31% soit 131,6 MMAD en 2023 expliquée par la stagnation de l'activité.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés ont enregistré une hausse de plus de 100% en 2023 et s'élèvent à 134,4 MMAD suite aux garanties de première demande au profit de Saham Leasing reçu de la part de la banque afin de couvrir le risque encouru sur les engagements d'un même client.

Les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers s'élèvent à 789,0 MMAD en 2023, en baisse de 3% par rapport à 2022.

Analyse 2023/2024

En 2024, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ont augmenté de plus de 100% soit 264,3 MMAD en 2024 expliquée par la hausse de l'activité.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés ont enregistré une baisse de 60% en 2024 et s'élèvent à 54,3 MMAD suite à la baisse d'utilisations des garanties à première demande.

Les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers s'élèvent à 714,1 MMAD en 2024, en baisse de 9% par rapport à 2023.

VII.2.4. Analyse de la rentabilité

➢ **Return On Equity (ROE)**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Résultat net	52 079	65 622	26%	26 407	-60%
Fonds propres*	590 678	614 300	4%	594 507	-3%

ROE	**8,82%**	**10,68%**	**187 pbs**	**4,44%**	**-624 pbs**

Source : Saham Leasing
(*) Non retraités du résultat net

Analyse 2022/2023

En 2023, le ROE s'élève à 10,68% en hausse de 187 pbs par rapport à 2022. Cette hausse du ROE est expliquée par la hausse du résultat net (+26%) plus importante que la hausse des fonds propres (4%).

Analyse 2023/2024

En 2024, le ROE s'élève à 4,44% en baisse de 624 pbs par rapport à 2023. Cette baisse du ROE est expliquée par la baisse du résultat net (-60%) plus importante que la baisse des fonds propres (-3%).

➢ **Return On Assets (ROA)**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Résultat net	52 079	65 622	26%	26 407	-60%
Total actif	7 276 526	7 243 459	-0,5%	7 260 438	0,2%
ROA	**0,72%**	**0,91%**	**19 pbs**	**0,36%**	**-54 pbs**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

Le ratio ROA a connu une hausse de 19 pbs s'affichant à 0,91% en 2023 expliquée par la hausse du résultat net (+26%) et la baisse du total actif (-0,5%).

Analyse 2023/2024

Le ratio ROA a connu une baisse de 54 pbs s'affichant à 0,36% en 2024 expliquée par la baisse du résultat net (-60%) et la hausse du total actif (+0,2%).

VII.2.5. Analyse du risque client

➢ **Taux de contentieux**

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances en souffrance brutes *(1)*	1 441 052	1 508 382	5%	1 431 439	-5%
Immo. brutes données en crédit-bail et en location* *(2)*	15 358 414	15 601 451	2%	15 776 328	1%
Taux de contentieux *(3)= (1)/ (2)*	**9,38%**	**9,67%**	**29 pbs**	**9,07%**	**-59 pbs**

Source : Saham Leasing
(*) Comprenant le cumul des amortissements (valeurs comptables)

Analyse 2022/2023

En 2023, le taux de contentieux augmente de 29 pbs et s'établit à 9,67% contre 9,38% en 2022 (vs +10 pbs entre 2021 et 2022). Cette évolution est expliquée par la hausse des créances en souffrance de 5% suite au déclassement des dossiers importants en 2023. Par ailleurs, les immobilisations brutes données en crédit-bail ont enregistré une hausse de 2% entre 2022 et 2023.

Analyse 2023/2024

En 2024, le taux de contentieux baisse de 59 pbs et s'établit à 9,07% contre 9,67% en 2023 (vs +29 pbs entre 2022 et 2023). Cette évolution est expliquée principalement par la hausse des immobilisations brutes données en crédit-bail de 180 MMAD entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, les immobilisations brutes données en crédit-bail et en location ont enregistré une hausse de 1% entre 2023 et 2024.

➢ Taux de provisionnement / charge de risque

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Provisions (1)	971 578	1 050 269	8%	999 957	-5%
Créances en souffrance brutes (2)	1 441 052	1 508 382	5%	1 431 439	-5%
Taux de provisionnement (1/2)	**67,42%**	**69,63%**	**221 pbs**	**69,86%**	**23 pbs**
Coût du risque (3)	-7 196	13 055	>100%	59 663	>100%
Coût net du risque (CNR)*	6 780	13 824	>100%	52 014	>100%
Immo. nettes données en crédit - bail et en location (4)	7 089 060	7 077 755	0%	7 065 403	0%
Charge de risque (3/4)	**-0,10%**	**0,18%**	**29 pbs**	**0,84%**	**66 pbs**

Source : Saham Leasing
(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations nettes de reprises aux provisions

Analyse 2022/2023

Le taux de provisionnement a connu une hausse en 2023 de 221 pbs passant de 67,42% à 69,63% en 2023. Cette évolution s'explique par le passage des dossiers pré-douteux et douteux vers la strate contentieuse d'où l'augmentation du taux de provisionnement.

Le coût du risque affiche 13,1 MMAD en 2023 contre -7,2 MMAD en 2022, marquée par une reprise PRG. Cette hausse s'explique par une évolution plus forte des créances en souffrance par rapport aux encours d'immobilisations (entrée en contentieux de dossiers importants ayant contractés du crédit-bail immobilier).

Analyse 2023/2024

Le taux de provisionnement a connu une hausse en 2024 de 23 pbs passant de 69,63% à 69,86% en 2024. Cette évolution s'explique par le passage des dossiers pré-douteux et douteux vers la strate contentieuse d'où l'augmentation du taux de provisionnement.

Le coût du risque affiche 59,7 MMAD en 2024 contre 13,1 MMAD en 2023. Cette hausse s'explique par des compléments de provisions sur certains dossiers douteux et contentieux. La dégradation et l'antériorité de quelques dossiers contentieux ont nécessité l'utilisation d'une pondération plus importante en provisions.

➢ Taux des impayés

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Impayés	49 360	36 982	-25%	32 049	-13%
Immo. brutes données en crédit - bail et en location	15 358 414	15 601 451	2%	15 776 328	1%
Taux des impayés	**0,32%**	**0,24%**	**-8 pbs**	**0,20%**	**-3 pbs**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

En 2023, le taux des impayés a enregistré une baisse de 8 pbs pour s'établir à 0,24% contre 0,32% en 2022. Ceci est expliqué principalement par une gestion anticipée des impayés de la part du recouvrement.

Analyse 2023/2024

En 2024, le taux des impayés a enregistré une baisse de 3 pbs pour s'établir à 0,20% contre 0,24% en 2023. Ceci est expliqué principalement par l'amélioration du recouvrement.

➢ Détails des créances en souffrance

En KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances pré-douteuses	50 966	15 871	-69%	23 547	48%
Créances douteuses	279 514	265 089	-5%	276 122	4%
Créances compromises	1 110 572	1 227 422	11%	1 131 770	-8%
Total créances en souffrance	**1 441 052**	**1 508 382**	**5%**	**1 431 439**	**-5%**

Source : Saham Leasing

Analyse 2022/2023

En 2023, les créances en souffrance ont connu une hausse de 5% et s'élèvent ainsi à 1 508,4 MMAD contre 1 441,1 MMAD en 2022.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une forte baisse de -69% expliquée par le déclassement vers douteux et contentieux ;
- Les créances douteuses sont en baisse de -5% par rapport à 2022 suite au déclassement vers contentieux dont un CBI avec une créance importante ;
- Les créances compromises ont connu une hausse de 11% par rapport à 2022 expliquée par le déclassement des créances pré-douteuses et douteuses et l'entrée en défaut des nouveaux dossiers.

Analyse 2023/2024

En 2024, les créances en souffrance ont connu une baisse de 5% et s'élèvent ainsi à 1 431,4 MMAD contre 1 508,3 MMAD en 2023.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse de 48% expliquée par l'entrée en défaut des nouveaux dossiers ainsi que l'amélioration de statut de certains dossiers douteux ;
- Les créances douteuses sont en hausse de 4% par rapport à l'année précédente expliquée par le déclassement vers douteux et l'entrée en défaut de nouvelles contreparties ;
- Les créances compromises ont connu une baisse de 8% par rapport à 2023 expliquée principalement par la radiation comptable.

VII.2.6. Analyse du tableau de flux de trésorerie

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 289 404	2 451 940	7%	2 402 783	-2%
Récupérations sur créances amorties	0	0	0%	0	0%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 258	1 883	-42%	4 130	>100%
Charges d'exploitation bancaire versées	-164 561	-186 048	-13%	-182 670	2%
Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0	0%	0	0%
Charges générales d'exploitation versées	-67 024	-66 573	1%	-70 464	-6%
Impôts sur les résultats versés	-52 520	-50 428	4%	-29 826	41%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	**2 008 557**	**2 150 774**	**7%**	**2 123 953**	**-1%**
Variation des :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0%	0	0%
Créances sur la clientèle	432	541	25%	323	-40%
Titres de transaction et de placement	0	0	0%	0	0%
Autres actifs	-61 532	21 150	>100%	-23 772	<-100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-2 012 849	-2 071 428	-3%	-2 076 460	0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105 109	-174 361	<-100%	-1 021 436	-486%
Dépôts de la clientèle	-35 402	-49 270	-39%	57 452	>100%
Titres de créance émis	-100 475	275 082	>100%	724 090	>100%
Autres passifs	80 432	5 239	-93%	65 174	>100%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-2 024 285**	**-1 993 047**	**2%**	**-2 274 629**	**-14%**
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**-15 728**	**157 727**	**>100%**	**-150 676**	**<-100%**
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2	0	-100%	0	0%
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-6 981	-366	95%	-1 457	-298%
Intérêts perçus	0	0	0%	0	0%
Dividendes perçus	0	0	0%	0	0%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-6 979**	**-366**	**95%**	**-1 457**	**-298%**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0%	0	0%
Emission de dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
Emission d'actions	0	0	0%	0	0%
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0%	0	0%
Intérêts versés	0	0	0%	0	0%
Dividendes versés	-56 000	-42 000	25%	-46 200	-10%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-56 000**	**-42 000**	**25%**	**-46 200**	**-10%**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**-78 707**	**115 361**	**>100%**	**-198 333**	**<-100%**
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**-592 963**	**-671 670**	**-13%**	**-556 309**	**17%**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**-671 670**	**-556 309**	**17%**	**-754 642**	**-36%**

Source : Saham Leasing

Les flux de trésorerie de Saham Leasing proviennent essentiellement des activités d'exploitation à travers les flux de compte de produits et charges et des variations des actifs et des passifs d'exploitation.

Analyse 2022/2023

En 2023, la trésorerie à la clôture a connu une augmentation de 17% passant de -671,7 MMAD en 2022 à -556,3 MMAD en 2023, cette variation s'explique essentiellement par :

- Les flux nets en provenance des activités d'exploitation qui ont enregistré une hausse de plus de 100% en passant de -15,7 MMAD en 2022 à 157,7 MMAD en 2023 suite à la hausse des produits d'exploitation ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui ont connu une hausse de 95% et se situent à -0,37 MMAD en 2023, cette évolution est expliquée par une année 2022 marquée par des investissements IT importantes ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement affichent une augmentation de 25% et se situent à -42 MMAD en 2023.

Analyse 2023/2024

En 2024, la trésorerie à la clôture a connu une baisse de 36% passant de -556,3 MMAD en 2023 à -754,6 MMAD en 2024, cette variation s'explique essentiellement par :

- Les flux nets en provenance des activités d'exploitation passant de 157,7 MMAD en 2023 à -150,7 MMAD en 2024 suite à la baisse des produits d'exploitation bancaire perçus. Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation affiche -2 274,6 MMAD en 2024 soit une baisse de 14% par rapport à 2023 ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont baissé et se situent à -1,46 MMAD en 2024, cette baisse est expliquée par des changements de modes de refinancements en privilégiant les ressources les moins coûteuses ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement affichent une baisse de 10% et se situent à -46 MMAD en 2024.

VII.3. Indicateurs trimestriels : T1 2025

Données Cumulées (non audités) - Arrêté provisoire *En MMAD*	Fin Mars 2024	Fin Mars 2025	Fin Mars 2025 Vs Fin Mars 2024 Mt	%
PRODUCTION NETTE	287	631	+344	+120%
ENCOURS FINANCIER	6 580	6 817	+237	+4%
ENDETTEMENT FINANCIER	5 324	5 294	-30	-1%
PNB	43	55	12	29%

Source : Saham Leasing

- Saham Leasing affiche une performance exceptionnelle à fin T1-2025. Une hausse de la production de 120% passant de 287 MMAD en mars 2024 à 631 MMAD en mars 2025.
- Le PNB social affiche une hausse de 29% grâce à un effet volume. Il s'élève à 55 MMAD vs 43 MMAD en mars 2024.
- L'encours financier a connu une hausse de 4% passant de 6,58 milliards de dirhams en mars 2024 à 6,82 milliards de dirhams en mars 2025.
- À fin mars 2025, l'endettement financier a connu une légère baisse de 1% vs mars 2024. Il est constitué principalement de 34% d'emprunts financiers et 66% de titres de créance négociable.

VII.4. Indicateurs trimestriels : T2 2025

Données Cumulées (non audités) - Arrêté provisoire *En MMAD*	Fin Juin 2024	Fin Juin 2025	Fin Juin 2025 Vs Fin Juin 2024 Mt	%
PRODUCTION	737	1 313	576	78%
ENCOURS FINANCIER	6 513	7 003	490	8%
ENDETTEMENT FINANCIER	5 271	5 731	460	9%
PNB	76	104	28	37%

Source : Saham Leasing

- La production de Saham Leasing à fin de T2 2025 s'élève à 1 313 MMAD vs 737 MMAD en juin 2024, soit une hausse de +78%. Ces réalisations résultent d'un suivi rapproché et d'une stratégie commerciale efficace.
- Le PNB est en hausse de 37%, soit +28 MMAD, portée principalement par une amélioration de la marge nette d'intérêts, grâce surtout à un effet volume favorable par rapport à l'année précédente.
- A fin juin 2025, l'endettement financier a connu une hausse de 9% vs juin 2024. Il est constitué principalement de 44% d'emprunts financiers et 56% de titres de créance négociable.
- L'encours financier a enregistré une hausse de 8%, expliquée par l'amélioration de l'activité, atteignant 7 milliards de dirhams en juin 2025 contre 6,5 milliards de dirhams un an plus tôt.

Partie VIII. PERSPECTIVES

Stratégie de développement de Saham Leasing

Saham Leasing a conduit sa stratégie de développement par la fidélisation de sa clientèle traditionnelle et par une démarche soutenue auprès de la nouvelle clientèle.

La stratégie de développement s'articule autour de deux axes :

- Pour la Grande Entreprise : présence soutenue auprès de la clientèle de Saham Leasing en proposant des solutions innovantes, en assurant un service après-vente de qualité et une diligence dans les circuits de décision.
- Pour la PME/PMI : la démarche s'appuie sur :
  - ✓ La fidélisation du portefeuille existant ;
  - ✓ Une démarche et une présence soutenue sur le marché pour conquérir une nouvelle clientèle ;
  - ✓ Un rapprochement plus soutenu avec le réseau de Saham Bank avec la mise en place d'actions de formation et de promotion du produit « Leasing » ;
  - ✓ L'organisation de manifestations stimulant l'action commerciale de réseau.
  - ✓ Développer le marché Retail et l'ériger en segment stratégique en s'appuyant notamment sur la synergie banque

En cohérence avec ses objectifs de perfectionnement sur le marché du crédit-bail, Saham Leasing fixe sa stratégie de développement autour de différents leviers essentiels :

Leviers permettant de faire évoluer la production

Le principal levier permettant d´augmenter la production sera la consolidation des synergies avec le réseau Saham Bank. Les actions menées sont les suivantes :

- ✓ Réorganisation en ligne avec celle du réseau Saham Bank :
  - Organisation du pôle commercial alignée avec l'organisation de la banque
  - Regroupement des métiers support pour une meilleure efficacité opérationnelle
- ✓ Mise en place d'une ligne métier pour le segment Pro
- ✓ Renforcement de la filière Octroi pour améliorer les délais d'octroi
- ✓ Refonte en cours du service opérations pour réduire le délai de traitement et chercher une meilleure qualité de service
- ✓ Une prospection plus large vis à vis des PME en utilisant des extractions data marketing Saham Bank

Les canaux de distribution « Financement des Ventes » et « Vente directe Saham Leasing » viendront en complément et en support des développements de l´activité avec la banque, permettant de :

- ✓ Capturer les opportunités qui ne seraient pas dévoilées par les clients de Saham Bank ;
- ✓ Identifier des nouveaux clients qui pourront, par la suite, être fidélisés à la banque.

Leviers permettant de faire évoluer la rentabilité

- ✓ Le développement progressif du marché RETAIL ;
- ✓ Accompagnement des opérateurs en zone franche, à travers la filiale « Saham Leasing Off-Shore » ;
- ✓ Révision de la grille de tarification pour l'adapter au profil client ;
- ✓ Mise en place d'une politique de commissionnement sur chaque demande de financement ainsi que les différentes demandes dans le cadre de la mise en place d'un dossier de crédit-bail.

Investissements dans la transformation

- ✓ Projet de mise en place d'un outil front-office, interfacé avec le système Back-office, pour gérer la relation avec le correspondant ;
- ✓ Digitalisation des process Back-office avec la mise en place d'un système de workflow
- ✓ Investissement dans le projet mobilité qui permettra aux commerciaux de Saham Leasing de travailler en tout lieu et à tout moment ;
- ✓ Développement d'un site web propre à Saham Leasing ;
- ✓ Développement d'une agence virtuelle.

Etat d'avancement du projet MASTERLEASE :

A la recherche d'une croissance durable et stable, Le projet MASTERLEASE vise à renforcer l'efficacité commerciale et opérationnelle de Saham Leasing à travers deux leviers :

- ✓ Profiter du réseau Saham Bank via un modèle producteur-distributeur ;
- ✓ Transformation des systèmes d'information afin de fluidifier et d'industrialiser l'octroi des crédits baux via le réseau de distribution de Saham Bank.

Le projet est constitué de 6 chantiers traitant plusieurs aspects :

- Outils et processus : Mise en place d'un outil front adapté aux besoins du métier pour matérialiser tout le processus d'un dossier et aider à la prise de décision pour améliorer time to yes et time to cash.
- Canaux de distribution : Un site web institutionnel pour répondre aux diverses demandes des clients
- Marketing & communication : ce chantier cible à renforcer la synergie groupe
- Risque : Validation des POC plus adaptés
- Animation et formation : Conception d'un modèle E-learning destiné au réseau pour mieux présenter les produits leasing.
- Gouvernance et pilotage : L'objectif est de mettre en place des outils de pilotage et de gouvernance pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Actuellement, le projet est en stade avancé. A date, en cours de déploiement sur un site pilote avant généralisation sur 2025.

Partie IX. FAITS EXCEPTIONNELS

Les évènements impactant l'activité :

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Saham Bank (Ex-SGMB), actionnaire majoritaire de Saham Leasing (Ex-Sogelease)

La finalisation de cette opération est intervenue au mois de décembre 2024, après approbation de l'opération par les autorités réglementaires compétentes.

Saham Bank (Ex-SGMB) étant l'actionnaire majoritaire de Saham Leasing (Ex-Sogelease), la réalisation de cette cession a entrainé un changement de contrôle indirect de Saham Leasing (Ex-Sogelease).

Partie X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Leasing ne fait l'objet d'aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de Saham Leasing.

Partie XI. FACTEURS DE RISQUE

XI.1. Risque de crédit

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau d'un client sont nombreux, dont notamment :

- Faillite du client ;
- Problèmes de trésorerie.

Pour minimiser ce risque, Saham Leasing traite un dossier de crédit à travers un système de workflow passant par plusieurs niveaux de validation : chargée d'affaire, des responsables de départements commerciaux, la Direction Commerciale, la Direction Générale ainsi que la Direction Risques.

Plusieurs instances peuvent autoriser les crédits selon l'importance du montant sollicité.

Au-delà de l'analyse du risque en amont qui est réalisée, d'autres facteurs viennent atténuer le risque de crédit :

- La qualité et la liquidité des actifs financés et qui demeurent propriété de Saham Leasing tout au long de la durée de paiement des crédits ;
- Les garanties annexes (cautions, garanties liquides, etc.) que peut exiger Saham Leasing dans le cas de dossiers présentant un certain profil de risque.

XI.2. Risque Global du taux d'intérêt

Le risque de taux prévoit le risque encouru par Saham Leasing entre les taux de placement et les taux de refinancement Il est calculé par rapport à la duration du portefeuille et des encours de refinancement.

Le risque est mesuré par rapport à l'évolution prévisible du taux moyen directeur de la banque centrale sur une durée allant jusqu'à 15 ans.

La sensibilité est obtenue par la variation de 10 points du taux de base retenu pour le calcul.

Le risque de taux est calculé trimestriellement via des outils performants de gestion ALM.

La sensibilité au risque de taux au 31/12/2024 est de 1,00 millions de dirhams en valeur absolue (avec variation de 10 pbs) par rapport à une limite de 2,13 millions de dirhams.

Le Gap Saham Leasing est plus sensible sur le CT et sur le MT, suite à la hausse de l'activité clientèle et au vieillissement de BSF.

Le comité risque de taux se réunit chaque trimestre et contrôle l'évolution de la sensibilité globale de l'entreprise.

XI.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité prévoit le risque encouru par Saham Leasing entre l'évolution de ses actifs et passifs. Il est calculé sur la base des tombées prévisionnelles des encours de crédit et encours de refinancement.

Le risque est mesuré pour des périodes allant de 1 mois à 10 ans.

Le risque maximum toléré sur la période (10 ans) ne peut excéder un gap de 1,8 GMAD au 31/12/2024 conformément aux normes suivies par Saham Bank.

Le risque de liquidité est calculé trimestriellement via des outils ALM.

Le comité risque de liquidité se réunit chaque trimestre et contrôle l'évolution des tombées prévisionnelles des actifs et passifs de l'entreprise.

XI.4. Risque informatique

Le service informatique est composé d'un responsable et d'un informaticien. Le système informatique de Saham Leasing est composé d'un progiciel de gestion des contrats de crédit-bail, appelé CASSIOPPAE.

La maintenance du parc informatique de Saham Leasing est confiée à un prestataire externe moyennant un contrat de 3 ans.

La sauvegarde des bases de données du système d'information de Saham Leasing est quotidienne et rentre dans le cadre de la sauvegarde générale de Saham Bank. Le système CASSIOPPAE est dupliqué dans un autre site de Saham Bank au niveau de KENITRA.

Le système est protégé par un logiciel antivirus « Norton Antivirus » avec une mise à jour hebdomadaire automatisée des définitions de virus, (contrat de 3 ans renouvelable avec le prestataire). De plus, Saham Leasing est intégrée depuis 2009 au domaine Saham Bank avec toute la partie sécurité induite (antivirus Groupe Saham Bank, sécurité informatique (Firewall, …)).

Un projet d'accompagnement par Saham Bank a été effectué pour la gouvernance et la gestion des aspects sécurité IT au sein de Saham Leasing.

XI.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'événements externes.

Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations, etc.

Saham Leasing assure un suivi régulier de ses risques opérationnels.

La surveillance des risques opérationnels au sein de Saham Leasing est assurée par le Département Audit et Contrôle Interne. Son suivi est assuré par plusieurs indicateurs dont les principales familles sont :

- Les indicateurs clés de risques : ces indicateurs permettent de suivre régulièrement l'exposition aux risques opérationnels et permettent une mesure quantitative et vérifiable du risque intrinsèque et résiduel.

- Reporting Surveillance Permanente : ce reporting reprend la synthèse des travaux de la Surveillance Permanente en les évaluant par rapport aux catégories et sous catégories des risques opérationnels.

- Reporting trimestriel des risques opérationnels : ce reporting reprend l'ensemble des travaux et événements liés aux risques durant chaque trimestre (Pertes Opérationnelles, plans d'actions, etc.)

XI.6. Risque réglementaire

Ce risque est défini comme étant le risque d'exposition de Saham Leasing à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison du non-respect de dispositions législatives, réglementaires et déontologiques, ou des normes et pratiques relatives à ses activités.

En tant qu'établissement de crédit, Saham Leasing est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

Ainsi, Saham Leasing demeure confronté au même titre que l'ensemble des acteurs du marché au risque de durcissement des règles prudentielles édictées par BAM, qui pourraient imposer des efforts supplémentaires de la part de Saham Leasing, tels qu'un renforcement du capital ou une mise à niveau des systèmes d'information pour se conformer aux nouvelles exigences.

XI.7. Risque lié à la concurrence

Saham Leasing est le 4ème acteur du marché du crédit-bail avec 11,46% de part de marché (en production au 31/12/2024) dans un environnement très compétitif.

Cette position est menacée par :

- ✓ La puissance des réseaux bancaires des trois principaux concurrents.
- ✓ Une concurrence acharnée sur des clients multi bancaire avec un risque sur la baisse des taux d'intérêt et la rentabilité des opérations.
- ✓ Des nouveaux entrants sur le marché leasing.

XI.8. Risque lié à l'illiquidité des actifs

Ce risque concerne la difficulté de céder des biens mobiliers et immobiliers récupérés à des prix attractifs. Plusieurs facteurs influent sur la valeur de ces actifs (climat économique général, offre excédentaire d'espace/réduction de la demande immobilière dans une région donnée, concurrence, réglementation et fiscalité, taux d'intérêts…). Ces facteurs sont susceptibles d'influer négativement sur la valorisation des actifs et corrélativement la provision pour dépréciation correspondante.

Pour la gestion de ce risque, Saham Leasing procède à l'actualisation régulière des expertises relatives à la valorisation des biens immobiliers en stock. En conséquence, des réajustements de la provision correspondante sont opérés.

XI.9. Risque Financier lié à l'Environnement et au Changement Climatique

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 la directive n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement à destination des établissements de crédit et organismes assimilés.

Consciente que les changements climatiques provoqués par l'évolution des conditions météorologiques comportent des menaces considérables pour l'activité économique et financière du Royaume, Bank Al-Maghrib œuvre pour accélérer la prise en compte des enjeux climatiques au sein de l'écosystème financier marocain et promouvoir un développement ordonné de la finance verte.

La directive est le premier signal de la Banque centrale sur ce sujet. Elle définit un certain nombre d'orientations. La première étant qu'il faut nommer une personne en charge de ces questions climatiques dans les instances de gouvernance. La deuxième orientation est que les Conseils doivent mettre en place les moyens humains, techniques et budgétaires pour réfléchir à ces sujets.

Cette directive constitue donc un référentiel de pratiques saines pour la mise en place, par les établissements de crédit et organismes assimilés, d'un dispositif de gestion des risques financiers liés au climat, couvrant notamment les aspects stratégiques et de gouvernance, les dispositifs spécifiques de contrôle, la formation et la sensibilisation des acteurs concernés ainsi que le développement d'un système de reporting et de pilotage adéquat. L'ambition du Groupe Saham Bank est d'accélérer la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs afin d'être des acteurs majeurs dans la transformation RSE de la banque et d'accompagner au plus près nos clients dans leur transition.

Le groupe Saham Bank sensibilise les collaborateurs aux enjeux liés au changement climatique au travers des ateliers et formations.

Pour sa part, Saham Leasing a nommé un référant RSE chargé de la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs et de suivi de la production de la ligne verte.

Des formations sont en cours de planification sur le sujet.

En 2024, Saham Leasing n'a pas identifié un risque financier lié aux questions environnementales.

XI.10. Risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

En 2024, la concentration des encours par Saham Leasing sur un même bénéficiaire dont le montant est supérieur à 10% des fonds propres est à l'ordre de 783 MMAD relatif à six bénéficiaires.

Partie XII. ANNEXES

Statuts

https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/staturs%20enregistr%C3%A9s%202.pdf?csrt=8659381432571095090

Rapport financier annuel

- **2024 :**
  https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/RFA%201%20SGLM%202024-VF%2030042025.pdf?csrt=6764161087657287389
- **2023 :**
  https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/Rapport%20financier%202023%20VF.pdf?csrt=6764161087657287389
- **2022 :**
  https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/Rapport%20financier%202022.pdf?csrt=6764161087657287389

Communication financière & Communiqués de presse

https://sahamleasing.com/newsroom?csrt=6764161087657287389